

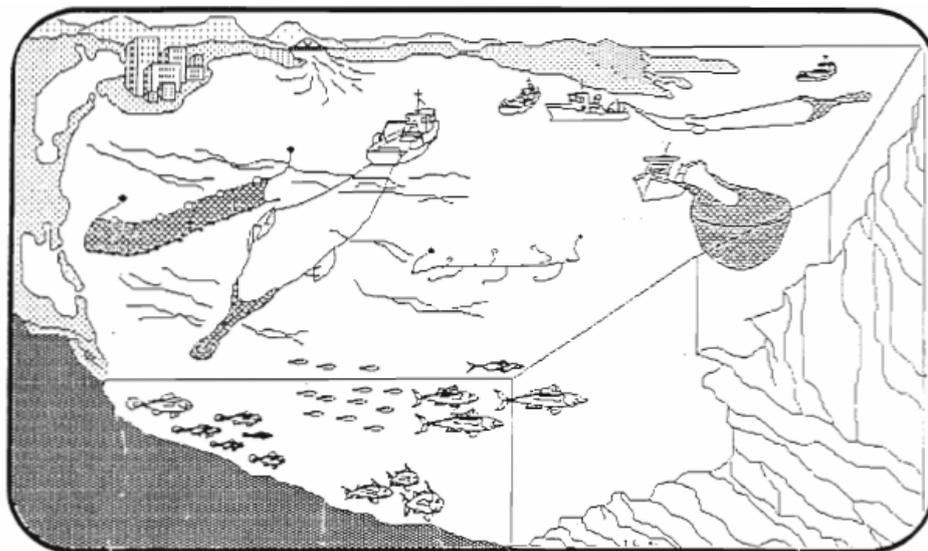
Découvrez un ensemble de documents, scientifiques ou techniques,
dans la base Archimer : <http://www.ifremer.fr/docelec/>

ifremer

Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

RIDRV-94/19-RH Sète

Programme pilote de gestion halieutique : groupe de propositions sur l'organisation de la gestion des pêches dans le golfe du Lion



Rapport d'étude

novembre 1994

2001

R Y

G31161
PR 0
P

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Adresse :
IFREMER
1 rue Jean Vilar
34200 SETE

DIRECTION DES RESSOURCES VIVANTES
SERVICE D'ECONOMIE MARITIME
LABORATOIRE RESSOURCES HALIEUTIQUES DE SETE

AUTEUR (S) : J. Bertrand, C. Caboche, J. Catanzano, H. Rey, E. Tempier	CODE : 94/19-RH Sète
TITRE Programme pilote de gestion halieutique : groupe de propositions sur la gestion des pêches dans le golfe du Lion	date : novembre 1994 tirage nb : 110
	Nb pages : 151 Nb figures : Nb photos :
CONTRAT (intitulé) CEE N° XIV-I-MED 91.015b	DIFFUSION libre <input checked="" type="checkbox"/> restreinte <input type="checkbox"/> confidentielle <input type="checkbox"/>

RESUME

Le début de la décennie 1990 a été marqué par la volonté des responsables nationaux et communautaires de faire évoluer les modalités de la gestion des pêches en Méditerranée. L'objectif du présent projet était de contribuer à cette dynamique par une analyse sur le fonctionnement de la pêche à partir de l'exploitation elle-même, à l'échelle de la zone du golfe du Lion. Le projet visait également à proposer, toujours à l'échelle de la zone étudiée, des voies d'évolution en vue d'un renforcement de la participation des professionnels à la gestion des pêches régionales dans le contexte communautaire.

Le programme a été réalisé dans le cadre d'une collaboration entre une organisation professionnelle (le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) et un organisme scientifique (l'IFREMER). Les travaux ont été conduits en s'inspirant de principes de la recherche action, impliquant une réflexion commune de différents acteurs du système. Ils ont été organisés sous la forme d'un groupe de réflexion comprenant des professionnels de la région et des scientifiques. Ils se sont également appuyés sur des enquêtes conduites directement auprès de pêcheurs ainsi que de responsables professionnels et administratifs régionaux.

La première phase des actions a été centrée sur la caractérisation des logiques d'exploitation à partir desquelles s'articule l'organisation de l'activité de pêche dans le golfe du Lion et sur l'identification de la situation des flottilles et des ressources halieutiques exploitées. Ensuite, la formulation des attentes des professionnels vis-à-vis de la gestion des pêches a favorisé l'expression de fondements pour la gestion du secteur, fédérateurs de l'ensemble des partenaires du groupe.

Quelques grands principes de gestion des pêches ont ainsi été réaffirmés. Ils concernent le besoin de reconnaissance de zones de gestion prenant en compte tant les unités biologiques sur lesquelles se détermine la dynamique des ressources exploitées que l'organisation sociale des communautés humaines dépendant de la pêche. La nécessité de conservation des ressources de la mer pour une utilisation durable et la reconnaissance du droit de tous les membres de chaque communauté de pêcheurs à exploiter ces ressources participent de l'histoire de la gestion des pêches méditerranéennes. Les débats du groupe ont montré que ces principes sont toujours largement reconnus.

A partir d'une conception intégrée de la gestion des pêches, le plus près possible du terrain, trois niveaux d'intervention complémentaires ont été identifiés : les actions à l'échelle locale, les connexions avec les niveaux nationaux et communautaires de la gestion des pêches et enfin l'articulation avec les autres utilisateurs de la mer.

Sur la base de cette perception des attentes et des ambitions des différents partenaires, le groupe a formulé des propositions concrètes d'organisation visant au développement des capacités d'intervention de la profession dans la gestion des pêches régionales.

mots-clés : gestion des pêches, recherche action, Méditerranée



53099

"Il est fondamental que l'organisation économique et sociale ne repose pas sur une conception erronée de l'homme et ne parte pas d'une erreur anthropologique, mais de l'homme tel qu'il est réellement." Jean-Yves Naudet.

Rapport rédigé par

Jacques BERTRAND¹

Claude CABOCHE²

Joseph CATANZANO³

Hélène REY⁴

Elisabeth TEMPIER⁵

¹ Laboratoire Ressources halieutiques, IFREMER, Sète

² Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, Nanterre

³ Service d'économie maritime, IFREMER, Issy-les-Moulineaux

⁴ Service d'économie maritime, IFREMER, Issy-les-Moulineaux

⁵ Contractuelle IFREMER

Remerciements : De nombreux pêcheurs professionnels ont accepté de consacrer le temps nécessaire à l'accompagnement des enquêtes et à la participation aux réunions du projet. Les scientifiques des laboratoires Technologie des pêches et Ressources halieutiques de la station IFREMER de Sète ont mis à la disposition de l'équipe de projet leur compétence, des bases de données et des connaissances souvent inédites sur la pêche régionale. Les services des Affaires maritimes, et en particulier M. Hennequin (Directeur interrégional) ont toujours suivi avec bienveillance l'évolution du projet. Enfin, des responsables du CEPRALMAR ont bien voulu alimenter de leurs réflexions la phase d'élaboration des propositions. Sans la contribution de chacun, le présent travail n'aurait pas pu être réalisé. Qu'ils en soient ici remerciés.

Cette étude a bénéficié d'un soutien de la CEE. Toutefois, elle ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission des Communautés Européennes et en aucun cas n'anticipe l'attitude de la Commission dans ce domaine. La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée à la mention explicite de la source.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	3
1. ELEMENTS SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ETUDE	5
1.1 Présentation de la démarche	5
1.2 Les différentes phases du travail	6
1.2.1 Lancement du projet et information des professionnels	6
1.2.2 Préparation méthodologique	6
1.2.3 Analyse de la situation de référence	7
1.2.4 Elaboration des propositions	7
1.3 Les contraintes rencontrées	8
1.3.1 Contraintes institutionnelles	8
1.3.2 Contraintes conjoncturelles	8
2. LES BESOINS EXPRIMES	9
2.1 Des revendications par rapport à des grands principes de gestion	9
2.1.1 Un besoin de reconnaissance de la notion de zone de gestion	9
2.1.2 La réaffirmation de la nécessité de conservation de la ressource	10
2.1.3 La réaffirmation de la notion de partage équitable	10
2.1.4 Une conception "intégrée" de la gestion	10
2.2 Les principales mesures souhaitées	11
2.2.1 Des demandes communes à l'ensemble des métiers	11
2.2.2 Des demandes spécifiques par métiers	13
3. PRESENTATION DU PROJET PILOTE	15
3.1 Principes, motivations et voies d'orientation choisies	15
3.2 Actions retenues	16
3.2.1 Modalités de gestion locale et licence	16
3.2.2 Connexion avec les niveaux national et international	18
3.2.3 Connexion avec les autres secteurs ou acteurs	18
3.3 Recommandations et moyens nécessaires	19
ANNEXES	
Annexe 1 : Présentation méthodologique de l'analyse de la situation de référence	21
Annexe 2 : Logiques d'exploitation des grands métiers	27
Annexe 3 : Logiques d'exploitation des petits métiers	53
Annexe 4 : Comparaison des logiques d'exploitation	73
Annexe 5 : Tendances et situation des flottilles	87
Annexe 6 : Les ressources halieutiques	103
Annexe 7 : Récapitulatif chronologique accompagné des comptes rendus des réunions	121
Annexe 8 : Bibliographie	147

INTRODUCTION

Dans le cadre de la promotion d'une politique commune de conservation des ressources halieutiques en Méditerranée, la Communauté Economique Européenne a exprimé sa volonté de s'appuyer sur les législations nationales existantes et d'associer les professionnels aux réflexions. L'idée d'une simple transposition des principes et des mécanismes qui prévalent déjà en Atlantique ayant été écartée, il convenait de préciser de nouvelles perspectives de gestion et de nouveaux principes de mise en oeuvre de la régulation des pêches dans le cadre de la Méditerranée. Ainsi, la reconnaissance du principe de subsidiarité relève d'un changement de représentation de la gestion des pêches. Elle s'appuie notamment sur l'hypothèse implicite que le système pêche sera plus facile à réguler selon des modalités de gestion participative. L'étude de l'efficacité d'un système adaptatif reposant sur une participation des professionnels suppose que l'on puisse mesurer les avantages à tirer d'une application et d'un respect de la réglementation et que l'on s'interroge sur le degré de cette participation.

Dans ce contexte et dans le cadre d'un appel d'offres communautaire, un groupe de réflexion sur l'organisation de la gestion des pêches dans le golfe du Lion a été constitué au cours de l'automne 1992. Coordonné par le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, ce groupe rassemblait des professionnels du golfe du Lion et des scientifiques (économistes et biologistes) de l'IFREMER.

L'objectif du groupe était de construire des propositions pour une évolution de la gestion des pêches dans le golfe du Lion. Il devait également s'interroger sur les modalités de mise en oeuvre de ces propositions, élaborées dans le cadre d'une démarche participative avec les professionnels. L'approche a été décomposée en deux grandes étapes : tout d'abord l'analyse de la situation de référence, à savoir celle dans laquelle s'exerçait la gestion des pêches régionales, puis l'élaboration de propositions concernant l'évolution du système de gestion des pêches. Le projet a été conduit selon des principes de recherche action impliquant à chaque étape de la démarche une concertation entre les différents partenaires (profession, recherche, administration).

Le présent document est composé de trois parties. Une présentation des caractéristiques de la mise en oeuvre de l'étude précède l'expression des principales attentes exprimées par les professionnels dans le cadre de la présente action. Sur la base de ces éléments ainsi que de l'analyse de la situation de référence présentée en annexes, il propose ensuite quelques orientations pour un projet pilote.

1. ELEMENTS SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ETUDE

1.1 Présentation de la démarche

Les caractéristiques propres à la Méditerranée, en particulier la faible étendue de nombreuses pêcheries, ont fait que la gestion des pêches s'y est manifestée depuis longtemps selon des modalités spécifiques, riches de très nombreuses situations particulières. Ces modalités sont pour la plupart différentes de celles qui ont été envisagées pour d'autres grandes zones de pêche communautaires. La gestion des pêches en Méditerranée est ainsi caractérisée par une organisation très décentralisée associant étroitement l'Administration et les communautés professionnelles dans des processus de négociation, notamment par l'intermédiaire des comités des pêches et des prud'homies.

Cette situation accentue les difficultés de perception et de compréhension du fonctionnement du système pour des partenaires extérieurs, en particulier lorsque ces derniers ne disposent pas de possibilités de contacts "au quotidien" avec la profession. Ce mode de fonctionnement a certainement favorisé l'installation d'un relatif isolement institutionnel de la pêche méditerranéenne dans le cadre national et communautaire. Dans ce contexte, un des premiers enjeux de l'étude était d'aider à une compréhension, commune à l'ensemble des partenaires, du fonctionnement de la pêche française dans le golfe du Lion. Son objectif final était d'évaluer l'intérêt et la possibilité de mise en place d'actions en vue d'un renforcement de la participation des professionnels à la gestion des pêches régionales dans le contexte communautaire.

Dans les domaines biologiques comme dans les domaines économiques, la recherche halieutique fonctionne classiquement en considérant la pêche comme un objet d'étude. Les chercheurs travaillent alors de façon autonome, la relation entre chercheurs et professionnels se limitant le plus souvent à des échanges réciproques d'informations et d'idées, chacun en tirant ses propres conclusions dans son propre domaine d'activité. La tentative engagée dans la présente étude consistait à créer, par **une association beaucoup plus étroite entre scientifiques et professionnels, de véritables interactions pour une réflexion commune concernant le rôle des différents partenaires**. Cette démarche, inspirée de principes de la recherche action¹, imposait la construction et une reconnaissance communes de la représentation du fonctionnement du système. C'est à la recherche d'obtention d'un tel objectif qu'a été consacrée la première partie du projet.

Cette partie a souvent pu paraître ingrate, tant elle a imposé de réexprimer des faits déjà largement connus des professionnels. Elle était toutefois indispensable à la levée de certaines incompréhensions, souvent liées à une connaissance partielle de la part des partenaires extérieurs, du fonctionnement de la pêche "au quotidien", alors que ces caractéristiques de fonctionnement peuvent être déterminantes des conditions de recevabilité de telle ou telle modalité de régulation. Il était donc important de tenter d'exprimer formellement ces mécanismes pour qu'ils puissent être perçus à tous les niveaux de décision, et en particulier au niveau communautaire.

¹ La paternité du concept de "recherche action" est attribuée à Kurt LEWIN à la fin des années trente aux Etats-Unis (Hess, 1983). Depuis, le concept s'est largement diffusé en même temps que s'affirme, entre 1955 et 1975, une spécificité épistémologique vis-à-vis des méthodes de recherche fondamentale classique et que se maintient une diversité des approches qui peuvent recouvrir plusieurs réalités. Ces réflexions portent d'avantage sur ce qui distingue la démarche des méthodologies classiques de recherche que sur la recherche d'une définition de base. On notera surtout ici que la recherche-action permet un traitement efficace de la complexité (Liu, 1992) et qu'elle suppose une action continue de formation et d'animation au sein du groupe qui la supporte.

Cette démarche a permis de mettre en évidence, pour les différents partenaires, la complexité des modalités d'organisation de la pêche et les contraintes qui lui sont associées. Elle a également permis d'attirer l'attention sur la nécessité d'une expression plus explicite du fonctionnement et du rôle que peuvent jouer les différents partenaires (profession, administration, recherche). Ainsi, chacun de ces domaines, dans son registre propre, a des limites de recevabilité des orientations qui lui sont proposées. Il convenait, dans le cadre de ce projet, de tendre vers une meilleure appréhension de ce contexte.

Les échanges entretenus entre professionnels et chercheurs au fil des entrevues et des réunions ont pu être affectés par des événements extérieurs concernant la pêche régionale. Or, comme cela sera rappelé ultérieurement, de tels événements ont été nombreux et importants pendant la période de l'étude. Ils ont souvent perturbé et ralenti le cheminement de la concertation engagée. Nous espérons qu'ils n'ont pas masqué le fond des préoccupations partagées et que les conclusions et propositions identifiées au terme de l'étude traduisent bien une volonté d'orientation déterminée dans l'intérêt de la profession et avec le souci de conservation du patrimoine marin qui constitue l'une des richesses premières de la pêche.

1.2 Les différentes phases du travail

Pour couvrir l'ensemble des objectifs énoncés précédemment, le projet a été organisé en quatre étapes dont les modalités sont présentées ci-dessous.

1.2.1 Lancement du projet et information des professionnels

Un objectif important de la phase de lancement du projet consistait à initier le processus participatif selon lequel celui-ci devait évoluer. Dans cette perspective, une première réunion d'information de la profession rassemblant les différents partenaires du projet a été organisée à Sète le 5 septembre 1992.

Par la suite, conformément aux orientations adoptées lors du lancement du projet, l'ensemble des organisations professionnelles de la région (Comités des pêches maritimes, prud'homies, etc.) a été tenu informé de la progression du projet. En outre, l'administration des pêches (Direction Interrégionale des Affaires Maritimes) a été associée, à titre consultatif, aux différentes étapes du travail.

L'activité du groupe a été articulée autour d'un scientifique permanent, affecté exclusivement au projet et positionné au sein de la station IFREMER de Sète. Ce permanent a été chargé d'une double mission. Correspondant privilégié des interlocuteurs professionnels, il a assuré les relations entre les scientifiques et les professionnels. Il a été en outre chargé de l'élaboration des documents de réflexion soumis à la discussion du groupe.

Pour des raisons administratives, ce permanent n'a été opérationnel qu'à partir du 1^{er} novembre 1992.

1.2.2 Préparation méthodologique

Au cours de cette phase, le permanent s'est attaché à formaliser la méthodologie de l'analyse de la situation de référence. Il a été convenu que cette étape de l'étude ne visait pas tant à établir une synthèse générale des études existantes qu'à faire émerger les points forts de la dynamique du système, dans sa diversité, et de les valider par rapport aux réalités du terrain par des interviews auprès des

professionnels. Les principaux éléments de la méthodologie ainsi définie sont présentés en annexe 1.

1.2.3 Analyse de la situation de référence

Les premières enquêtes auprès des professionnels ont été engagées sur la base de cette méthodologie dès le mois de décembre 1992. Cette phase a conduit à rassembler l'ensemble des informations disponibles pertinentes pour la compréhension du fonctionnement du système pêche dans la zone d'étude. La méthodologie adoptée pour cette analyse (cf. annexe 1) a permis de couvrir au mieux l'ensemble des caractéristiques du système et d'appréhender la position de chacun de ses éléments en identifiant plusieurs logiques d'exploitation (annexes 2 à 4). Ces caractéristiques de l'exploitation ont été complétées par une analyse de la situation des flottilles (annexe 5) et de l'état des ressources halieutiques de la région (annexe 7). Toutes ces approches ont été effectuées sur la base des connaissances déjà disponibles dans la littérature et auprès des servives et des interlocuteurs spécialisés. Les informations recueillies ont été ensuite validées auprès de la profession avant leur mise en forme finale.

1.2.4 Elaboration des propositions

L'analyse de la situation de référence a permis de faire apparaître plusieurs logiques d'exploitation ainsi que les limites rencontrées par chacune. Les contraintes identifiées ont ensuite été confrontées aux connaissances disponibles et aux réglementations en vigueur, de manière à faire émerger les lacunes ou les inadéquations et à construire une proposition autour d'objectifs communs souhaités par les professionnels.

L'expression du besoin, en l'occurrence la demande d'amélioration du système de gestion des pêches, a été appréhendée en référence au groupe cible identifié, en tenant compte du contexte particulier dans lequel se situait la réflexion (situation de référence). La démarche s'est appuyée sur les demandes exprimées par les professionnels, soit lors d'entretiens individuels, soit par leurs représentants dans d'autres circonstances. Cette double base d'information répondait en particulier à un souci de prise en compte de la diversité des logiques d'exploitation et des situations géographiques en identifiant le plus exhaustivement possible l'ensemble des suggestions, propositions et revendications des professionnels. Après cet inventaire, compte tenu des divergences d'opinion et de la nécessité de hiérarchiser les revendications, deux réunions de travail ont été organisées : une pour les petits métiers (17 présents) et une pour les grands métiers² (14 présents).

Les résultats de l'ensemble des réflexions ainsi élaborées ont été présentés lors d'une assemblée générale avec la profession le 24 juillet 1993.

² Dans le rapport et les annexes, le terme "Grand métiers" a été utilisé pour qualifier l'ensemble des activités n'appartenant pas aux métiers côtiers regroupés par l'usage sous l'expression "Petits métiers". Cette appellation a été retenue sans préjuger de sa signification dans d'autres régions, notamment en Atlantique-nord où le terme de Grand métier se réfère habituellement à la Grande pêche pratiquée au large de la Norvège, de l'Islande ou de Terre-Neuve par des navires morutiers français..

1.3 Les contraintes rencontrées

Elles ont été de deux types selon qu'elles relevaient d'éléments institutionnels ou de faits conjoncturels.

1.3.1 Contraintes institutionnelles

Dans le domaine institutionnel, la période a été marquée par la refonte de l'organisation professionnelle (loi du 2 mai 1991). La légitimité des équipes en place s'est alors trouvée remise en cause par l'annonce de l'arrivée, le 15 octobre 1992, de nouveaux partenaires élus. Sur un autre plan, la création d'une association de prud'homies en Méditerranée (Union des Communautés de prud'hommes pêcheurs de Méditerranée) a accompagné la réflexion des professionnels sur le partage des rôles entre leurs différentes organisations.

Enfin, indépendamment de ces interrogations sur les prérogatives des organismes professionnels associés, le fait que l'étude ait été limitée au seul golfe du Lion a provoqué des questions sur la représentativité de la zone en tant que modèle pour la Méditerranée.

1.3.2 Les contraintes conjoncturelles

Les aspects conjoncturels qui ont entravé le déroulement du projet étaient liés à l'évolution du contexte économique et social dans lequel s'est située l'étude. Ces contraintes ont trouvé leur origine :

- d'une part, dans la poursuite des démarches entreprises par la Commission des Communautés Européennes en vue de faire adopter par le Conseil des Ministres Européens un règlement (CEE) portant harmonisation de certaines mesures techniques en vigueur en Méditerranée. Si l'adoption de cette proposition de règlement a été repoussée le 24 juin 1993, il n'en reste pas moins vrai que la conduite parallèle des deux projets a amené la profession à s'interroger sur la finalité des objectifs visés ;
- d'autre part dans le fait que s'opéraient pratiquement au même moment la mise à plat des réglementations applicables en Méditerranée par les différents Etats riverains, membres de la CEE, et la définition, en France méditerranéenne, d'un système de licences de pêche par métier ;
- enfin dans la concomitance de différentes études menées sur la zone, dont certaines à l'initiative de la Communauté Européenne. Cette multiplication des enquêtes, outre qu'elle a pu créer une certaine saturation des professionnels sollicités, obligeait à articuler les objectifs.

Ainsi qu'en témoignent différents compte-rendus de réunions (annexe7), tous ces éléments ont largement perturbé la dynamique du travail effectué. En effet, il s'est souvent avéré difficile de préserver une réflexion portant sur des orientations de gestion à moyen terme alors qu'étaient soulevées des considérations faisant référence à des projets de réglementation en cours d'élaboration pour le court terme.

2. LES BESOINS EXPRIMES

L'ensemble des demandes identifiées ont été débattues au sein du groupe de réflexion afin de construire une proposition, la plus consensuelle possible, quant aux voies par lesquelles les professionnels envisagent une amélioration du processus participatif de la gestion des pêches dans le golfe du Lion. Les séances de travail entre professionnels, responsables de la gestion et chercheurs ont permis de constater l'intérêt porté à des échanges d'information au sein d'un groupe largement diversifié.

Cette étude a créé un nouveau canal de circulation de l'information entre les différents partenaires. Le travail d'animation qu'elle a engendré a permis de faire émerger un grand nombre de demandes et d'observations de la part des professionnels. L'équipe d'animation s'est attachée à resituer ces réactions dans leur contexte et à les rapporter aux différentes logiques d'exploitation. Elle les a également sélectionnées en ne retenant que celles qui s'inscrivaient directement dans les termes de référence du groupe dans la perspective d'une communautarisation de la gestion des pêches en Méditerranée. Ainsi, des questions comme celles relatives à l'organisation professionnelle nationale (modalités d'indemnisations et raccourcissements des délais pour le financement des comités locaux et régionaux, etc) ou à la promotion et à la valorisation de certains produits ont été exclues du champ de l'analyse.

2.1 Des revendications par rapport à des grands principes de gestion

La synthèse des réunions entre scientifiques et professionnels fait apparaître une conception de la gestion des pêches commune à de nombreux professionnels. Cette conception se traduit par l'affirmation de quelques grands principes qui peuvent être mis en correspondance avec les résultats de travaux scientifiques en matière d'organisation du secteur ou de connaissances biologiques. Il est ainsi apparu que les perceptions des professionnels et des scientifiques sur les grandes voies vers lesquelles devrait s'orienter la gestion sont cohérentes et visent à s'inscrire en harmonie tant avec l'histoire et les traditions des communautés de pêcheurs qu'avec la dynamique des écosystèmes. Ces principes sont les suivants.

2.1.1 Un besoin de reconnaissance de la notion de zone de gestion

Des zones de gestion doivent être conçues à partir de l'articulation entre les communautés de pêcheurs et les zones de répartition des espèces. L'identification et la reconnaissance de telles zones sont nécessaires car elles permettent de tenir compte des spécificités régionales et notamment des caractéristiques géomorphologiques et biologiques ainsi que des usages locaux en matière de gestion des pêches. Le golfe du Lion est en effet riche de communautés de pêcheurs guidées par des logiques d'exploitation différentes. Cette diversité avait déjà été reconnue dans une étude récente faite pour la Communauté Européenne sur les rôles des organisations professionnelles méditerranéennes (Weber, 1992). Celle-ci conclut en effet à l'importance de la structuration sociale en communautés avec "une forte cohésion interne et une identité territoriale marquée" pesant dans l'organisation de l'activité. Cette caractéristique commune à l'ensemble des pays méditerranéens pourrait expliquer le poids des relations inter-personnelles dans certains processus de décision.

Par ailleurs les espèces d'intérêt halieutique se répartissent dans les milieux naturels selon différentes échelles spatiales qui contribuent à la caractérisation de la diversité de la pêche. L'identification de ce type de partition présente un intérêt

particulier dans les zones où, comme dans le golfe du Lion, les flottilles sont en général basées dans des ports situés à proximité immédiate des zones de pêche.

Les trois grandes entités offrant la plus grande cohérence et homogénéité intra groupe sont (même si la notion de "frontière" doit être abordée de façon plus large pour les espèces migrantes) :

- les lagunes, avec des situations particulières pour chacune, une organisation de la pêche spécifique et la présence d'espèces complètement inféodées à ces milieux ;
- l'ensemble du plateau et du talus du golfe du Lion dont on admet qu'ils constituent, dans certains cas faute de connaissance précise sur les migrations, une entité biologique naturelle pour un grand nombre d'espèces de poissons de fonds et certains pélagiques ;
- l'ensemble de la Méditerranée occidentale, plus l'Atlantique-est, pour des grands poissons pélagiques comme le thon rouge.

Les interactions entre ces trois sous-ensembles sont nombreuses. Aussi, les réflexions sur les modalités de gestion pour chacune de ces entités doivent être conduites dans une perspective d'intégration visant à limiter les conflits d'intérêt potentiels pour l'utilisation de l'espace ainsi que des ressources entre les différents niveaux.

2.1.2 La réaffirmation de la nécessité de conservation de la ressource

La réaffirmation de la nécessité de conservation de la ressource dans un état permettant le maintien de l'activité en relation avec (i) la tradition d'autorégulation des professionnels qui se sont imposés des mesures d'encadrement de leur effort de pêche (heures de sorties, licences, interdictions spatiales ou temporelles de certains métiers...) et (ii) la perception du besoin de respect de la qualité des milieux naturels dans lesquels vivent les espèces exploitées.

2.1.3 La réaffirmation de la notion de partage équitable

Ce partage équitable qui vise la ressource et l'espace, concerne l'ensemble des métiers professionnels et se double d'un désir de maintien de la polyvalence. En effet, recherche d'équité et polyvalence semblent inscrites dans l'histoire de la pêche en Méditerranée.

2.1.4 Une conception "intégrée" de la gestion

Une conception "intégrée" de la gestion du secteur des pêches doit donner au système une meilleure capacité d'adaptation face à la diversité des situations et à la variabilité de leurs composantes. Elle doit notamment tenir compte :

- de l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la ressource (environnement, autres activités utilisatrices de l'espace...);
- de la pêcherie dans sa globalité (prise en compte des reports d'effort, etc);
- des aléas de la demande et de la ressource.

2.2 Les principales mesures souhaitées

L'inventaire des attentes a permis de relever chez les professionnels des besoins de connaissances complémentaires et des demandes précises. Certaines de ces demandes sont communes à l'ensemble des métiers et d'autres spécifiques aux différents métiers du fait des différences de logiques et de contraintes rencontrées. Les principales demandes exprimées sont rapportées ci-dessous sans commentaires ni pondération. Il est évident que chacune mériterait une analyse spécifique.

2.2.1 Des demandes communes à l'ensemble des métiers

Un désir de gestion proche du terrain

Ce désir s'exprime en référence avec la tradition d'une gestion très décentralisée au travers des prud'homies, notamment pour les petits métiers. Il trouve dans les déclarations relatives à la subsidiarité de nouvelles voies de reconnaissance.

Unification et cohérence de la réglementation

Quels que soient les métiers, le souhait d'une cohérence des réglementations applicables à tous les usagers de la mer au sein de chaque zone de gestion est largement partagé. Cette demande est fondée sur le fait que les professionnels qui s'imposent ou acceptent des mesures restrictives souhaitent que ces mesures soient étendues à l'ensemble des groupes (pêcheurs ou non pêcheurs) intervenant sur les mêmes zones et sur les mêmes ressources. Pour les grands métiers, c'est par rapport aux flottilles étrangères (avec par exemple une demande de limitation de l'accès au plateau continental pour les seules flottilles ayant des droits historiques) ou par rapport à la pêche plaisancière (pêche au thon à la ligne) que cette volonté d'unification de la réglementation est affirmée. Pour les petits métiers, les principales activités visées sont la pêche plaisancière (avec une demande concrète d'interdiction de détention de palangre pour les plaisanciers de façon à faciliter le contrôle) ainsi que les activités autres que la pêche ayant des effets sur la conservation des ressources marines (préservation de l'environnement).

Généralisation des licences

Les représentants de l'ensemble des métiers et notamment de ceux pour lesquels la puissance motrice, lorsqu'elle est prise isolément, ne constitue pas un indicateur suffisant de la capacité de pêche, se sont déclarés favorables à la généralisation du principe de licences de pêche, considérant qu'elles devraient remplacer le Permis de mise en exploitation actuellement en vigueur. Il est en général admis qu'un système de licences devrait permettre un contrôle des entrées en pêche et une régulation par type de métier, en particulier lorsque l'état des ressources exploitées le nécessite. Ainsi, les pêcheurs thoniers rencontrés ont manifesté le souhait d'un gel de la flotte thonière en Méditerranée ; mais la perspective d'une telle mesure pose la question de son articulation au niveau international, pour l'ensemble des pays riverains ; elle ouvre aussi le débat sur la nécessité d'un contrôle de l'usage des pavillons de complaisance. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des professionnels, en particulier ceux pratiquant des petits métiers, réaffirme la nécessité d'un système suffisamment souple pour permettre le maintien de la polyvalence et le renouvellement de la profession.

Possibilité d'un recours à des arrêts temporaires

La possibilité de recourir à des arrêts temporaires, à condition que ces derniers soient assortis d'indemnisation, est évoquée par l'ensemble des métiers. On peut citer le cas de la pêche des anguilles durant la saison estivale (sous réserve d'une limitation des malaïgues³). Pour les petits métiers se pose alors la question de l'identification des degrés d'activité réelle pour le calcul d'indemnités compensatoires.

Extension des cantonnements

L'intérêt des cantonnements est généralement reconnu à condition que l'interdiction d'accès soit étendue à l'ensemble des métiers et des pêcheurs (professionnels et plaisanciers), que leur gestion dans le temps et dans l'espace soient contrôlée par les pêcheurs et qu'elle aille de pair avec un règlement des questions de pollution.

Aspects commerciaux

Selon le mode de commercialisation qu'ils pratiquent, les professionnels consultés sont favorables au maintien de la vente directe ou à toutes actions améliorant la transparence et l'unification des marchés institutionnels (OP, criées). Dans leur ensemble ils sont sensibles à toutes initiatives favorisant l'instauration de marques ou de labels ou plus généralement la reconnaissance des produits méditerranéens (des actions dans ce sens doivent être inscrites dans le cadre de contrats de plan Etat/Régions). De même la nécessité d'un contrôle des produits d'importation est partagée par tous, à condition qu'elle puisse s'appuyer sur une meilleure classification des produits et sur une étude précise des effets sur les productions locales espèce par espèce. Une telle étude reste à faire. Les professionnels sont prêts à y collaborer étroitement.

Assouplissement des mesures de qualification professionnelle

Les professionnels affirment la nécessité d'établir des conditions de qualification professionnelle en fonction de leurs métiers, quitte à maintenir un système de dérogations pour tenir compte de problèmes de renouvellement qui peuvent se poser localement.

Nécessité d'actions de soutien à la formation et à l'information

Par ailleurs, les responsables professionnels constatent que les modalités de gestion de la pêche et des espaces marins dans lesquelles ils ont à intervenir deviennent de plus en plus complexes, notamment pour les questions relatives à l'environnement. Ils demandent des actions de formation et d'information pour les aider à assumer leurs responsabilités dans ce nouveau contexte.

³ Une "malaïgue" correspond à une anoxie de la masse d'eau, entraînant des mortalités massives d'organismes vivants marins. L'apparition d'un tel phénomène dans les étangs littoraux est en général liée à une surcharge du système en matière organique, dans des eaux de température élevée.

Reconnaissance d'une organisation inter-professionnelle régionale

Les professionnels désirent que les différents accords et négociations menés par les professionnels entre pays riverains soient reconnus de façon plus formelle. Ils demandent une réflexion sur les façons d'offrir une légitimité à ces actions de concertation. Ils suggèrent l'idée de création d'une organisation inter-professionnelle régionale, dont les formes de fonctionnement, de représentation et d'articulation avec les niveaux nationaux restent à proposer.

Un désir d'interactions avec la recherche scientifique

Les professionnels expriment un désir de liaisons interactives avec la recherche scientifique qui permette :

- une meilleure prise en compte des demandes de connaissances particulières des professionnels dans la programmation des recherches,
- une plus grande connaissance des programmes et une plus grande diffusion des résultats des recherches menées, y compris de celles des chercheurs étrangers, ainsi qu'une information sur les données échangées avec les chercheurs étrangers,
- une plus grande prise en compte des résultats scientifiques dans le processus de gestion.

2.2.2 Des demandes spécifiques par métier

Thoniers

Demande d'instauration d'une interdiction de pêche et de vente des géniteurs de thon au moment du frai, dans un premier temps pendant une période de quelques années (2 à 3 ans) pour apprécier l'efficacité de la mesure. Volonté de réorganiser la commercialisation du thon en réactivant l'organisation de producteurs régionale.

Chalutiers

Volonté d'harmonisation des heures de sorties à l'ensemble des ports avec des possibilités de dérogation pour la pêche dans les grands fonds. Nécessité d'envisager la conception d'une réglementation spécifique pour la pêche dans les grands fonds.

Petits métiers

Favoriser la concentration des espèces du littoral par une politique d'implantation de récifs artificiels et élargir, dans le cadre de la Loi littoral, la zone de protection du littoral à 500 m (au lieu de 100 m). Il est primordial pour les petits métiers, notamment dans les lagunes, que la gestion puisse se faire avec une plus grande prise en compte des aspects liés à l'environnement et à la qualité du milieu. Un certain nombre d'actions concrètes sont réclamées dans ce sens :

- développement du système de suivi de la qualité du milieu,
- mise en place de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de contrats d'étang ou de rivière, de Schémas de mise en valeur de la mer (SMVM),
- suivi des interventions humaines sur le littoral,
- disposer d'une formation et d'un système d'information pour faciliter les interventions et les démarches dans ce domaine qui se caractérise par la pluralité des instances concernées,
- reconnaissance d'un statut de garde-nature pour les prud'hommes.

3. PRESENTATION DU PROJET PILOTE

La proposition a pour souci majeur de prendre en compte les attentes des professionnels exprimées lors des entretiens individuels et discutées lors des réunions de synthèse au sein des groupes petits métiers et grands métiers (cf. § 1.2.4). Sur la base des demandes exprimées, des objectifs généraux ont été ciblés auxquels la proposition tentera de répondre. Cette proposition est construite de telle sorte qu'à tout moment un lien puisse être fait entre l'action d'amélioration proposée, la demande exprimée et les contraintes de la situation de départ auxquelles elle entend s'adapter. En reliant la demande à une présentation détaillée de la situation de référence (cf. annexes 2 à 6), sa justification n'a pas à être argumentée point par point, mais ressort d'une logique globale qui permet une prise de décision plus pertinente, ou du moins, construite sur une connaissance plus fouillée de la situation.

3.1 Principes, motivations et voies d'orientation choisies

A partir de trois principes fédérateurs exprimés par les professionnels

[1] Affirmation d'un droit de regard privilégié et d'antériorité des pêcheurs professionnels sur les questions relatives à des partages de zones de gestion (notion de zones de gestion fondées sur l'espace, la ressource et les communautés de pêcheurs). Les risques de surexploitation et de dégradation des milieux doivent être appréhendés à l'échelle de chacune des zones de gestion.

[2] Reconnaissance *a priori* d'un droit d'activité pour l'ensemble des familles professionnelles qui composent le secteur des pêches dans le golfe du Lion (non exclusion mutuelle), et affirmation d'un besoin de polyvalence.

[3] Application jusqu'au plan régional, voire local, d'un principe de subsidiarité argumenté à partir de l'expérience acquise par la profession en matière d'autorégulation (licence chalutiers et prud'homies notamment).

Trois motivations globales majeures exprimées par les professionnels

[1] Volonté de travailler à l'amélioration de la gestion régionale en vue d'une application des mesures de gestion à toutes les unités de pêche, nationales et internationales, susceptibles d'intervenir dans la zone.

[2] Volonté de faire accepter le pêcheur comme l'un des acteurs privilégiés pouvant veiller sur la qualité des milieux, espaces et ressources vivantes (observateur et praticien quotidien sur le milieu).

[3] Volonté de construire des relations plus interactives avec les partenaires scientifiques.

Trois voies d'orientation pour la proposition concrète

[1] Par rapport aux modalités de gestion locale : accord de principe sur la mise en place d'un système de licence en reconnaissant la difficulté liée aux premières attributions et en veillant à un maintien des degrés de polyvalence.

[2] Par rapport aux autres niveaux de la politique des pêches : doter le système régional d'une capacité d'articulation et d'intégration des volets nationaux et internationaux de la politique des pêches, avancer dans la voie d'une structure internationale de concertation au niveau de la Méditerranée.

[3] Par rapport aux autres secteurs ou acteurs, présents sur le milieu ou l'espace littoral : forcer à une prise en compte de leurs effets directs ou indirects sur le milieu marin ainsi que sur les ressources exploitées, faire connaître et reconnaître dans les instances extérieures au secteur des pêches les principes sur lesquels se fondent les activités de pêche professionnelle.

3.2 Actions retenues

Les débats du groupe, largement percutés par les événements qui se sont succédés pendant la période d'étude, ont montré combien l'organisation de la gestion du secteur dans ses relations avec les différents groupes d'acteurs pouvait peser sur la dynamique du système de gestion lui-même. Il est apparu qu'une recherche d'amélioration du fonctionnement du système à ce niveau constituait un préalable indispensable à toute réflexion concernant la mise en oeuvre de mesures techniques plus spécifiques. Les propositions résultant de la présente étude ont donc été orientées prioritairement dans ce domaine. Dès le départ des travaux, trois grands sous-ensembles d'intervention avaient été identifiés : l'exploitation, l'administration et l'expertise scientifique. Le mandat du groupe concernant le thème de la participation des professionnels au dispositif de gestion, c'est exclusivement autour de ce groupe d'acteurs que les propositions ont été formulées, sans préjuger de l'intérêt éventuel d'une réflexion analogue sur l'organisation des autres fonctions. Les propositions ont été ciblées sur l'organisation des aspects relationnels, selon une articulation prenant en compte trois niveaux d'interfaces : entre professionnels au sein de la région, entre la profession et les autres partenaires de la gestion des pêches et enfin entre la pêche et les autres secteurs d'activité utilisant le milieu marin.

3.2.1 Modalités de gestion locale et licences

Elaboration de propositions par rapport à :

- un souci de gérer correctement les aspects dynamiques du secteur, entrées/sorties, renouvellement/succession, arrêts temporaires/reprises...
- un souci de maintenir en adéquation les objectifs socio-économiques (entreprise, secteur) et les objectifs de régulation de la ressource.

Nature des actions proposées

Tenue d'un calendrier d'activité indicatif des différentes utilisations de licences spécialisées choisies par les professionnels. Ce suivi se place dans la logique d'une évaluation des premières attributions afin de percevoir les usages réels (approche concrète de la polyvalence), en caractérisant les facteurs explicatifs du plein emploi de ces opportunités acquises ou d'effet réserve, prévention contre des risques (de nature économique, biologique, réglementaire...).

Suivi et enregistrement des événements qui marquent au plan régional la vie du secteur dans sa totalité ou pour l'une ou l'autre de ces composantes sur le golfe du Lion (par zone, par métier, par port, par espèce). Les professionnels devront

participer activement en signalant ces événements qui seront caractérisés par nature (économique, biologique, sociale, écologique, administrative et réglementaire), ainsi qu'en référence aux espaces et groupes professionnels affectés. Cet enregistrement en continu permettra de compléter la connaissance des facteurs explicatifs des usages ou non usages des licences spécialisées demandées et acquises lors des premières attributions et complètera au plan de l'ensemble du golfe les données et indicateurs produits par différentes institutions (observatoires, criées, Affaires Maritimes, Cepralmar, Ifremer, Fiom, Organisations de Producteurs...). **Il ne s'agira en aucun cas de doubler à travers ce travail les missions des observatoires en cours de démarrage** mais bien au contraire d'ajouter à leur production des enregistrements de forme et de nature spécifiques. Ces enregistrements seront destinés à une large diffusion, et pourront en quelques cas être complétés par des synthèses attachées à tel ou tel fait marquant signalé par les professionnels.

A partir de l'identification de problèmes spécifiquement liés aux licences, il conviendra de mettre en débat certaines questions devant permettre de corriger pas à pas, voire d'anticiper des inadaptations chroniques ou occasionnelles des mécanismes de gestion mis en place (licence, articulation avec les autres contraintes réglementaires, des nouveaux contextes...). Il s'agira dans cette fonction de repérer les carences ou dysfonctionnements en faisant en sorte de les porter à la connaissance des instances de gestion et en ouvrant des voies de résolution pour une mise en débat. Parmi les questions qui sont d'ores et déjà perceptibles on peut citer : (i) la question du transfert de licence d'un espace spécifique à un autre (question des étangs par exemple et idée d'une licence attachée à un espace particulier), (ii) la question de la juxtaposition ou superposition de différentes modalités de gestion (licences attribuées à certains endroits à des pêcheurs, règlements sur les kW ou autres mesures techniques, règlements prud'homiaux...), (iii) la question du respect de la réglementation et des moyens de contrôle qui y sont attachées.

Cette fonction sera complétée d'une mission de communication et d'interface entre le monde professionnel et la recherche à partir d'un effort de formulation et de classification des demandes. Dans le sens recherche-profession, il conviendra d'informer des résultats acquis, des recherches en cours, des initiatives envisagées et des lieux de débat où la demande et l'échange entre les partenaires se font en vue de définir des priorités de recherche.

Utilités

L'ensemble de ces actions sera particulièrement utile aux travaux des Commissions "licences" des Comités régionaux des pêches maritimes ainsi qu'aux différentes instances ou institutions impliquées dans la gestion et ce de façon continue. Le travail d'information et d'animation servira de point de départ vers des améliorations attendues dans la perception globale du secteur (golfe du Lion), une vision intégrée des problèmes de nature complexe (socio-économie/biologie/écologie), une communication et des échanges plus efficaces entre les différents partenaires de la profession, l'administration, la recherche...

3.2.2 Connexion avec les niveaux national et international

Elaboration de propositions par rapport à :

- un souci de produire et faire admettre un modèle cohérent avec les options nationales de la politique des pêches;
- un souci de faire émerger une structure internationale de concertation apte à prendre en compte le modèle régional comme base de réglementation.

Nature des actions proposées

Rendre compte des modalités de gestion en place sur le golfe du Lion sous une forme synthétique, intégrée (métiers, zones, espèces), et utile en tant que support de discussion, aux instances nationales et internationales.

Aider à l'émergence avec les partenaires professionnels et institutionnels d'un groupe international de concertation (thon, anchois par exemple). Veiller à l'articulation de ce groupe avec les instances internationales spécialisées déjà existantes et les partenaires régionaux.

Capter et diffuser à partir de synthèses, l'information internationale utile à la préparation des dossiers pour les institutions professionnelles.

Utilités

Ces actions permettront de tendre vers une perception de la cohérence des réglementations en place et devraient ainsi faciliter le travail d'articulation de celles-ci avec de nouvelles initiatives lancées aux plans national et/ou international (CNPMM, DPMCM...). Elles participeront à faire reconnaître l'utilité d'application à tous, dans le golfe du Lion, des règles admises par les professionnels nationaux.

3.2.3 Connexion avec les autres secteurs ou acteurs

Elaboration de propositions par rapport à :

- un souci de faire connaître aux autres utilisateurs de l'espace ou des ressources les règles de gestion sur lesquelles se fondent les activités de pêche professionnelle;
- un souci de faire admettre le rôle d'observateur privilégié que peut tenir le pêcheur ainsi que ses intérêts professionnels, dans les endroits où se discutent les questions d'environnement au plan local, régional et national.

Nature des actions proposées

L'animation d'un groupe devra être envisagée afin de produire une plaquette présentant et expliquant de façon synthétique et lisible les éléments de base qui composent la réglementation des pêches. Cette plaquette sera destinée à une diffusion auprès des pêcheurs non professionnels, touristes...

A partir de l'identification et du suivi des lieux de débat concernant les milieux et espaces intéressant la pêche, il conviendra d'inciter à une présence de représentants professionnels en aidant à la préparation des dossiers avec l'appui de compétences extérieures au monde de la pêche.

Utilités

Ces actions devraient permettre d'accélérer l'insertion et la prise en compte au sein des mouvements d'action pour la défense des milieux ou/et des espèces, des positions et attitudes de la pêche professionnelle. Elles contribueront ainsi à une prévention des conflits d'usage ou à l'identification de modes de résolution de concurrences. Elles renforceront par une diffusion des informations, la mise en place d'actions communes améliorant ainsi leur efficacité en terme d'impact.

3.3 Recommandations et moyens nécessaires

En définitive, les analyses développées ci-dessus conduisent le groupe de propositions à recommander un renforcement de la participation des professionnels à la gestion des pêches régionales, dans le contexte communautaire. Cette évolution pourrait être organisée selon les axes suivants.

(1) Une série d'actions à engager à l'échelle de la région

L'ensemble des actions proposées peut être identifié selon les termes de référence suivants :

- Tenue d'un calendrier d'activité spécifique aux licences spécialisées ;
- Suivi d'évènements (enregistrement, diffusion, préparation de dossiers) ;
- Animation de réflexion à partir des difficultés liées au fonctionnement du système de gestion ou à son évolution ;
- Elaboration d'un document synthétique de présentation de l'ensemble de la réglementation existante pour le golfe du Lion (outil commun pour les différents représentants professionnels et administrateurs) ;
- Action pour la reconnaissance d'une organisation interprofessionnelle régionale (à l'échelle de la Méditerranée) ;
- Synthèse et diffusion d'informations nationales et internationales ;
- Elaboration d'une plaquette sur la gestion des pêches à l'usage des pêcheurs non professionnels, aménageurs, touristes, écologistes ;
- Animation et soutien pour l'insertion des professionnels dans les structures ou institutions agissant sur l'environnement.

(2) Un positionnement de ces actions au sein des structures professionnelles

La complexification du système de gestion, avec l'intégration de la dimension communautaire, mais aussi en liaison avec l'augmentation de la pression exercée par les différents utilisateurs de la mer sur les milieux marins nécessite un renforcement de la capacité des structures professionnelles pour que ces dernières puissent jouer pleinement leur rôle dans ce nouveau contexte.

L'ensemble des actions proposées ci-dessus doit pouvoir **s'intégrer dans l'organisation professionnelle actuelle, sans conflits ni révision profonde des structures existantes.** Mais toutes ces actions supposent le renforcement d'une fonction d'animation au sein de la profession, à l'interface entre les différents acteurs de la filière, notamment entre la

profession et l'administration et entre la profession et la recherche. Pour que cette fonction puisse être conduite dans de bonnes conditions, il est nécessaire que les structures professionnelles puissent disposer d'une capacité technique supérieure à celle dont elles bénéficient actuellement.

Le processus proposé n'aura atteint son plein épanouissement, et sa validation effective, que lorsqu'il sera pleinement pris en charge par les instances professionnelles. Toutefois, afin d'inciter à l'expérimentation d'une démarche en ce sens, la mise en place, au titre d'action pilote, d'un soutien spécifique au bénéfice d'une structure professionnelle existante est recommandé.

Ce projet expérimental devrait être déterminé selon les éléments de référence suivants pour permettre une évaluation ultérieure de la pertinence et de la recevabilité de la démarche.

– Le projet devra être positionné dans une structure professionnelle qui aura exprimé une ferme volonté de s'y investir.

– Il devra être conduit sur une période d'au moins 18 mois.

– Il devra s'appuyer sur une équipe d'au moins deux cadres permanents, recrutés par la structure professionnelle porteuse du projet, après avis du groupe de propositions. Les profils requis pour remplir ces fonctions supposent des qualités d'animation, d'écoute et de dialogue ainsi que des capacités à produire des synthèses et à innover dans les outils d'information à partir du monde de la pêche.

– Les permanents devront disposer de moyens techniques suffisants pour assurer leur fonction d'animation au sein de la profession.

– Une procédure d'évaluation des résultats de l'expérimentation, impliquant les différents partenaires de la gestion des pêches dans la région, devra être envisagée dès le lancement du projet. En plus de l'effet direct de démonstration sur le terrain, cette évaluation sera organisée de façon à fournir des éléments pour un ajustement de la formule, dans la perspective de sa prise en charge en totalité par la profession au terme de la phase d'expérimentation.

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation méthodologique de l'analyse de la situation de référence

Annexe 2 : Logiques d'exploitation des grands métiers

Annexe 3 : Logiques d'exploitation des petits métiers

Annexe 4 : Comparaison des logiques d'exploitation

Annexe 5 : Tendances et situation des flottilles

Annexe 6 : Les ressources halieutiques

Annexe 7 : Récapitulatif chronologique accompagné des comptes rendus des réunions

Annexe 8 : Bibliographie

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHEES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 1

**PRESENTATION METHODOLOGIQUE
DE L'ANALYSE DE LA SITUATION DE REFERENCE**

1. PRINCIPES

L'analyse de la situation de référence a été effectuée sur la base des connaissances déjà disponibles qui ont été validées auprès de la profession. Sa finalité est d'aider à l'élaboration de propositions en matière de gestion des pêches, sans prétendre réaliser une synthèse exhaustive des caractéristiques du système pêche. Une problématique d'approche de ce système a donc été élaborée. Elle repose sur l'identification des logiques économiques, sociales et administratives qui sous tendent les orientations respectives des différents groupes professionnels du secteur. Elle a pour objectif d'appréhender les modes d'administration du secteur de la pêche en se référant aux logiques d'exploitation et aux formes de dynamique industrielle, sociale et administrative.

La diversité des métiers et la polyvalence des unités en Méditerranée se traduit par une hétérogénéité des logiques d'exploitation qu'il convenait de mettre en évidence et d'étudier avant d'envisager leur cohérence avec les modes d'administration qui s'y rapportent. De même les modes d'administration ont été abordés au regard des dynamiques (industrielles, sociales et administratives) qui leur servent de cadre de référence et qui varient d'une époque à l'autre. En effet la cohérence de ces dynamiques est étroitement liée aux contextes économiques et historiques. Le long des côtes françaises de Méditerranée, les modes d'administration ont pu être marqués, suivant les époques, soit par une dynamique sociale sous tendant une économie protégée, soit par une dynamique industrielle dans un contexte de compétitivité nationale motivé par une ouverture des marchés (libération des échanges de poissons salés entre la France et l'Espagne en 1959 par exemple) (Tempier, 1993). Ils pourraient, dans un futur proche, être influencés par une nouvelle dynamique liée à l'élargissement du Marché Commun et plus fondée sur "des pôles de cohérence infra-nationaux fortement articulés aux marchés" (Centi, 1992).

Dans le cas de la Méditerranée française les différents types de réglementations qui ont été mis en oeuvre doivent être envisagés en se référant aux deux dynamiques qui semblent s'être succédées depuis la Libération (1945). Ainsi la réglementation prud'homale caractéristique de cette zone doit être analysée selon qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une délégation du pouvoir réglementaire ou d'une réglementation centralisée.

2. GRILLE D'ANALYSE

L'analyse des logiques d'exploitation et des modes d'administration a été réalisée selon une approche morphologique. Cette méthodologie, élaborée par Centi (1991) a été expérimentée précédemment à propos de la pêche et des cultures marines méditerranéennes (Tempier, 1989 ; *ibid*, en préparation). Conformément à cette méthode, nous avons distingué trois niveaux d'analyse :

- Les objets ou composantes économiques en tant que tels : produit, objet de production, acheteur, travailleur, investissement, etc ;
- Les actes ou la mise en oeuvre des composantes économiques qui constituent les logiques d'exploitation ;
- Les interprétants ou la mise en oeuvre des logiques d'exploitation en référence aux dynamiques identifiées (industrielles, sociales et administratives) que l'on qualifiera de modes d'administration.

L'utilisation d'une telle méthode permet de ne pas limiter l'analyse aux éléments de structure, mais de prendre en compte des logiques qui font intervenir une dimension humaine, respectivement aux niveaux micro et macro économiques. On peut ainsi obtenir une typologie où les facteurs de différenciation intègrent la dynamique du système permettant une approche non figée et intégrant des déterminants locaux.

2.1 Les composantes économiques

Neuf composantes clé pour la compréhension des systèmes d'exploitation ont été sélectionnées.

Liste des niveaux retenus :

- Niveau Produits
- Niveau Techniques d'exploitation
- Niveau Espace-Temps
- Niveau Commercialisation
- Niveau Travail
- Niveau Mobilisation des acteurs
- Niveau Gestion du profit
- Niveau Gestion de l'investissement
- Niveau Gestion des conditions de financement

2.2 Les logiques d'exploitation (cf annexes 2 et 3)

Les logiques des exploitants sont décrites pour chacune des composantes sur la base d'une analogie entre une "construction de formes" et les pratiques observées. Cette méthode permet de mettre en évidence des logiques-types où les exploitants entretiennent la même "forme" de rapport avec toutes les composantes. Il est par exemple cohérent qu'un pêcheur privilégiant l'exploitation de quelques espèces cibles, en faibles quantités, en bordure du littoral utilise comme débouché une clientèle particulière et non la criée. Dans la réalité toutes les combinaisons sont possibles. Seules celles qui sont considérées comme les plus représentatives de l'exploitation seront caractérisées. Nous remarquerons au passage que c'est la manière dont le métier est pratiqué qui illustre une logique et non le métier lui-même. Il est envisageable que certains métiers relèvent de logiques différentes selon la façon dont ils sont pratiqués en divers points du littoral.

2.3. Les modes d'administration

L'articulation des modes d'administration avec les logiques d'exploitation s'est effectuée à chacun des niveaux précédemment identifiés. Les modes d'administration sont mis en oeuvre à travers des réglementations et des codifications. De la même façon, c'est la manière dont les règlements sont élaborés et mis en oeuvre qui illustre un mode d'administration et non le règlement lui-même. Ainsi on a retenu les domaines d'administration suivants :

- Règlementation des produits
- Règlementation des techniques
- Règlementation des concurrences spatio-temporelles
- Codification sociale de la commercialisation
- Codification sociale du travail
- Codification sociale des concurrences institutionnelles
- Codification économique du profit
- Codification économique de la gestion des investissements
- Codification économique de la gestion des financements

Les modes d'administration étant à la fois définis par leurs rapports avec les logiques d'exploitation et par le type de dynamique relevant du contexte économique et politique, on peut distinguer trois grands modes d'administration de référence :

- des modes d'administration à l'échelle locale dans un contexte d'économie protégée
 - des modes d'administration dans un contexte de libre concurrence ou de compétitivité nationale
 - des modes d'administration dans un contexte de développement régionalisé, par exemple un développement organisé autour de "pôles de cohérence infra-nationaux fortement articulés aux marchés" (Centi, 1992).
-

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHEES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 2

LOGIQUE D'EXPLOITATION DES GRANDS METIERS

Préambule

*Nous distinguons quatre logiques d'exploitation
susceptibles de caractériser les chalutiers et les senneurs :
chalutage de fond, chalutage pélagique, lamparo, thonier.
Les professionnels peuvent être spécialisés dans le chalutage de fond
ou le chalutage pélagique ou l'exercer alternativement.*

*Les senneurs peuvent être spécialisés
dans la capture de petits pélagiques ou de grands pélagiques
ou exercer ces deux métiers alternativement.*

*On rencontre ces cas de figure dans tous les ports
d'attache des chalutiers ou des senneurs.*

PREMIERE LOGIQUE D'EXPLOITATION : LE CHALUTAGE DE FOND

Préambule¹

Les professionnels peuvent être spécialisés dans la pratique du chalutage de fond ou l'exercer en alternance avec d'autres métiers, le plus souvent le chalutage pélagique. Nous considérons ici le cas de pêcheurs spécialisés dans le chalutage de fond (chalut à petite ouverture verticale, 2m50 environ). Les données quantitatives sont élaborées sur la base de chalutiers sétois. Les résultats présentés dans cette annexe se réfèrent abondamment aux données de Tempier (en préparation).

1. Produit

Caractéristique des prises

La production est composée d'une grande diversité de poissons blancs. La criée de Sète dénombre 193 catégories dont 96 espèces et 43 tailles. Toutefois la majorité des apports est constituée d'un petit nombre d'espèces (ex des chalutiers de la criée de Sète). La production moyenne annuelle pour un chalutier de fond est de l'ordre de 50 à 60 tonnes par an. La production moyenne par sortie est de 300 kg et les apports par sortie varient de 100 à 500 kg.

Tonnage relativement important de poissons blancs divers soumis à des variations peu importantes.

Qualité des produits

Les mesures destinées à préserver la qualité de produits doivent tenir compte de l'importance des tonnages capturés et manipulés :

- Limitation de la durée de trait de chalut à 2 ou 3 heures maximum, en général.
- Répartition des produits en caisses de 10 à 15 kg environ, glaçage et rangement en cale.

Logique de préservation de la qualité de produits destinés à la consommation humaine en frais, manipulés et stockés en quantité.

Sélection des produits

Le tri par espèce, ou éventuellement par groupe d'espèces et par taille, porte sur des apports qui peuvent être extrêmement divers et sur des quantités allant de 100 à 500 kg par jour et par bateau. Les navires qui ciblent leur activité spécifiquement sur des espèces benthiques et démersales peuvent capter des quantités non négligeables de benthos et de débris divers selon la nature des fonds exploités et le type de chalut utilisé. Ces quantités ont été évaluées à 50% ou 60% du total des produits remontés à bord par le chalut, lors d'essais à bord de navires professionnels affrétés. La durée moyenne de tri représentait alors 29% de la durée totale (trait + tri) (Dremlère, 1984).

Tri manuel par espèce, ou par groupe d'espèces et éventuellement par taille.

¹ Le terme "Grands métiers" a été utilisé pour qualifier l'ensemble des activités n'appartenant pas aux métiers côtiers regroupés par l'usage sous l'expression "Petits métiers". Cette appellation a été retenue sans préjuger de sa signification dans d'autres régions, notamment en Atlantique-nord où le terme de Grand métier se réfère habituellement à la Grande pêche pratiquée au large de la Norvège, de l'Islande ou de Terre-Neuve par des navires morutiers français..

2. Techniques d'exploitation

Repérage

Les pêcheurs sélectionnent une zone probable de relative concentration des espèces, en fonction :

- de l'expérience des mouvements de types d'espèces sur des zones assez étendues (large ; côte ; embouchure des fleuves ; bordure des fosses...), en fonction de la saison et du temps,
- de la pêche de la veille (la leur ou celle de leurs collègues) et des résultats des traits précédents,
- des écoutes de fréquence radio des autres pêcheurs.

Le GPS ou le Toran permettent de localiser des points précis (lieux de pêche, épaves...) et de se rendre à nouveau sur ces lieux. La table traçante mémorise les traits de chaluts. Certains pêcheurs enregistrent des traits afin de les reproduire exactement, d'autres se contentent d'enregistrer les croches et les épaves à éviter.

Repérage consistant à identifier des zones de relative concentration d'espèces benthiques ou démersales.

Capture

Une fois sur la zone sélectionnée, le chalut est mis à l'eau et tracté de manière à filtrer un certain volume d'eau et à retenir les individus qui se trouvent sur son passage. Les chaluts sont conçus pour capter les espèces démersales et benthiques qui reposent sur le fond ou qui sont légèrement décollées du fond. La caractéristique de ce filet dépend certes du nombre de faces qui le composent (2 ou 4) mais surtout de leurs dimensions (communication personnelle PY. Dremière). Les espèces sont dans la plupart des cas relativement dispersées. La durée du trait est un compromis entre la durée nécessaire à son efficacité et la prise en compte des exigences de qualité présentées précédemment.

Capture d'espèces diverses réparties sur de vastes zones à l'aide d'engins à grande capacité de capture.

Sélection de la ressource

Parce qu'il agit essentiellement sur le benthos, ce métier capte principalement des espèces benthiques et démersales, et accessoirement quelques espèces pélagiques nageant près du fond. La dimension du maillage et le montage du filet permettent de sélectionner les prises en fonction de leur morphologie, de leur taille et de leur comportement. Les exploitants disposent généralement de plusieurs chaluts de mailles et de montage différents qu'ils calent en fonction des zones exploitées et des espèces qu'ils espèrent y trouver. Il existe des phénomènes "d'évitement" des poissons devant l'ouverture des filets et des risques d'échappement à travers les mailles. Les techniques de capture sont donc constamment affinées de manière à réduire ces phénomènes (augmentation de la vitesse de traction, conception du filet, montage...).

Sélection de la ressource fondée sur la sélectivité de la maille, sur le choix de la zone d'exploitation, compte tenu de la non détection des poissons, et sur la limitation des phénomènes d'échappement et d'évitement.

3. Espace-temps

Zone d'action

Elle correspond à la partie chalutable du plateau continental, soit depuis les fonds de 10 m jusqu'à l'isobathe de 150 m (parfois dans les fonds de 250 à 600 m approximativement 9 416 km² (Campillo, 1989). L'étendue de la zone parcourue en une journée dépend du choix préalable de la zone à exploiter et du résultat des premiers traits de chalut. Le plateau continental ayant la forme d'un croissant, les ports d'attache situés aux extrémités du plateau (Marseille, Port-Vendres) sont désavantagés, du point de vue de l'étendue des zones accessibles en une journée, par rapport à ceux qui sont situés au centre du plateau (Sète, Agde...).

Durée d'action

Les chalutiers sortent à la journée pour une durée limitée par la réglementation (heure minimale de départ) et/ou par les horaires de vente en criée. Cette durée est de 12 à 15 heures en moyenne. Le nombre de journées travaillées oscille entre 180 à 200 jours par an, sachant que les chalutiers ne peuvent pas travailler par trop mauvais temps (force supérieure à 5 Beaufort par vent de sud-est et 8-9 par vent de nord-ouest), que certaines structures commerciales (criée, marché d'intérêt national) ferment un ou deux jours par semaine et une quinzaine de jours par an pour certaines d'entre elles, et que des réglementations locales interdisent parfois les sorties le week-end et les jours fériés.

Durée et superficie d'action déterminées par le choix préalable des zones à exploiter et de leur éloignement.

Zone d'exploitation

La zone effectivement exploitée peut être mesurée à l'aide de plusieurs indicateurs pour un chalutier :

- distance couverte en traction : 33 à 50 km par jour, pour 3 traits de chalut d'une durée moyenne de 2 à 3 heures, à la vitesse de 3 noeuds ; environ 6 000 à 9 000 km par an,
- aire balayée : 1,7 à 2,5 km² par jour pour une largeur moyenne de 50 mètres entre panneaux (environ 300 à 450 km² par an), ou 0,50 à 0,75 km²/jour pour une largeur moyenne de 15 mètres entre les pointes d'ailes du chalut (environ 90 à 135 km² par an),
- volume d'eau filtrée : 0,23 à 0,34 km³/an pour une ouverture verticale de chalut de 2,50 m. Comme les chaluts de fond capturent principalement les espèces collées au fond, cet indicateur est peu pertinent. Nous le faisons figurer ici à titre de comparaison avec d'autres métiers.

Durée d'exploitation

La durée moyenne de chalutage effectif, une fois déduits les temps de route et de manoeuvre, varie de 6 à 9 heures (1080 à 1600 heures par an environ), soit 50 à 60% de la durée de sortie.

Durée et superficie d'exploitation déterminées par le choix préalable des zones à exploiter et de leur éloignement.

4. Commercialisation

Identification des acheteurs

Les producteurs doivent écouler des tonnages relativement importants et réguliers de produits divers. La commercialisation de ces prises s'effectue en quasi-totalité par l'intermédiaire d'une criée ou d'une halle à marée qui concentre un grand nombre d'acheteurs. La criée de Sète en

comptabilise 86 (Gérard-Varet *et al*, 1992). Ces acheteurs, composés de mareyeurs, de grossistes et de poissonniers, sont divers de par la taille de leur entreprise et le type de produits qu'ils négocient. C'est grâce à cette diversité que l'ensemble des produits peut être écoulé. Certains producteurs commercialisent une partie de leurs apports directement auprès d'un mareyeur ou d'un grossiste. Les débouchés des poissons blancs varient en fonction des espèces et éventuellement de leur taille (gros merlu et "bic"). Ils peuvent concerner le marché local, national ou international (66% des mareyeurs présents localement pratiquent l'exportation). Il est possible que certains professionnels choisissent leur port de débarquement en fonction de la présence ou de l'importance de la criée. L'instauration d'une criée à Port-de-Bouc en 1988 a entraîné le déplacement de quelques chalutiers marseillais et port-vendrais vers ce port. A titre d'information, nous donnons le poids relatif de certaines criées du littoral en fonction du volume des transactions en tonnes :

	Date d'implantation	1987	1988	1989	1990
Grau-du-Roi	1976	893	855	913	1491
Sète	1969	5749	4046	4045	3718
Agde	1982	1063	1265	1209	1183
Port-la-Nouvelle	1965	471	1318	1083	1101
Port-Vendres	1969	955	1125	1165	757

Source : CEPALMAR

Ecoulement immédiat de produits vendus en frais, par le biais de structures commerciales concentrant un grand nombre d'acheteurs divers par leur volume d'achat et le type de produit recherché.

Organisation de la vente

La vente en criée se fait par un système de vente aux enchères (enchères descendantes aux criées de Sète, Port-de-Bouc...), avec dans certaines criées un système de parrainage de bateaux par des mareyeurs, destiné à éviter l'effondrement des cours. Les produits sont présentés par bacs. Chaque bac est mis aux enchères après affichage des caractéristiques du produit (espèce, taille, poids, prix de départ) et du numéro d'identification du bateau. L'ordre de passage en criée est établi en fonction de l'ordre d'arrivée des bateaux. L'exploitant peut donc agir sur le moment de mise en vente de ses apports. Les transactions peuvent se faire avec n'importe quel acheteur inscrit à la criée et présent lors de la vente. Les transactions sont personnalisées dans la mesure où sont affichés pour chaque lot le numéro d'identification du bateau et, pour chaque transaction réalisée, le numéro d'identification de l'acheteur. La vente en halle à marée se fait par l'intermédiaire de commissionnaires qui assurent l'écoulement des apports de quelques bateaux attitrés. Les transactions se font de gré à gré lors de la vente en halle ou par le biais d'un réseau commercial propre au commissionnaire.

Commercialisation immédiate par un système d'enchères ou de vente de gré à gré, dans des conditions de concurrence.

Sélection de la vente et formation du prix

Les règles d'affiliation des acheteurs à la criée permettent de sélectionner grossistes et mareyeurs : (1) un volume minimal de transactions peut être exigé de manière à sélectionner les grosses entreprises ou à fidéliser la clientèle, (2) une caution proportionnelle au volume des transactions doit garantir le paiement...

L'adhésion des pêcheurs à la criée est soumise à plusieurs contraintes : obligation de débarquer la totalité des espèces commercialisables par la criée, paiement de taxes...

Le prix de base du produit vendu aux enchères est fixé par le crieur à partir de plusieurs indicateurs : prix des ventes précédentes (la veille ou le jour même) dans l'ensemble des criées, qualité du produit, prévision de l'offre (en fonction des conditions météorologiques et des précédents apports), état de la demande (nombre et types d'acheteurs présents)... Les ventes se déroulent souvent au même moment dans diverses criées. L'information sur les niveaux des prix entre ces différentes places circule par le biais des acheteurs qui se téléphonent d'une criée à l'autre pendant le déroulement de la vente. Indirectement, le crieur tiendra compte de cette information à partir de l'évolution des achats. On observe une variation importante des prix que ce soit au cours de la vente, d'une journée à l'autre² ou d'une saison à l'autre³. Cette variation dépend de la concurrence sur les marchés et de la qualité des apports. Les producteurs peuvent agir partiellement à plusieurs niveaux :

- Qualité et présentation des apports. L'appréciation visuelle des produits et de leur qualité dépend notamment de leur répartition en un plus grand nombre de bacs (Pitiot, 1991),
- Constance de la qualité et réputation d'un bateau. Une bonne réputation fondée sur le suivi de la qualité peut donner l'assurance au pêcheur que ses produits seront vendus à un prix satisfaisant, quelle que soit l'heure de passage en criée. Mais d'après une étude réalisée sur la criée de Sète, cette réputation ne semble pas engendrer des relations fidélisées entre acheteurs et producteurs.
- Moment de la vente en fonction de l'heure d'arrivée du bateau, compte tenu qu'en moyenne, les prix des premières ventes sont supérieurs à ceux des dernières (Pitiot, 1991).

Il arrive que certains pêcheurs soient parrainés par un mareyeur. Ce dernier s'engage par contrat tacite à soutenir les cours des transactions concernant le pêcheur parrainé et à acheter les lots qui atteindraient un prix plancher. En contrepartie, le pêcheur rétrocède au mareyeur un pourcentage du total annuel de ses ventes en criée (de 4% à d'Agde). Cette pratique a été abandonnée à Sète où la concurrence entre acheteurs est particulièrement vive.

Niveau des prix déterminé par la concurrence entre l'offre et la demande dans les criées du littoral.

5. Travail

Recrutement

Il s'effectue auprès de plusieurs sources de travailleurs : bassins de main-d'oeuvre, vagues d'immigration, certifiés de l'école d'apprentissage maritime..., en fonction des disponibilités du marché du travail. Les matelots au nombre de 4 ou 5 sont recrutés sur la base de leur aptitude à un travail manuel en mer, relativement régulier, répétitif et parfois éprouvant compte tenu du grand nombre d'heures en mer (13 à 16 heures par jour, 5 à 6 jours par semaine, environ 180 à 200 jours par an). Certains de ces matelots ont des fonctions bien précises, c'est le cas du mécanicien, du "second" capable de diriger les manoeuvres et parfois d'assumer le travail du patron en son absence, ou encore de l'employé à terre chargé du montage et de la réparation des filets et qui joue le rôle de remplaçant en mer si nécessaire.

Les pêcheurs peuvent généralement activer plusieurs sources de main-d'oeuvre, et pour des tranches d'âge assez larges. Ceux qui sont basés dans les principaux ports de pêche ont

² D'après une étude sur le mode de formation des prix à la criée de Sète, les deux premiers jours de la semaine semblent jouer un rôle déterminant sur le niveau hebdomadaire des prix (Pitiot, 1991).

³ On observe une augmentation du prix moyen en été à la criée de Sète qui s'expliquerait par un changement de répartition des transactions entre les mareyeurs, et les poissonniers. Ce changement serait lui-même provoqué par un glissement de la demande : des zones urbaines irriguées principalement par les mareyeurs aux zones littorales approvisionnées par les poissonniers. Le prix moyen augmente également en novembre et décembre du fait de l'accroissement de la demande en cette période de l'année et de la réduction de l'offre (Pitiot, 1991).

d'autant moins de difficultés à trouver de la main d'oeuvre que des demandeurs d'emploi se présentent régulièrement. La latitude du patron pour le choix des matelots est grande dans la mesure où la formation à bord est rapide et où le travail étant réalisé en équipe. Son efficacité dépend en grande partie du rôle du chef d'équipe (le patron ou le second).

Recrutement de matelots auprès d'une main-d'oeuvre habituée au travail en mer.

Organisation du travail en postes

Les opérations de repérage font appel à des instruments de détection et de navigation utilisés essentiellement par le patron ou son second. Les opérations de capture et de mise à bord des produits sont fortement mécanisées. Le tri et le rangement des produits en caisses se font manuellement.

L'équipage exécute différentes tâches concernant les manoeuvres de sortie et d'entrée au port, de mise à l'eau du chalut, d'embarquement des prises, de tri par caisses, de rangement en cale, de glaçage, et de réparation des filets en cas d'accrochage. Chaque manoeuvre se compose d'un ensemble de tâches réalisées par les différents membres d'équipage. Ces tâches doivent être coordonnées pour que les manoeuvres se déroulent efficacement et avec le maximum de sécurité. A terre, les matelots rangent le matériel, débarquent les caisses de poissons et participent éventuellement aux travaux d'entretien et de réparation du bateau.

Organisation du travail relativement régulière et rythmée par le nombre et la durée des traits de chalut.

Sélection des travailleurs

L'incidence du travail d'équipe sur le résultat du bateau est importante de par la rapidité de démarrage et d'exécution des manoeuvres et de par le soin apporté à la présentation et à la préservation des produits. Le déroulement rapide et efficace des manoeuvres permettra par exemple d'allonger la durée de chalutage, de gérer les risques (perte de matériel en cas d'accrochage...), d'assurer une bonne mobilité à l'embarcation (changement de zones d'exploitation...), de préserver la fraîcheur des produits (limitation du temps de tri, de rangement et de glaçage des produits)...

La qualité du travail d'équipe dépend du rôle joué par le "patron de pêche" et de la motivation des membres d'équipage. Un système de rémunération à la part permet d'intéresser les matelots directement au résultat de l'entreprise. L'opération de capture résulte essentiellement d'un travail d'équipe et trois bons éléments peuvent suffire par exemple pour obtenir un travail global satisfaisant. Pour attirer ou conserver une bonne équipe, le patron dispose de plusieurs moyens d'actions, pas toujours utilisés dans les faits, tels que :

- l'établissement d'un contrat de travail qui assure, dans la mesure du possible, un travail régulier aux travailleurs,
- une régularité dans la couverture sociale des travailleurs. Le système d'embauche de matelots prévoit le dépôt des rôles en cas de désarmement du bateau (avarie, intempérie prolongée...). Certains patrons peuvent choisir de ne pas déposer les rôles et de continuer à payer les charges sociales des travailleurs, en cas d'arrêt temporaire du bateau,
- la participation de l'entreprise à un système d'indemnité "chômage-intempérie",
- la qualité de l'ambiance à bord (dynamisme du chef d'équipe, confection des repas par un matelot-cuisinier...),
- la prévision de parts de pêche élevées du fait du dynamisme de l'entreprise...

Sélection de matelots sur la base de leur intégration à un travail d'équipe.

DEUXIEME LOGIQUE D'EXPLOITATION : LE CHALUTAGE PELAGIQUE

Préambule

Les professionnels peuvent être spécialisés dans la pratique du chalutage pélagique ou l'exercer en alternance avec d'autres métiers, le plus souvent le chalutage de fond. Nous considérons ici le cas de pêcheurs spécialisés dans le chalutage pélagique (chalut à très grande ouverture verticale, 20 m environ, ou chalut de pleine eau pouvant être remorqué au contact du fond ou entre deux eaux). Les données quantitatives sont élaborées sur la base de chalutiers sétois.

1. Produit

Caractéristique des prises

La production est principalement composée de deux espèces : l'anchois et la sardine auxquelles viennent s'ajouter des espèces secondaires comme le maquereau, le merlu, le mullet... La production moyenne annuelle pour un chalutier pélagique est de l'ordre de 300 à 400 tonnes à raison de une à deux tonnes par sortie. La variabilité des apports par sortie est relativement forte, elle oscille entre 400 kg et 5 tonnes pour les espèces principales (anchois et sardine) et entre 40 et 100 kg pour le reste.

Tonnage important de "poissons bleus" (sardine, anchois) soumis à de fortes variations.

Qualité des produits

Les mesures destinées à préserver la qualité des produits doivent tenir compte de la fragilité de ces produits (poissons de petite taille, facilement écrasés ou écaillés et rapidement périssables) et de l'importance éventuelle des tonnages capturés :

- Limitation de la durée de trait de chalut en fonction de l'étendue et du nombre de "taches" (groupes de poissons) détectées au sondeur et probablement retenues par le chalut. Il faut éviter de faire de la "pommade" en remorquant trop longtemps une capture importante.
- Répartition des produits en caissettes de 4 kg, glaçage et rangement en cales (parfois sur le pont sous une bâche isolante en cas d'apports importants).
- Lorsque le volume des prises est important, l'embarquement se fait par palanquées successives et le rangement des produits en caissettes se fait au fur et à mesure des embarquements pour "réduire l'épaisseur" des poissons entassés sur le pont.
- Manipulation minimum des espèces de manière à éviter qu'elles ne s'écaillent.

Préservation de la qualité de produits destinés à la consommation humaine manipulés et stockés en grande quantité et sujets à de forts risques d'altération (écrasement, écaillage, décomposition...).

Sélection des produits

A certaines saisons les prises sont homogènes, le ramassage peut alors se faire à la pelle et le tri est quasi inexistant. A d'autres saisons, les espèces étant fortement mélangées, leur tri devient fastidieux surtout quand il porte sur des tonnages importants. Lors d'expériences réalisées par l'IFREMER, la durée moyenne du tri représentait 33% de la durée totale (trait + tri) (Dremière, 1984). Lorsque les tonnages de sardines ou d'anchois sont importants, les apports d'espèces secondaires peu valorisées sont rejetés (bogues, chinchards, sardines de petite taille...). Ces rejets peuvent dépasser 3/4 des apports journaliers en cas de mélange avec des sardines de petite taille.

Tri manuel par espèce et éventuellement par taille, plus ou moins important selon les saisons.

2. Techniques d'exploitation

Repérage

Les pêcheurs repèrent une zone probable de concentration de petits pélagiques à partir des mouvements des poissons observés en fonction des saisons, de leur pêche de la veille ou de celle des collègues et des indications qu'ils obtiennent des autres pêcheurs par une écoute des fréquences radio. Chaque jour des zones sont positionnées et enregistrées à l'aide d'un GPS (ou d'un Toran) et d'une table traçante. Si le courant a changé pendant la nuit, les espèces ont eu tendance à se déplacer, les pêcheurs cherchent alors à les détecter à proximité de cette zone à l'aide d'un sonar et d'un sondeur. Lorsque la sardine est "compacte" ou que l'anchois forme un "mur vertical", on les détecte aisément au sondeur.

Repérage consistant à suivre au jour le jour les bancs de petits pélagiques dans leurs déplacements.

Capture

Une fois le ou les bancs repérés, le chalut est mis à l'eau. Il s'agit d'un chalut à 4 faces à très grande ouverture verticale, qui repose sur le fond, sans cependant le "gratter", ou d'un filet de pleine eau. Les poissons pélagiques étant moins dispersés que les poissons benthiques, la durée d'un trait au chalut pélagique est plus réduite que celle d'un chalut de fond (une heure maximum).

Capture de bancs d'espèces répartis sur de vastes zones à l'aide d'engins à grande ouverture.

Sélection de la ressource

De par sa conception et son mode d'utilisation, le chalut pélagique capte principalement des espèces "de pleine eau" du plateau continental (bancs de petits pélagiques) et accessoirement quelques espèces démersales ou benthiques décollées du fond. La dimension du maillage de la poche de chalut est peu sélective car les espèces recherchées sont de petite taille. La maille doit être suffisamment petite pour éviter que les poissons ne "s'emmailent". Le travail de démaillage serait particulièrement long et improductif puisque les individus démaillés sont trop abîmés pour être commercialisés. Il existe des phénomènes "d'évitement" des poissons devant l'ouverture des filets et des risques d'échappement à travers les mailles du filet lorsque les poissons sont entrés dans le chalut. Les techniques de capture sont constamment affinées pour réduire ces risques (augmentation de la vitesse, choix du maillage et montage des pièces...).

Sélection de la ressource fondée sur la sélectivité des engins de capture et de la zone d'action (pélagos) et sur la limitation des phénomènes d'échappement et d'évitement.

3. Espace-temps

Zone d'action

Elle est constituée de la partie chalutable du golfe du Lion qui s'étend des fonds de 30 m jusqu'à l'isobathe de 150 m. Cette superficie couvre approximativement 9 000 km².

Durée d'action

Les chalutiers sortent à la journée. La durée journalière est souvent limitée par la réglementation (heure minimale de départ) et/ou par les horaires de vente des organisations de producteurs. Elle est en moyenne de 14 heures, mais peut être écourtée selon l'importance des prises. Le nombre de journées travaillées oscille entre 180 et 200 par an sachant que les bateaux ne peuvent pas travailler par trop mauvais temps (force supérieure à 5 Beaufort par vent de sud-est et 8-9 par vent de nord-ouest), que certaines structures commerciales ferment un ou deux jours par semaine et une quinzaine de jours par an pour certaines d'entre elles, et que des réglementations locales interdisent les sorties le week-end.

Durée et superficie d'action dépendantes du temps et de l'étendue de recherche des bancs.

Zone d'exploitation

L'étendue de la zone exploitée journalièrement est variable d'une part parce qu'elle est subordonnée à la détection de bancs, d'autre part parce que les bancs sont plus ou moins dispersés et plus ou moins denses. Cette étendue peut être mesurée à l'aide des deux indicateurs suivants pour un chalutier :

- Distance couverte en traction : 16 à 78 km par jour pour une vitesse moyenne de 4,2 noeuds et une durée de traction de 2 à 10 heures (2 900 à 14 000 km par an environ).
- Volume d'eau filtré : 0,013 à 0,062 km³ par jour pour une superficie d'ouverture de chalut de 800 m² (avec une ouverture horizontale de 40 m et une ouverture verticale de 20 m), soit 2,3 à 11,2 km³ par an.

Durée d'exploitation

Celle-ci est également variable puisqu'elle dépend du temps de détection des bancs et du nombre de traits effectués en fonction de la densité des bancs. En moyenne, les pêcheurs effectuent de 1 à 5 traits par jour, d'une durée d'une demi-heure à deux heures environ, soit au total de 2 à 10 heures de traction totale par jour.

Durée et superficie d'exploitation dépendantes du nombre et de l'importance des bancs repérés.

4. Commercialisation

Identification des acheteurs

Les producteurs doivent écouler des tonnages importants (une à deux tonnes par sortie), et soumis à de fortes variations (400 kg à 5 tonnes), d'espèces déterminées (sardine, anchois). La commercialisation de ces prises s'effectue en quasi-totalité par l'intermédiaire d'organisations de producteurs (OP). Les espèces secondaires sont parfois vendues en criée ou à des mareyeurs. Une faible quantité de poissons bleus peut quelquefois être vendue en criée (avec un maximum de 20 bacs, 200 kg environ, par bateau et par jour à Sète). Les OP disposent de plusieurs débouchés qui leur permettent généralement d'écouler presque toute la marchandise qui transite par elles. On distingue :

- la vente en frais, sur le marché espagnol pour l'anchois (principalement les marchés de gros de Barcelone et de Madrid), sur le marché national ou international pour la sardine. C'est le principal débouché car le plus rémunérateur en raison de prix élevés et de frais réduits (pas de coût de congélation),
- la vente pour la transformation en usine (conserves destinées à l'alimentation humaine) lorsque le marché en frais est saturé ou lorsque le produit ne répond pas à certaines exigences de qualité pour le frais. Cette vente concerne la sardine expédiée aux conserveries bretonnes, et très marginalement l'anchois,
- la vente pour la transformation en usine de sardines destinées à l'alimentation animale lorsque le produit ne répond pas aux exigences de qualité des deux débouchés précédents.

Les produits destinés à la transformation sont congelés sur place avant d'être transportés "groupés" vers leurs destinations. Lorsque les capacités de congélation sont saturées, ces produits sortent des circuits commerciaux et sont distribués auprès d'œuvres sociales (restaurants du cœur, Secours Populaire...) ou jetés. Les produits sont bien sûr jetés en cas de qualité médiocre.

Écoulement de la marchandise auprès de plusieurs types d'acheteurs (mareyeurs et grossistes pour vente en frais, usiniers) en fonction de l'importance et de la qualité des apports.

Organisation de la vente

L'organisation de la vente doit permettre d'assurer très rapidement l'écoulement des produits au fur et à mesure de leurs débarquements sachant que ces derniers s'effectuent tout au long de la journée et à propos de quantités très variables. La vente s'effectue selon un système d'enchères auprès d'acheteurs regroupés dans la halle de l'OP. L'OP peut également être présente sur un marché d'intérêt national pour commercialiser directement ses produits (cas de Port-de-Bouc). Pour tenir compte de l'échelonnement des débarquements dans la journée et de la nécessité de ne pas stocker longtemps des produits fortement périssables, l'OP organise généralement plusieurs ventes aux enchères au fur et à mesure des apports. Le nombre de clients dépend des volumes traités par les OP. L'OP de Sète regroupe en moyenne une vingtaine d'acheteurs dont sept réalisent plus de 80% du chiffre d'affaires de l'organisation. Dans cette OP, les transactions se

font par lots de deux palettes de 120 caissettes chaque (soit 480 à 520 kg par palette) selon une procédure d'enchères montantes.

La vente de sardines et d'anchois par l'OP aux usines de transformation se fait par l'intermédiaire de contrat d'approvisionnement fixant une fourchette annuelle des tonnages négociables. Les transactions sont parfois soumises à un agrément préalable de la marchandise, avant congélation, par un représentant des usiniers (cas des sardines destinées à l'alimentation humaine à l'OP de Sète). L'agrément dépend du moule (nombre de poissons au kilo) et de la qualité des produits.

Système d'enchères successives, ou de négociations en halle à marée, pour la vente en frais, contrat à l'année pour la vente de produits congelés aux usiniers.

Sélection de la vente et formation du prix

Les règles d'affiliation des acheteurs à l'OP permettent de sélectionner grossistes et mareyeurs :

- un volume minimal de transactions peut être exigé de manière à sélectionner les grosses entreprises ou à fidéliser la clientèle,
- une caution proportionnelle au volume des transactions doit garantir le paiement...

L'adhésion à l'OP est soumise à plusieurs règles : obligation de débarquer la quasi-totalité des espèces commercialisables par l'OP, prélèvement de taxes, adhésion à un règlement intérieur...

Les prix varient en fonction de la destination des produits : marée, usine pour l'alimentation humaine ou animale (en 1992, les prix moyens ont ainsi varié à l'OP de Sète, pour l'anchois, de 1,60 F à 11,36 F du kilo avec une moyenne de 9,46 F, et pour la sardine de 1,45 F à 4,28 F du kilo avec une moyenne de 3,55 F). Les prix des produits vendus aux usiniers sont fixés annuellement par contrat. Les prix des produits vendus en frais résultent du prix de départ annoncé par le crieur sur la base de plusieurs indicateurs (niveau des prix pratiqués sur les autres marchés, évolution de la vente, qualité des produits...) et de la surenchère (dans le cas d'enchères montantes). En cas de "rejets" (que les produits soient alors donnés à des organismes caritatifs ou jetés), un système d'indemnité compensatoire financé par la Communauté Economique Européenne jusqu'en 1996, permet, sur la base d'un prix de retrait, d'indemniser partiellement les producteurs des pertes qu'ils subissent.

On observe une variation importante des prix que cela soit au cours de la journée, d'une journée ou d'une saison à l'autre en fonction de la concurrence sur les marchés, de la destination des apports (frais, type d'usine) et de la qualité des apports (le prix de l'anchois peut varier de 3F à 35 F du kilo, le prix de la sardine de 2 F à 8 F du kilo).

Les producteurs peuvent agir partiellement à deux niveaux :

- Sur la qualité des apports : ce sont en général les bateaux spécialisés dans le chalutage pélagique qui proposent, du fait d'un équipement mieux adapté et d'un savoir faire plus précis, les produits de meilleure qualité. Afin de s'attacher une clientèle, les pêcheurs peuvent se forger une bonne réputation fondée sur la qualité et la présentation de leurs apports. Les acheteurs auront tendance à "attendre" ces apports-là quelle que soit l'heure et à les payer un bon prix.

- Eventuellement sur la destination des apports en fonction de l'heure d'arrivée du bateau : en cas de risque de saturation du marché, les premiers apports ont plus de chance d'être écoulés en frais s'ils répondent aux exigences de qualité. Certains patrons téléphonent à l'OP pour connaître l'état de la demande. Par ailleurs, certains circuits commerciaux sont contraints par les heures de départ des camions (vente en frais par l'OP de Port-de-Bouc sur le MIN de Rungis).

Différents niveaux de prix en fonction de la destination des produits et de la concurrence. Tentative de maintien d'un prix moyen élevé par un différentiel de qualité ou de présentation des apports.

5. Travail

Recrutement

Il s'effectue auprès de plusieurs sources de travailleurs : bassins locaux de main-d'oeuvre, vagues d'immigration, certifiés de l'école d'apprentissage maritime..., en fonction des disponibilités du marché du travail. Les matelots, au nombre de 4 ou 5, sont recrutés sur la base de leur aptitude à un travail manuel en mer et de leur résistance à un travail parfois éprouvant compte tenu du grand nombre d'heures d'activité en mer (13 à 16 heures par jour, 4 à 5 jours de mer par semaine (180 à 200 jours par an) et à terre (une demi-journée d'entretien et travaux divers au port) et de l'assujettissement que représente le tri du poisson. Bien que la durée de travail soit relativement régulière, les parts de salaire peuvent être très variables selon les semaines. Etant donné ces contraintes, les patrons cherchent en priorité des hommes jeunes. Parmi ces matelots, certains ont des fonctions bien précises : c'est le cas du mécanicien, du "second" capable de diriger les manoeuvres et parfois d'assumer le travail du patron en son absence et éventuellement de l'employé à terre chargé du montage et de la réparation des filets ainsi que du remplacement de matelot en mer si nécessaire.

Les pêcheurs ont recours à plusieurs sources de main-d'oeuvre, dans des tranches d'âge jeunes. La disponibilité en main-d'oeuvre dépend de la localisation du port d'attache des bateaux. La latitude du patron pour le choix des matelots est relativement grande dans la mesure où la formation à bord est rapide.

Recrutement de matelots auprès de jeunes habitués au travail en mer, et ayant une certaine dextérité pour le tri des apports.

Organisation du travail

Les opérations de repérage sont assistées par les instruments de détection et de navigation utilisés essentiellement par le patron ou son second. Les opérations de capture et de mise à bord des produits sont fortement mécanisées. Le tri et le rangement des produits en caissettes sont essentiellement manuels. Des projets de mécanisation concernant cette étape sont en cours d'étude.

L'équipage exécute différentes tâches concernant les manoeuvres de sortie et d'entrée au port, de mise à l'eau du chalut, d'embarquement des prises, de tri par caisses, de rangement en cale, de glaçage, et de réparation en cas d'avarie. On retrouve le même type d'organisation du travail que pour le chalutage de fond à la différence que pour le chalutage pélagique il y a une plus grande irrégularité dans les manoeuvres (durée des traits plus courte et nombre de traits supérieur, fractionnement éventuel des prises embarquées...) et une durée de tri parfois fastidieuse. Chaque manoeuvre se compose d'un ensemble de tâches réalisées par les différents membres d'équipage. Ces tâches doivent être coordonnées pour que les manoeuvres se déroulent efficacement et avec le maximum de sécurité. A terre, les matelots rangent le matériel, débarquent

les caisses de poissons et participent éventuellement aux travaux d'entretien et de réparation du bateau.

Organisation du travail dépendante de l'importance et de la fréquence des bancs repérés.

Sélection des travailleurs

L'incidence du travail d'équipe sur le résultat du bateau est importante de par la rapidité de démarrage et d'exécution des manoeuvres et de par le soin apporté à la présentation et à la préservation des produits. Si la qualité du travail d'équipe dépend du rôle joué par le chef d'équipe, elle dépend également de la motivation des membres d'équipage et de leur résistance en cas de tri de tonnages importants. Un système de rémunération à la part permet d'intéresser les matelots directement au résultat de l'entreprise. L'opération de capture résulte essentiellement d'un travail d'équipe et trois bons éléments peuvent suffire par exemple pour obtenir un travail global satisfaisant. L'opération de tri de laquelle dépend en partie la qualité et la présentation des apports est individuelle et les matelots pourront être jugés en fonction de leur dextérité et de leur célérité pour cette opération.

Pour attirer ou conserver une bonne équipe, le patron dispose de plusieurs moyens d'action :

- établissement d'un contrat de travail qui assure, dans la mesure du possible, un travail régulier aux matelots,
- régularité dans la couverture sociale des travailleurs. Le système d'embauche de matelots prévoit le dépôt des rôles en cas de désarmement du bateau (avarie, intempérie prolongée...), certains patrons peuvent choisir de ne pas déposer les rôles et de continuer à payer les charges sociales des travailleurs, en cas d'arrêt temporaire du bateau,
- participation de l'entreprise à un système d'indemnité "chômage-intempérie",
- qualité de l'ambiance à bord (dynamisme du chef d'équipe, repas assuré par un matelot-cuisinier...),
- prévision de parts de pêche élevées du fait du dynamisme de l'entreprise...

Sélection des matelots sur la base d'un travail d'équipe pour les opérations de capture et de mise à bord, et sur les résultats individuels pour le tri et le rangement des produits.

TROISIEME LOGIQUE D'EXPLOITATION : LES LAMPAROS

Préambule

Les professionnels peuvent être spécialisés dans la pratique du lamparo ou l'exercer en alternance avec d'autres métiers (petits-métiers, allachare, thonier...). Nous considérons ici le cas de pêcheurs spécialisés dans le lamparo. Les données quantitatives sont élaborées sur la base de lamparos marseillais.

1. Produit

Caractéristique des prises

Le tonnage global annuel par bateau atteint 300 tonnes environ mais peut être très irrégulier (de 200 à 900 tonnes). La production est composée de deux espèces principales (150 à 800 tonnes de sardines, 40 à 100 tonnes d'anchois), d'une espèce occasionnelle⁴ (2 à 10 tonnes de daurades) et d'espèces secondaires (maquereaux, sardinelles, sprats, aloses...). Les apports journaliers sont très variables : 0/15 tonnes de sardines, 0/1 tonnes de daurades, 0/8 tonnes d'anchois selon les saisons.

Tonnage important de "poissons bleus" (sardine, anchois) soumis à de fortes variations.

Qualité des produits

Les mesures destinées à préserver la qualité des produits doivent tenir compte de la fragilité de ces produits (poissons de petite taille, facilement écrasés ou écaillés et rapidement périssables) et de l'importance éventuelle des tonnages capturés :

- Encerclement d'une partie du banc si celui-ci est très important et que la température ambiante est élevée.
- En cas de fort tonnage, embarquement par palanquées successives et rangement des produits en caissettes au fur et à mesure des embarquements pour "réduire l'épaisseur" des poissons entassés sur le pont.
- Répartition des produits en caissettes de 4 à 5 kg (les caissettes de 4 kg conservent mieux la tenue du produit), glaçage et rangement en cales ou parfois sur le pont sous une bâche isolante en cas d'apports importants.
- Manipulation minimum des poissons pour éviter qu'ils ne s'écaillent.

Préservation de la qualité de produits destinés à la consommation humaine manipulés et stockés en grande quantité et sujets à de forts risques d'altération (écrasement, écaillage, décomposition...).

Sélection des produits

A certaines saisons les prises sont homogènes, le ramassage peut alors se faire à la pelle et le tri est quasi inexistant. A d'autres saisons, les espèces étant fortement mélangées, leur tri devient surtout fastidieux quand il porte sur des tonnages importants. Le mélange est souvent plus important dans le cas du chalutage qui récolte successivement plusieurs groupements d'espèces que dans celui des sennes qui encerclent un seul groupement concentré. Lorsque les tonnages de sardines ou d'anchois sont importants, les apports d'espèces secondaires peu valorisées sont rejetés (bogues, chinchards, sardines de petite taille...).

⁴ "Un bateau sur 10 fait une bonne année en capturant de 4 à 10 tonnes de daurades" (interview de pêcheur)

2. Techniques d'exploitation

Repérage

Les pêcheurs repèrent une zone probable de concentration de petits pélagiques à partir des mouvements des poissons selon les saisons, des pêches de la veille (la leur ou celle des collègues) et des indications qu'ils obtiennent des autres pêcheurs soit qu'ils recherchent en flottille, soit qu'ils "espionnent" les messages radios. En fonction des saisons⁵, les pêcheurs exploitent la sardine, l'anchois et éventuellement la daurade. Celle-ci étant une prise saisonnière incertaine, les exploitants tentent de la repérer pendant une durée limitée. Les zones sont positionnées avec un GPS. Si le courant a changé pendant la nuit, les espèces ont eu tendance à se déplacer. Les pêcheurs cherchent alors à les détecter à proximité de cette zone à l'aide d'un sondeur. Lorsque la sardine est "compacte" ou que l'anchois forme un "mur vertical", ils sont aisément détectables au sondeur.

Repérage consistant à suivre au jour le jour les bancs de petits pélagiques dans leurs déplacements.

Capture

Une fois le banc repéré, il est encerclé à l'aide d'un filet tournant et coulissant de 160 m de chute étirée et de 600 m de long environ. Lorsqu'il n'y a pas de lune, les poissons sont éparpillés. La technique du lamparo consiste à concentrer le banc sous l'action d'une lampe installée sur un canot. Le banc est concentré au maximum lorsque les sardines remontent à la surface. La manoeuvre devient délicate lorsque le courant est supérieur à un ou deux noeuds. En pratique, le banc s'échappe rarement du "rond". Cela arrive occasionnellement lorsqu'un grand poisson (dauphin, pèlerin...) est encerclé. En s'échappant il fait fuir le banc. La capture s'effectue en pleine eau pour des bancs relativement homogènes et concentrés par la lumière. Bien que le filet puisse toucher le fond au moment où il est resserré, il emprisonne essentiellement les espèces pélagiques de pleine eau du plateau continental, et accessoirement quelques espèces semi-pélagiques ou benthiques décollées du fond. Les bancs sont relativement homogènes en espèce et en taille, et la technique du lamparo présente l'avantage de capturer des groupes homogènes. L'homogénéité varie avec les saisons⁶.

Capture de bancs de poissons répartis sur de vastes zones à l'aide d'un engin à grande capacité de capture.

Sélection de la ressource

De par sa conception et son mode d'utilisation, la senne du lamparo capte principalement des espèces de "pleine eau" du plateau continental (bancs de petits pélagiques). La dimension de la maille de la senne est peu sélective car les espèces recherchées sont de petite taille. La maille doit être suffisamment petite pour éviter que les poissons ne s'emmailent. Le travail de démaillage occasionné par des mailles trop grandes est particulièrement long et improductif puisque les espèces démaillées sont trop abîmées pour être commercialisées.

⁵ De novembre à mars (période de ponte), les sardines vivent au large sur les fonds de 50-100 m. Les principales aires de ponte du golfe du Lion semblent être : la zone à 25 milles au large entre Sète et la Camargue par 90 à 100 m de fond, le long et à proximité des côtes du Roussillon par 50 à 70 m de fond, au large de Marseille. De mars-avril à novembre, elles migrent vers les zones riches en plancton. De mai à septembre, les anchois se concentrent vers les 2 zones principales de ponte du golfe du Lion : au large des côtes du Roussillon par des fonds de 70 à 100 m, face au grand Rhône par des fonds de 60 à 90 m. En hiver, ils tendent à se rapprocher des côtes (Gigaroff, 1991).

⁶ En pleine saison d'anchois (avril-mai à septembre) ou de sardine (décembre à février), les poissons sont généralement groupés par espèce, voire par taille aux autres périodes les espèces ont tendance à être mélangées.

3. Espace-temps

Zone d'action

Elle correspond au plateau continental jusqu'à l'isobathe de 100 m, soit environ 9000 km².

Durée d'action

Les lamparos travaillent de nuit. La durée d'action varie avec la durée nocturne et avec l'importance des captures. Le nombre de nuits travaillées varie de 100 à 150 par an compte tenu des contraintes météorologiques (par vent de force supérieure à 2 ou 3 Beaufort, il devient difficile de maintenir le canot porte-lampe au milieu de la senne), des périodes de pleine lune non favorables et des fermetures hebdomadaires ou annuelles de certaines structures commerciales (organisations de producteurs).

Durée et superficie d'action dépendantes de la recherche et de la localisation des bancs.

Zone d'exploitation

Selon la taille du banc, le périmètre d'encerclement réalisé par la senne est plus ou moins grand. L'étendue moyenne d'une senne peut être mesurée par les indicateurs suivants :

- aire de la senne : environ 29 000 m² pour une longueur de senne de 600 m,
- volume d'eau circonscrit dans la senne : 475 000 m³ pour une chute effective maximum de 96 m et pour chaque coup de filet.

Durée d'exploitation

En moyenne, les exploitants font deux calées par nuit.

Durée et superficie d'exploitation dépendent du nombre et de l'importance des bancs repérés.

4. Commercialisation

La commercialisation est assurée par des Organisations de Producteur, comme pour le chalutage pélagique. On retrouve donc la même logique que pour celui-ci.

5. Travail

Recrutement

Les matelots sont recrutés sur la base de leur adaptation à un travail manuel en mer, peu régulier (fonction du temps), nocturne, avec des parts de salaires très variables ("il faut être fourmi pour pouvoir vivre de ce métier"), et de leur résistance (temps de tri, travail de nuit...). Etant données l'importance du nombre de matelots et les difficultés de rentabilité de ces unités, il arrive que les patrons ne puissent pas déclarer tous leurs matelots. Suite à ces contraintes, les patrons recrutent auprès de travailleurs locaux saisonniers (main d'oeuvre agricole, pêcheurs aux petits métiers en été...), travailleurs immigrés sans leur famille et retournant dans leur pays deux mois par an⁷, travailleurs immigrés installés en France n'ayant pu trouver d'emploi stable (cas actuel)... Le pays d'origine des travailleurs immigrés a changé avec les vagues d'immigration (italienne ou espagnole selon la localisation des ports, maghrébine...).

⁷ "Il y a 20 ans, la moitié de l'équipage venait travailler en France alors que leur famille restait au pays. Aujourd'hui, les matelots sont presque tous installés en France avec leur famille" (interview d'un patron de lamparo)..

La disponibilité en main d'oeuvre dépend de la localisation du port d'attache des bateaux. La latitude du patron pour le choix des matelots est grande dans la mesure où la formation à bord est rapide et où l'efficacité d'un travail réalisé en équipe dépend en grande partie du chef d'équipe et du savoir-faire de 4 ou 5 matelots. En cas d'absence de matelots, il est parfois possible de s'en faire "prêter" par d'autres patrons ou de travailler "au minimum".

Organisation du travail en postes

L'équipage se compose en principe du patron-pêcheur embarqué qui assume la navigation et qui décide des zones à exploiter ainsi que de l'ensemble des manoeuvres, d'un second qui dirige les manoeuvres et qui parfois peut assumer la navigation en mer, d'un mécanicien et de 6 à 7 matelots. Les matelots exécutent différentes tâches concernant les manoeuvres de sortie et d'entrée au port, d'embarquement des prises, de tri éventuel, de mise en caissettes, de glaçage, de rangement des caissettes, et de réparation des filets en cas d'accrochage. A terre, les matelots rangent le matériel, débarquent les caisses de poissons et participent éventuellement aux travaux d'entretien et de réparation du bateau et des engins de pêche. Chaque manoeuvre se compose d'un ensemble de tâches réalisées par les différents membres d'équipage. Ces tâches doivent être coordonnées pour que les manoeuvres se déroulent efficacement et avec le maximum de sécurité.

QUATRIEME LOGIQUE D'EXPLOITATION : LES THONIERS

Préambule

Les professionnels peuvent être spécialisés dans la pratique du métier thonier ou l'exercer en alternance avec d'autres métiers, le plus souvent le lamparo ou l'allachare. Nous considérons ici le cas de pêcheurs spécialisés dans le métier thonier. Les données quantitatives sont élaborées sur la base de thonier port-vendrais.

1. Produit

Caractéristique des prises

Les produits se composent essentiellement de thons rouges de poids variable (quelquefois de germons). Les gros individus (150 à 300 kg) sont capturés en juin-juillet, en particulier dans la zone des Baléares, les petits individus (de 3 à 33 kg) se capturent pendant toute la saison (mars-avril à novembre-décembre). La production moyenne annuelle de thon rouge d'un thonier senneur se situe entre 125 et 400 tonnes. Les extrêmes doivent être relativisés dans la mesure où plusieurs bateaux sont associés deux à deux. La moyenne des apports serait de 200 à 300 tonnes (Liorzou et Bigot, échantillonnage d'apports 1990, 1991).

Les variabilités, mensuelle et par sortie, sont très grandes : de 155 kg à 130 000 kg par mois, de 0 à 50 000 kg par sortie. "La production d'un coup de senne peut varier de 0 à 80 tonnes, la capture de 10 à 15 tonnes de thons en une calée pouvant être considérée comme courante" (Farrugio, 1981).

Tonnage global très important et très irrégulier (très grande irrégularité par sortie et par mois) d'espèces déterminées (thons, germons).

Qualité des produits

La conservation de la fraîcheur de produits de grande taille, quelquefois capturés sur des zones éloignées de la côte, nécessite plusieurs mesures de précaution :

- rangement des produits en cales réfrigérées, parfois sur le pont abrité d'une bâche isolante en cas d'apports importants,
- rangement en fonction du volume des apports et de la taille des individus afin de limiter le temps de réfrigération,
- saignement des gros individus,
- transbordement éventuel des prises sur un bateau disposant de plus grandes cales ou éventuellement chargé de l'acheminement des produits dans le port le plus proche.

Préservation de la qualité de produits de grande taille, destinés à la consommation humaine en frais, manipulés et stockés en quantité et parfois soumis à un long délai d'acheminement.

Sélection des produits

La sélection des produits porte essentiellement sur leur taille. Elle repose avant toute chose sur une sélection de la ressource :

- une première sélection se fait à la vue des poissons. Si les individus sont de trop petite taille pour être commercialisés, le patron peut décider de ne pas encercler le banc repéré.
- les gros individus ne peuvent être capturés que pendant la période de frai et sur les zones de frayères (zone des Baléares en juin-juillet).

Quant au tri, il se fait lorsque des individus de petite taille sont mélangés avec les gros, voire cachés sous les autres. Les rejets sont peu fréquents, ils concernent des thons de petite taille ou des espèces non valorisées (requin...).

Plusieurs niveaux de sélection des tailles de produits : sélection visuelle avant capture, zone et période de frai, tri manuel...

2. Techniques d'exploitation

Repérage

Les techniques de repérage consistent à suivre au jour le jour les bancs dans leurs déplacements avec un dispositif scindé en plusieurs étapes :

- Les pêcheurs disposent d'informations générales sur les zones et les saisons de capture des thons.
- La prospection des zones se fait par avion : presque tous les thoniers méditerranéens ont recours à une société propriétaire d'un avion qui effectue une prospection pour l'ensemble des contractants. La prospection s'effectue par quadrillage du secteur à une vitesse de 120 noeuds et à 90 m au dessus de la mer... Le pilote est en liaison phonique permanente avec les thoniers auxquels il signale la position, l'importance et le déplacement du banc (Farrugio, 1981).
- La recherche sur zone s'effectue en flottille et par "espionnage" des transmissions-radios : plusieurs pêcheurs sont associés pour le repérage des bancs et s'informent en cas de détection. Il est parfois possible d'obtenir des informations par écoute et localisation des appels entre les navires. Lorsque plusieurs bateaux sont associés, l'un d'entre eux a parfois pour mission "d'égarer les concurrents" vers de fausses zones de concentration de poissons.
- La détection, à partir du bateau, d'oiseaux associés aux bancs de thons peut se faire par radar à oiseaux, jumelles ou à la vue. Le sonar et le sondeur servent parfois à détecter un banc sous l'eau. Les poissons sont directement décelables à la vue ou aux jumelles lorsque "par temps clair et mer calme, ils effectuent des sauts au-dessus de la surface, à la poursuite des bancs de petits pélagiques..." (Farrugio, 1981).
- Un banc est parfois attiré à l'aide d'un individu pris à une ligne fixée sur une annexe ou un autre bateau (Farrugio, 1981). Il peut même y avoir une association entre un thonier et un petit bateau exerçant la traîne au thon.

Dispositif de repérage lié à une organisation en flottille et scindé en plusieurs étapes.

La capture d'un grand nombre de poissons plus ou moins répartis sur de vastes zones se fait à l'aide d'un engin à grande capacité de capture. Lorsqu'un banc a été aperçu en surface et sa direction repérée, il est encerclé à vive allure de manière à couper la route aux poissons, à l'aide d'un grand filet tournant et coulissant de 1400 m à 1600 m de long et 150 m à 200 m de chute étirée. La senne est ensuite resserrée à sa base afin d'enfermer totalement les poissons. Enfin, le filet est progressivement halé à bord jusqu'à ce qu'il ne reste plus contre le flanc du bateau qu'une poche (dénommée la "mort" ou "chambre de la mort") de dimension suffisamment réduite pour permettre d'y concentrer les thons captifs avant de pouvoir les prélever (Farrugio, 1981). La manoeuvre de capture suit une progression dans l'espace et dans le temps qui consiste à stopper rapidement un banc et à le cantonner sur une étendue, puis à réduire progressivement cette étendue pendant une période plus longue.

Dispositif de capture destiné à stopper un banc de poissons en migration et à l'enfermer dans une poche de plus en plus étroite, à l'aide d'un engin à grande capacité de capture.

Sélection de la ressource

Nous avons vu lors de la sélection du produit que les poissons étaient sélectionnés en fonction de leur taille. Une présélection est quelquefois possible par le choix de la zone et de la période de pêche (frayère...) et par la décision du patron d'encercler ou non un banc. De par sa conception et son mode d'utilisation, la senne capte principalement des espèces "de pleine eau". La dimension de la maille est très grande et les thons pourraient facilement passer au travers mais, effrayés par le filet, ils s'en écartent. Les autres poissons parfois mélangés aux thons sont en général de petite taille et s'échappent facilement. Des bancs concentrés de petits pélagiques restent quelquefois à l'intérieur de la senne. Il semble que les pêcheurs ne trouvent jamais de dauphins dans leurs sennes du fait de l'absence, sur ces zones de pêche, d'associations thon-dauphin.

La capture des bancs de thons est particulièrement délicate et nécessite différents niveaux d'appréciation et de contrôle au fur et à mesure de la progression de la manoeuvre :

- prévoir la direction, la vitesse et la taille du banc et caler en conséquence. Pour savoir si les thons "tiennent à la surface", une pratique consiste à stopper le bateau à côté d'un banc pour voir si celui-ci est effrayé. S'il ne plonge pas, le patron peut alors caler,
- éviter dans la mesure du possible que le banc, ou une partie du banc (généralement les plus gros individus), ne plonge et ne s'échappe avant la fermeture totale de la senne (une annexe effraie les poissons par des allers-retours rapides pour les empêcher de s'approcher de l'ouverture),
- éviter que les individus ne sautent par dessus les flotteurs (cercles rapides et bruyants décrits par l'annexe autour de la senne)...

Les coups de senne nuls varieraient dans une proportion de 30% à 50% des cas.

Sélection de la ressource caractérisée par plusieurs niveaux (saison et période de pêche, décision d'encercler, sélectivité de l'engin...). Limitation des phénomènes très importants d'échappement par différents niveaux d'appréciation et de contrôle au fur et à mesure des manoeuvres.

3. Espace-temps

Zone d'action

Elle est très étendue. Elle correspond à la partie nord-ouest du bassin occidental méditerranéen. En fonction des années et des saisons, seule une partie est prospectée⁸. Le rayon d'action journalier de l'avion est approximativement de l'ordre de 3600 milles carrés ou 6667 km² (1200 milles parcourus avec une acuité visuelle couvrant en moyenne 3 milles) et celui d'un navire en recherche est de 320 milles carrés ou 667 km² (120 milles parcourus à une vitesse moyenne de 12 noeuds pendant 10 heures, portée visuelle couvrant en moyenne 3 milles).

Durée d'action

La saison de pêche varie de 6 à 8 mois selon les années et selon les bateaux. Cette saison peut être légèrement décalée d'une année sur l'autre : de mars-avril à octobre-décembre. Les sorties sont dépendantes des conditions météorologiques (les thons ne sont visibles que par temps calme). On compte en moyenne 100 à 150 jours de sorties par an. Les bateaux sortent à la journée du lever du jour au coucher du soleil, ou restent quelquefois sur la zone de pêche pour faire des économies de carburant et de temps de travail. Pendant leur campagne, ils relâchent dans le port le plus proche du secteur exploité. Si la zone et la durée de prospection peuvent être très importantes (70% du temps de travail des senneurs serait réservé au repérage des poissons), elles sont organisées par étapes avec un changement d'échelle progressif "un peu à la manière d'un zoom".

Durée et superficie d'action dépendantes du dispositif de recherche et de localisation des bancs, et de ses résultats.

Zone d'exploitation

Selon la taille du banc, le "rond" ou périmètre d'encerclement réalisé par la senne est plus ou moins grand. Il peut atteindre 10 hectares de surface développée (Farrugio, 1981). La zone maximale d'occupation peut être mesurée par l'aire de la senne, soit 0,2 km² ou 20 ha pour une senne de 1600 m de long. Cette zone est réduite progressivement lors de la remontée du filet et peut être décalée sensiblement sous l'action du courant.

Durée d'exploitation

Nous n'avons pas d'indication sur le nombre moyen de sorties qui donnent lieu à des calées, que celles-ci soient nulles ou positives. Les jours de pêche positive recensés en 1990 et 1991 varient entre 20 et 55 pour un total de 100 à 150 jours de sortie, soit 20 à 37% du temps. Si la durée de l'encerclement est très rapide, de l'ordre de quelques minutes, la fermeture de la poche prend 15 à 30 mn et la remontée du filet à bord de 2h à 8h. La durée totale d'exploitation varie donc de 2h 30 à 8h 30 selon la présence effective de poissons et le volume des prises. Le nombre de calées par jour est très variable : de 0 à 4 ou 5.

Grande variabilité de la durée et de la superficie d'exploitation liée à plusieurs facteurs : détection de bancs, décision de capture, taille du banc, réussite de la capture...

⁸ "Les débarquements par quartier montrent qu'il y a eu un déplacement des lieux de captures entre 1982 et 1987, du quartier de Nice vers celui de Port-Vendres" (Liorzou et Bigot, 1989)"

4. Commercialisation

Identification des acheteurs

Les professionnels cherchent à écouler un produit spécialisé, vendu en frais, et soumis à de très fortes variations, saisonnière et journalière. Seuls quelques mareyeurs (une dizaine environ dont le plus important est Médipêche à Sète) se portent acquéreurs de cette espèce qu'ils commercialisent auprès du marché local ou de quelques grossistes spécialisés. Les trois principaux débouchés de ce produit sont (CEP et COFREPECHE 1992) :

- La vente des thons de qualité "extra" et de grande taille sur le marché japonais (environ 10 à 15% des apports de Méditerranée française). La qualité dépend notamment de l'opération de capture, de la saison de capture (avant ou après la ponte), de la température de l'eau, des conditions de réfrigération...
- La vente en frais sur les marchés locaux, nationaux et internationaux (environ la moitié des apports).
- La vente de gros poissons (environ un tiers des apports) pour la transformation sur le marché national et international (France, Allemagne, Espagne...).

Du fait de l'irrégularité et de la variabilité des tonnages, à propos d'un produit susceptible de dégager des marges commerciales importantes, on observe des expériences ou des tentatives de concentration des apports : intégration par l'aval (un mareyeur possède trois thoniers), association temporaire de plusieurs bateaux, tentative de création d'une organisation de producteurs... Dans la mesure où le marché est déjà structuré et concentré et où les coûts logistiques sont importants, les tentatives récentes de pénétration de ce marché sont difficiles.

Écoulement de la marchandise auprès d'un acheteur attiré, notamment spécialisé dans ce produit. Tentative de groupement des apports pour leur commercialisation sur un marché relativement structuré et concentré.

Organisation de la vente

Les armements se lient à un mareyeur par des ententes orales qui peuvent évoluer dans le temps. Pour augmenter les chances de capture sachant que le nombre de jours de pêche positive est relativement faible (20 à 55) et que les zones de pêche peuvent être éloignées, les navires débarquent les produits dans les ports les plus proches. Le mareyeur attiré, informé par radio de l'importance des tonnages et du lieu et de l'heure de débarquement, expédie un camion chargé de glace pour réceptionner la marchandise.

Vente par contrat auprès d'un mareyeur attiré. Livraison de la marchandise dans le port le plus proche de la zone de pêche.

Sélection de la vente et formation du prix

Les mareyeurs ne s'engagent pas sur un prix avant la revente effective des produits. Ces prix fluctuent en fonction de la concurrence et de la qualité des produits et des débouchés correspondants. C'est en début de saison (de mars à juin-juillet) que les prix sont les plus élevés du fait de la qualité des produits (gros poissons de bonne qualité avant la ponte, prisés par le marché japonais) et de la faiblesse des apports. (CEP & COFREPECHE, 1992) :

- 11 à 12 F/kg pour les produits destinés à la congélation et la transformation,
- 15 à 17 F/kg à 25/30 F/kg selon la saison, pour les produits vendus en frais,
- 20 à 35 F/kg pour les poissons destinés au marché japonais.

Forte disparité de prix en fonction de la destination des produits et de la concurrence compte tenu de l'importance des apports.

5. Travail

Recrutement

Il s'agit d'un travail saisonnier, particulièrement éprouvant du fait des longues durées d'attente et de recherche. Il procure des revenus très irréguliers. Le recrutement des matelots se fait auprès de plusieurs sources de main-d'oeuvre en fonction de la composition de l'équipage et des disponibilités de ces réseaux ou du marché du travail : famille, jeunes issus du milieu local de la pêche, vagues d'immigration... De préférence, le patron recrute des jeunes ayant de l'expérience, une réputation favorable dans le milieu de la pêche, une bonne vue et une capacité à s'intégrer dans un travail d'équipe en mer.

Recrutement différencié des matelots en fonction de la composition de l'équipage.

Organisation du travail

Les équipages sont composés de 10 à 11 personnes. L'opération de capture nécessite une stricte organisation et une synchronisation des tâches.

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 3

**LOGIQUE D'EXPLOITATION
DES PETITS-METIERS**

Préambule

*Nous distinguons trois logiques d'exploitation:
– petits métiers spécialisés,
les cas du filet maillant à merlus et du trémail à soles,
– petits métiers côtiers polyvalents,
– petits métiers spécialisés dans la production
d'espèces vivantes :
les cas des captures d'anguilles aux verveux
(capéchades, trabaques et paradières)
et de récolte en plongée des oursins, violets ou palourdes.
Si ces logiques sont applicables en l'état à des professionnels
de certaines localités (Carro et Agde pour la première,
région marseillaise pour la seconde,
étangs de Berre, Palavas ou de Bages pour la troisième),
elles ne représentent pas la totalité des pratiques.
En effet, nombreux sont les professionnels qui sont
"à cheval" entre plusieurs logiques,
spécialisés dans un métier pendant certaines saisons,
polyvalents à d'autres périodes...*

PREMIERE LOGIQUE D'EXPLOITATION : LES PETITS-METIERS SPECIALISES LE CAS DU FILET MAILLANT A MERLUS ET DU TREMAIL A SOLES

Préambule

Les professionnels peuvent être spécialisés dans la pratique d'un (voire deux) petit-métier (filet maillant à merlus, trémail à soles, trémail à turbot...) ou l'exercer en alternance avec d'autres métiers. Nous considérons ici le cas de pêcheurs spécialisés dans le filet maillant à merlus et éventuellement le trémail à soles. Les données quantitatives résultent d'exemples d'Agde et de Carro. Les résultats présentés dans cette annexe se réfèrent abondamment aux données de Tempier (en préparation).

1. Produit

Caractéristique des prises

Les prises se composent d'un ou deux principaux produits auxquels viennent s'ajouter parfois et en faibles quantités quelques autres produits : pour le filet maillant à merlus, 80 à 90% de merlus d'une taille de 25 à 90 cm et 10% de grondins, baudroies, raies... Ce métier est souvent pratiqué en alternance avec le trémail à soles exercé en hiver : 70% de soles d'une taille de 22 à 45 cm et 30% de raies, baudroies, turbot... Le tonnage annuel moyen des prises par bateau est le suivant : 10 à 25 tonnes de merlus pour un pêcheur spécialisé dans la capture de cette espèce, 4 à 6 tonnes de merlus et 3 à 4 tonnes de soles pour un pêcheur qui exerce ces deux métiers. Le tonnage moyen par sortie varie entre 50 et 150 kg pour le merlu selon les bateaux et les années, et tourne autour de 20 kg pour la sole.

La variabilité des captures est fondée sur la fréquence des sorties, l'année, la saison et l'efficacité des modes de capture : 10 à 35 tonnes de merlus dans le cas d'une spécialisation, 4 à 10 tonnes de merlus et 3 à 5 tonnes de soles. Par sortie, la variabilité est de l'ordre de 10 à 1000 kg de merlus et 3 à 40 kg de soles.

<i>Tonnage moyen de produits spécialisés (espèce, taille).</i>
--

Qualité des produits

Le type d'espèces est présélectionné en fonction de l'association : mode de capture, territoire de pêche et éventuellement saison.

* Filet maillant à merlus : la présélection de 80 à 90% de merlus d'une taille variant de 30 à 75cm (40 à 45cm pour la majorité) résulte de l'association entre des filets maillants d'une maille donnée et les zones de calage.

* Trémail à soles : la présélection de 70% de soles d'une taille variant de 22 à 45 cm (30 cm de taille moyenne) résulte de l'association entre des trémaux d'une maille donnée, les zones de calage et la saison.

Concernant la qualité des produits, les professionnels tentent de préserver la fraîcheur des apports :

- Limitation du temps d'attente entre le moment de la mortalité des individus et leur débarquement. Le temps de calage des filets est généralement d'une journée (d'une matinée à l'autre), parfois une demi-journée à certaines saisons. Il peut être prolongé à 2 jours pour les merlus et 4 jours pour les soles, en cas de conditions météorologiques défavorables. Les produits sont débarqués entre 1h et 4h après le relevage des filets selon l'éloignement des zones de calage et la puissance des moteurs. Le démaillage se fait lors de la rentrée au port et se termine éventuellement à quai.

– Eviscération éventuelle des gros merlus, surtout lorsque les merlus viennent de manger des anchois car ils fermentent plus vite. Répartition des produits par caisses de 7 kg environ. Eventuellement glaçage.

Présélection des produits en fonction du mode de capture, du lieu et éventuellement de la saison de pêche. Préservation de la fraîcheur des apports (limitation du temps de calage, éviscération des grosses pièces...).

Sélection des produits

De par les modes de capture présélectifs (espèce, taille), le tri manuel des apports est relativement réduit. Les poissons mangés ou abîmés par la poulie remonte-filet sont jetés ou coupés de manière à ne conserver que les queues.

Peu de tri d'espèces ou de tailles du fait de modes de capture présélectifs, les pièces abîmées sont sectionnées ou jetées.

2. Technique d'exploitation

Repérage

A partir d'un territoire de pêche relativement étendu (ligne de sonde de 90 à 200 m au large du plateau continental) l'exploitant tente de suivre au jour le jour les déplacements des poissons afin de sélectionner une zone de calage. La recherche se fait souvent en flottille : "A 10 bateaux, on trouve le poisson". Elle s'effectue sur la base des prises de la veille : celles de chaque bateau, de chaque filet, ou même de chaque pièce. La concentration des poissons dans le temps et dans l'espace est très irrégulière : une seule pièce de filet peut capturer un banc, le moment de la capture peut être relativement bref sur toute la durée du calage. Lorsque les poissons sont décollés du fond, des tâches sont parfois décelables au sondeur sans que le type d'espèces puisse être identifié.

Repérage de zones précises de calage des engins en fonction de l'observation des déplacements des poissons au jour le jour.

Capture

La capture se fait par le calage quasi-continu de longues bandes de filets (nappes simples pour les merlus, trémails pour les soles) le long d'une ligne de fond. Les filets sont balisés par des signaux portant un écran radar et un pavillon. Ces signaux sont repérables par radar à 3 milles par beau temps et à 1,5 milles par mauvais temps. Les pêcheurs sont généralement équipés d'un toran ou d'un GPS pour localiser les zones de calage. Certains d'entre eux disposent d'une table traçante pour mémoriser ces zones.

Le type de filet est adapté à la morphologie et aux comportements des espèces recherchées : filet maillant simple ou filet boursant.

Calage régulier et quasi continu d'une quantité importante de pièces de filets. Type d'engins dépendant du comportement et de la morphologie de l'espèce.

Sélection de la ressource

Les modes de capture sont présélectifs dans la mesure où ils se fondent sur une association entre un engin relativement adapté à un type d'espèces, une zone et éventuellement une période. La taille de la maille (maille intérieure pour le trémal) "fait la grosseur du poisson" Le défaut de capture peut être provoqué par une mauvaise appréciation de la présence des poissons sur toute la

zone de calage, le fait que les poissons ne se laissent pas piéger, l'inefficacité des engins provoquée par le changement de vent et de courant... C'est par le nombre de pièces, la durée de calage, la recherche en flottille, l'observation des variations météorologiques que les professionnels essaient de réduire ces risques d'échec.

Sélection de la ressource fondée sur la présélectivité des modes de capture et le choix des mailles. Limitation des risques d'échec par l'intensité de l'effort de pêche (nombre de pièces, durée de calage) et la recherche en flottille.

3. Espace-temps

Zone et durée d'action

La zone d'action des filets maillants se situe au large du plateau continental sur une ligne de sonde de 90 à 200 m. Cette zone couvre approximativement une bande de 2 à 5 milles de large et 100 milles de long. La zone journalièrement exploitable à partir d'un port d'attache représenterait une superficie de 2 à 5 milles sur 20 à 30 milles, soit 40 à 150 milles carrés. La zone d'action hivernale des trémails à soles est représentée par les fonds de 70 à 100 m du plateau continental. En été, la capture de sole se fait quelquefois en bordure côtière.

La durée d'action peut être annuelle pour le merlu, elle est saisonnière pour la sole capturée au large. Les professionnels qui exercent les deux métiers pratiquent le filet maillant à merlu en été et le trémail à sole en hiver. Le nombre de sorties par an varie en fonction des conditions météorologiques : en moyenne 200 jours par an. Lorsque le temps le permet, les professionnels laissent les filets calés le dimanche et ne les relèvent que le lundi matin. Les professionnels ne calent pas de filet maillant en cas de prévisions de mauvais temps. Ils risqueraient de perdre des filets dont le coût est élevé et de devoir jeter des prises restées trop longtemps à la mer.

Durée et superficie d'action déterminées par un territoire de pêche et éventuellement une période saisonnière.

Zone et durée d'exploitation

L'étendue de la zone exploitée est déterminée par la longueur de filets calés : de 30 à 50 pièces de trémails et de 40 à 60 pièces de filets maillants, soit de 3 à 6 km de long. La durée d'exploitation est définie par la durée de calage, généralement une journée, parfois une demi-journée en saison chaude pour des raisons de qualité d'apports. Compte-tenu de l'irrégularité et éventuellement de la brièveté des moments et des lieux de capture effective, les exploitants sont amenés à occuper de façon quasi continue des zones relativement étendues afin de maximiser les chances de capture.

Durée et zone d'exploitation dépendantes de la dimension des engins et de la durée de calage.

4. Commercialisation

Identification des acheteurs

Les producteurs doivent commercialiser des produits spécialisés (espèce, taille) dont les tonnages sont relativement constants pendant une saison et dont les débarquements sont assez réguliers. Certains d'entre eux passent un contrat annuel avec un mareyeur spécialisé dans ces types de produits (majorité de merlus). D'autres commercialisent par le biais d'une criée. Lorsque

le marché local est étendu, certains professionnels commercialisent directement auprès des consommateurs, poissonniers et restaurateurs, une partie de leurs apports les plus valorisés. Nous exposons ici le cas de la commercialisation auprès d'un mareyeur attiré, la vente en criée est abordée dans la logique chalutage de fond et la vente directe dans la logique petit-métier côtier.

Commercialisation auprès d'un mareyeur disposant d'un réseau commercial pour la vente de produits spécialisés.

Organisation de la vente

En cas de vente auprès d'un mareyeur attiré, l'exploitant peut dans la mesure du possible suivre les exigences de son client : sortir le week-end en cas de forte demande et de prix de revente élevé, informer le mareyeur des quantités capturées, soigner particulièrement la qualité des apports et leur présentation... Lorsque le mareyeur ne peut réceptionner la marchandise, soit qu'il n'ait pas d'établissement dans le port de débarquement, soit qu'il ne soit pas présent lors de l'arrivée du bateau, les produits sont stockés par l'exploitant dans une chambre à glace généralement possédée par le mareyeur. Quand la vente se fait en criée, les apports débarqués lors des jours de fermeture de la criée sont également stockés dans la chambre à glace de la criée.

Vente organisée en fonction des relations entre les professionnels et leur mareyeur attiré.

Sélection de la vente et formation du prix

Une fourchette de prix est fixée à l'année, le mareyeur étant chargé dans la mesure du possible de stabiliser les variations de prix. En cas de fortes variations liées à la concurrence, les prix sont corrigés. Les gros merlus sont généralement exportés en Espagne, les merlus de taille moyenne sont vendus sur le marché national et international. Le niveau de prix dépend de la concurrence mais également du réseau de clientèle du mareyeur. En cas de concurrence entre plusieurs mareyeurs, ou entre la vente en criée et la vente à un mareyeur, le producteur peut choisir son mode de commercialisation. Selon la localisation du port d'attache, les possibilités de choix sont relativement réduites.

Stabilisation des variations de prix par le mareyeur. Concurrence des mareyeurs variable selon les ports.

5. Travail

Recrutement

Le recrutement de matelots s'effectue auprès de plusieurs sources de travailleurs : bassins locaux de main d'oeuvre, vagues d'immigration, matelots embarqués saisonnièrement sur les thoniers... en fonction des disponibilités du marché du travail. Les matelots au nombre de deux sont recrutés sur la base de leur adaptation à un travail manuel en mer, de leur disponibilité (sorties le week-end) et de leur maîtrise du démaillage. Parmi ces matelots, certains font ce travail en attendant d'avoir suffisamment d'économies pour s'établir à leur compte dans la petite pêche côtière ou la pêche au large.

Recrutement de matelots auprès de travailleurs habitués au travail en mer, prêts à travailler le week-end et ayant une certaine dextérité pour le démaillage des filets.

Organisation du travail

La navigation et le repérage des signaux sont assistés par des instruments de détection et de navigation utilisés essentiellement par le patron. Le choix de la zone de calage est entièrement assumé par le patron. Les matelots sont chargés des manoeuvres d'accostage et des opérations de capture proprement dites : le relevage du filet se fait à l'aide d'un vire-filet situé à la proue du bateau, le filage et le démaillage se font manuellement. Lorsque le patron peut lâcher la barre par beau temps, il aide au démaillage. Au fur et à mesure que les poissons sont démaillés, ils sont rangés dans des caisses et éventuellement glacés.

Organisation du travail dépendante du nombre et de la dimensions des filets calés, ainsi que du volume des apports.

DEUXIEME LOGIQUE D'EXPLOITATION : LES PETIT-METIERS COTIERS POLYVALENTS

Préambule

Les professionnels peuvent être plus ou moins polyvalents pour la pratique de petits métiers côtiers et du large. Nous considérons ici le cas de pêcheurs polyvalents pour des petits métiers côtiers. Les données quantitatives résultent d'exemples rencontrés dans la région marseillaise.

1. Produit

Caractéristique des prises

Les types de produits débarqués varient en fonction du métier exercé à un moment donné, sachant que chaque pêcheur exerce plusieurs métiers au cours de l'année.

De la façon dont ils sont exercés, les métiers sont relativement spécialisés dans la capture d'un produit ou d'un groupe de produits. Voici quelques exemples de métiers et des produits qu'ils procurent :

- congres du palangre à congres,
- sardines du sardinal,
- poissons de roche du trémail,
- turbots de la "turbottière" ou trémail à turbot,
- langoustes et homards du "thys-clas" ou trémail langoustier,
- rougets et petits poissons de roche pour la soupe du trémail à fines mailles,
- loups pêchés à la traîne ou à la canette...

Le tonnage annuel moyen des prises par bateau varie avec le type de métier pratiqué et d'espèces capturées. Globalement, il est de l'ordre de 1 à 4 tonnes par an, soit encore de 10 à 200 kg par sortie. Ce tonnage peut augmenter sensiblement en cas de captures de certaines espèces comme le congre par exemple. La variabilité des captures est fondée sur la fréquence des sorties, le choix des métiers et l'efficacité des modes de capture. Elle peut osciller entre 4 et 100 kg par sortie.

Tonnage faible de produits variables en fonction du métier pratiqué et de la saison.

Qualité des produits

Le type d'espèces est présélectionné en fonction de l'association de trois éléments : mode de capture, territoire de pêche et période. Le trémail de maille moyenne capture les poissons de roche ou les soles selon la nature des fonds et la saison. La canette à loups exercée dans certains canaux n'est opérationnelle que la nuit... Concernant la qualité des produits, les professionnels tentent de "suivre" les exigences de leur clientèle :

- Capturer en priorité les espèces les plus demandées. C'est ainsi que certaines espèces et les métiers qui les capturent sont parfois délaissés : bogues, mulets, saupes, sardines (sauf pendant la saison estivale du fait de la pratique du barbecue...) alors que d'autres espèces sont particulièrement recherchées : espèces "nobles"...

- Préserver la fraîcheur de produits qui "sortent à peine de l'eau". Les professionnels tentent de limiter le temps d'attente des poissons entre leur capture et le moment de leur débarquement. Le temps de calage est généralement court : d'une journée, une demi-journée ou de quelques heures. Certains engins sont calés la veille ou le matin même avant l'aube, et retirés après le lever du soleil pour être débarqués et mis en vente vers 9h ou 10h du matin. Le temps de route varie entre 10mn et 1h. Le démaillage se fait lors du relevage des engins, du temps de route et se termine éventuellement à quai. S'ils peuvent débarquer des poissons encore vivants, les

pêcheurs les vendront facilement et à un prix élevé. Certains d'entre eux tentent de conserver leurs prises pendant le transport dans des bacs d'eau de mer...

- Soigner la présentation des apports. Certaines espèces changent de couleur après leur mort et prennent la couleur du socle sur lequel elles sont posées. Les professionnels les placent dans des caissettes brunes plutôt que dans des caisses blanches. Certaines espèces s'abîment ou changent de couleur et d'aspect au contact de la glace (seiche...) et il serait préférable de les vendre rapidement plutôt que de les glacer immédiatement après leur capture.

Présélection des produits en fonction du mode de capture, du territoire de pêche et de la période. Orientation des captures en fonction des exigences de la clientèle : espèces nobles, extrême fraîcheur, présentation...

Sélection des produits

De par les modes de capture pré-sélectifs (espèce, taille), le tri manuel des apports par espèce est relativement réduit. Il y a peu de rejets, parfois des débris divers récoltés dans les trémails, des individus abîmés par les mailles des filets ou par la poulie remonte-filet, des poissons mangés ou encore des espèces non prisées par le marché... Les rejets représenteraient environ 10% des captures.

Peu de tri d'espèces ou de tailles du fait de modes de capture pré-sélectifs, faible rejet de débris, d'individus abîmés, ou non prisés...

2. Technique d'exploitation

Repérage

Le repérage de zones de calage se fait en fonction des connaissances et de l'observation des mouvements d'espèces sur des territoires de pêche très délimités. Les pêcheurs connaissent un certain nombre de zones de pêche, de postes, de "baous" ou de "pierres" correspondant à des lieux plus ou moins précis de concentration de types d'espèces en fonction des saisons, des périodes lunaires, des heures journalières (nuit, jour, aube, prime), des variations météorologiques... Ces informations sont recoupées avec leurs prises de la veille (quantités pêchées, prises accessoires...), les résultats des collègues, la détection visuelle de bancs, la présence d'oiseaux, parfois une expérimentation (l'exploitant cale un poste pour "tenter" une pêche)... Les déplacements des différents types d'espèces peuvent être plus ou moins cernés à l'aide d'un "calendrier des pêches" théorique.

Repérage de zones précises de calage des engins en fonction d'un grand nombre d'indicateurs de mouvements des différentes espèces en bordure des côtes.

Capture

La capture se fait par l'installation d'engins passifs ou la traction de petits engins traînants sur des territoires de pêche très limités, selon un rythme saisonnier et journalier (diurne ou nocturne). Certains filets comme les trémails sont calés en fonction de la ligne de fond : par exemple, dans un secteur géographique donné, les lignes de fond seront de 25 à 30 m pour le trémails à soupe, de 80 à 100 m pour le trémails destiné à la capture de poissons de roche... D'autres filets sont calés "à poste". Il s'agit généralement de filets "faisant barrage" à certains types de poissons et calés de terre vers le large. Tels étaient le cas des thonaires aujourd'hui abandonnés du fait de l'éloignement des bancs de thons. C'est encore le cas des "battudes" (trémails surmontés d'une nappe simple)...

Les engins de capture sont généralement adaptés à la taille, à la morphologie et aux comportements des espèces : "les sauts du mullet ont donné naissance aux "canasses" (ou

mugelière), les piquants de l'escargot aux "radasses", la voracité cannibale de l'anguille verte aux "cros", les plongeurs des oiseaux des marais aux cabussières. On sait que l'arden (espèce planctonique microscopique, le noctiluque, qui rend les eaux phosphorescentes) transforme les milliers de noeuds de la thonnière en autant de points lumineux que le thon prendra pour un banc de poisson" (Féral, 1980). Le trémil convient aux poissons de forme arrondie ou aux crustacés qui "poussent dans la maille", les filets dérivants piègent les poissons de surface...

Enfin, les engins sont parfois conçus et montés en fonction de la nature des fonds exploités (profondeur, courant...) à partir d'une localité : la hauteur des filets sera calculée en fonction de la profondeur, dans les zones où les fonds tombent vite les trémils sont parfois surmontés d'une nappe faisant barrage aux poissons qui navigueraient au dessus du trémil (battudes à l'est de Marseille)...

Capture d'un type d'espèces à l'aide d'engins à faible capacité de capture utilisés sur des territoires de pêche très limités et pendant une brève période. Engins conçus et montés en fonction de la nature des fonds de la localité et du comportement des espèces

Sélection de la ressource

Les modes de capture sont présélectifs dans la mesure où ils se fondent sur une association entre un engin adapté à un type de poissons, une zone et une période de concentration de certaines espèces en mouvement. La taille de la maille (maille intérieure pour le trémil), ou de l'hameçon et de l'appât, fait la grosseur du poisson. Le défaut de capture peut être liée à plusieurs facteurs :

- une mauvaise appréciation de la présence ou du mouvement des poissons sur les zones de calage. Les engins passifs ne peuvent capter que des espèces en mouvement qui se laissent piéger,
- l'inefficacité des engins provoquée par le changement de courants, la présence d'algues ou de limons apportés par les courants qui rendent les filets "voyants"...

C'est le savoir-faire et l'intuition du professionnel qui permet de réduire ces risques.

Sélection de la ressource fondée sur la présélectivité des modes de capture, le choix des mailles et des hameçons, le savoir-faire et l'intuition du professionnel.

3. Espace-temps

Zone et durée d'action : le cumul d'associations lieu et période d'action

La zone d'action du petit-métier côtier est limitée à la bordure côtière. Elle est plus ou moins étendue selon la configuration des fonds. (à l'extrémité du plateau continental comme à l'est de Marseille, elle couvrira les fonds de 0 à 100 m par exemple) Si l'on considère l'ensemble des métiers exercés tout au long de l'année, les professionnels peuvent cumuler 150 à 200 jours de sortie par an. Le nombre de journées travaillées en mer dépend étroitement de la configuration du littoral et de la présence de zones abritées des vents dominants.

A chaque métier correspondent des lieux plus ou moins délimités selon qu'il s'agit de lignes de fond, de postes, de pierres ou de baous. Les métiers sont pour la plupart soumis aux mouvements saisonniers, voire journaliers, des différentes espèces en bordure du littoral ainsi qu'à des circonstances météorologiques. Les professionnels recherchent donc des associations entre des périodes, des lieux d'actions et des circonstances météorologiques favorables. C'est ainsi que les professionnels décident à certains moments de ne pas caler les chances de prises dans leur zone d'action sont trop faibles, du fait du courant, du temps...

Durée et zone d'action dépendantes d'un cumul d'associations entre des lieux (lignes de fond ou postes) et des périodes précises de pêche (mouvements saisonniers des différentes espèces en bordure du littoral, conditions météorologiques favorables...).

Zone et durée d'exploitation : le cumul d'associations lieu et période d'exploitation

L'étendue de la zone exploitée varie en fonction des métiers exercés : longueur des filets ou des palangres calés, longueur des traits de drague, distance parcourue par l'embarcation et son engin dérivant... La longueur des filets calés varie notamment avec la richesse des fonds et le temps nécessaire pour démailler et nettoyer les filets¹. La durée exploitée varie en fonction des temps de calage des engins, de la durée des traits ou de dérive des engins... Les temps de calage sont souvent limités à la nuit en période estivale du fait des risques de détérioration des engins par la navigation. Nous ne disposons pas de données suffisantes pour calculer un indicateur de cumul des associations lieu et période d'exploitation. Un indicateur approximatif de la zone et de la durée d'exploitation peut être donné par le cas théorique d'un pêcheur qui n'utiliserait que des filets, soit 50 pièces de 100 m ou 5 km de long, pendant une durée moyenne de 18h (12h l'été, 24h l'hiver). Si ce professionnel travaille 150 jours par an, il exploite en moyenne 750 km par an, pendant 2700 heures.

Durée et zone d'exploitation dépendantes, pour les engins passifs, de la dimension des engins de capture et de la durée de calage.

4. Commercialisation

Identification des acheteurs

Les pêcheurs doivent commercialiser des produits de faible tonnage et plus ou moins divers selon le métier exercé à un moment donné. Le mode de vente le plus adapté à cette logique d'exploitation est la vente directe sur le marché local. Les acheteurs regroupent des consommateurs, des restaurateurs ou même parfois des poissonniers. Dans les régions Provence-Côte d'Azur et Corse, ce mode de vente est très étendu du fait de l'importance du marché local et/ou d'une forte tradition de consommation des produits maritimes locaux. Dans la région Languedoc-Roussillon, les professionnels ont plus souvent recours à un mareyeur, notamment en dehors de la période estivale. La vente à un mareyeur étant abordée dans la logique d'exploitation des petits métiers spécialisés, nous n'abordons ici que la vente directe.

Commercialisation directe auprès d'une clientèle locale ou d'un mareyeur attiré en cas d'absence de marché local important.

¹"Suite à l'appauvrissement des fonds, il n'y a presque plus d'algues, de bernard l'hermite, de raies, de roussettes... qui auparavant encombraient les filets. Il y a 20 ans, un homme nettoyait 800 m de filet par jour, aujourd'hui un homme nettoie 2500 à 300 m par jour" (communication d'un professionnel).

Organisation de la vente

Dans certains cas, notamment en Provence-Côte d'Azur, la vente se fait à même le quai, à proximité de l'embarcation. Dans certaines communes, un emplacement est spécialement réservé à ce marché. C'est le cas du quai des Belges à Marseille où viennent accoster, pendant le temps de la vente, les bateaux des différents ports de la commune. Le débarquement des produits se fait en début ou au milieu de matinée (entre 8h et 10h). La vente peut se faire directement par le pêcheur ou par une tierce personne (un membre de la famille ou une "représentante").

D'une façon générale, les pêcheurs s'orientent vers la capture des espèces les plus demandées et des espèces à haute valeur marchande. Ils adaptent souvent leur capture en fonction de leur appréciation de la demande et de l'état de la concurrence sur ce marché local. Ils pourront être tentés d'augmenter leurs apports en cas d'offre faible (conditions météorologiques défavorables, faible concurrence sur un type d'apports à un moment donné...) ou de forte demande (période de fêtes, journée du samedi, période estivale...). Ils pourront quelquefois "tenter" un métier non pratiqué à un moment donné pour commercialiser de nouveaux produits. Enfin, ils limiteront la quantité de certains apports compte tenu de la concurrence afin d'éviter une mévente et une chute des prix : "En ce moment, nous sommes quatre sur le quai des Belges à faire le fiella (congre). Je préfère ne pêcher que 100 kg et les vendre à 20 Fr du kilo plutôt que d'en pêcher le double et de devoir le brader à 10 Fr du kilo" (entretien avec un palangrier du Vieux-Port en 1988).

Vente régulière et sur le quai des produits du jour. Adaptation des apports au jour le jour en fonction des exigences de la clientèle locale.

Sélection de la vente et formation du prix

Sur un même marché, les professionnels s'entendent sur le niveau des prix par espèce. Dans une journée, ces prix peuvent légèrement baisser, en fin de matinée de manière à "liquider" les produits restants, ou lors d'une remise octroyée à certains habitués. D'une journée à l'autre, les prix peuvent varier en fonction de l'importance des apports et de la fréquentation escomptée compte tenus de plusieurs paramètres (conditions météorologiques, jour de la semaine, saison...).

Par rapport à la concurrence des confrères qui vendent sur le marché, les professionnels peuvent jouer sur le "bagou" du vendeur, ou plus généralement de la vendeuse, qui attire les clients. Ils tentent également de fidéliser une clientèle de par les rapports qu'ils établissent avec ces clients : informations sur les types de produits, leur fraîcheur, leur saveur, la façon de les préparer, remises sur les prix ou arrangements sur le poids, éviscération et écaillage des produits...

Relative stabilité des prix sur le marché local. Tentatives de fidélisation de la clientèle et d'attraction des badauds.

5. Travail

Recrutement

Les patrons ont rarement recours à l'assistance de matelots si ce n'est pour aider un jeune à se former ou pour l'inscrire sur son rôle d'équipage pendant la période réglementaire de formation (il faut en principe trois ans de matelotage pour être patron-pêcheur, des dérogations sont parfois accordées). Le renouvellement des patrons se fait généralement par le biais d'un territoire social proche du territoire naturel exploité : famille, village, plaisanciers, anciens ouvriers des entreprises locales...

Organisation du travail

L'organisation du travail se fait sur la base de l'observation des conditions et des variations météorologiques et de la concurrence d'autres activités littorales. Par exemple, le pêcheur ira caler à la tombée du vent et relever ses filets avant la reprise du mauvais temps. En été, il aura tendance à caler en bordure du littoral, à la tombée de la nuit, pour éviter que les vedettes n'emportent ses pièces. Souvent, le pêcheur monte lui-même ses filets ou ses palangres. Il perfectionne chaque engin à partir des matériaux utilisés, de l'assemblage des pièces, du montage et ce en fonction des sites qu'il exploite et de ses résultats de capture.

TROISIEME LOGIQUE D'EXPLOITATION : LES PETIT-METIERS SPECIALISES DANS LA PRODUCTION D'ESPECES VIVANTES : LES CAS DES CAPTURES D'ANGUILLES AUX VERVEUX (CAPECHADES, TRABAQUES ET PARADIERES) ET DE RECOLTE EN PLONGEE DES OURSINS, VIOLETS OU PALOURDES

Préambule

Les professionnels peuvent être spécialisés dans la pratique d'un de ces métiers ou l'exercer en alternance avec d'autres métiers. Nous considérons ici le cas de pêcheurs relativement spécialisés dans la capture des anguilles, dans la récolte en plongée d'oursins et de violets ou dans celle des palourdes. Pour ces deux derniers métiers, nous nous référons à la pêche des oursins et des violets exercée en plongée à l'aide d'un scaphandre autonome (pêche autorisée dans le seul quartier de Marseille), et à la pêche des palourdes en plongée, en apnée, dans l'étang de Thau. La capture de ces espèces se fait également avec une drague (drague ou gangui à oursin ou à violet, arseillère...).

1. Produit

Caractéristique des prises

Les prises se composent d'un ou deux principaux produits vivants auxquels viennent s'ajouter parfois et en faibles quantités quelques autres produits :

– les capéchades capturent principalement des anguilles vertes, et des anguilles argentées pendant les migrations de dévalaison (de l'étang vers la mer). Depuis les années soixante dix s'est développé un marché pour les petites anguilles. Celles-ci ne sont plus triées (par tamisage) et rejetées mais vendues avec les autres. En hiver, les professionnels utilisent les capéchades pour la capture de joëls (athérines) et de crevettes. Les prises accessoires sont le crabe, la sole, le muge, le loup, la dorade...

– les pêches en plongée, en scaphandre autonome ou en apnée selon les réglementations locales en vigueur, permettent de récolter exclusivement des oursins ou des violets selon la saison, ou encore des palourdes.

Le tonnage moyen des prises par bateau varie légèrement avec le type de métier et de produit et la zone d'exploitation :

- 2 à 4 tonnes d'anguilles, 4 à 10 tonnes de joëls, 2 à 4 tonnes de crabes par an dans le cas d'étangs palavasiens, 2 à 4 tonnes d'anguilles, 100 à 500 kg de loups, 300 kg à 2 tonnes de dorades et 300 à 1 tonne de muges dans le cas des étangs de Gruissan,
- 6000 à 10.000 douzaines d'oursins par an (90 à 100 dz par sortie) et 1500 à 2000 kg de petits violets par an (30 kg par sortie) (zone de Marseille),
- 3 tonnes de palourdes par an en lagune (12 à 15 kg par sortie) (étang de Thau).

La variabilité des captures par saison, ou par sortie, est plus ou moins élevée selon les métiers :

– Les apports d'anguilles dépendent de la saison, des variations météorologiques... Ils oscillent entre 10 kg et 1 tonne par sortie (2 à 4 tonnes par an).

– La récolte des oursins, des violets et des palourdes dépend de la saison et de l'état du gisement (repeuplement, préservation des naissains lors des pêches antérieures, qualité du milieu, remontée d'oursins et de palourdes en fonction de la concentration des individus ou des variations météorologiques...). Par sortie, elle varie entre 70 et 120 dz d'oursins, 25 à 35 kg de violets et 8 à 35 kg de palourdes.

<i>Tonnages moyens de produits spécialisés (espèce, taille) vivants.</i>
--

Qualité des produits

* Capéchade : le type de produit (anguille verte, anguille argentée, joël) est présélectionné par la saison, le lieu de pêche et le mode de capture (dimensions, montage, mode de calage : figure des engins en "doublis, triangles, triangles doubles..." L'anguille mature ou "argentée ou blanche" se prend à l'automne par des engins calés à "l'andane" (par rangée) sur des postes précis. En hiver, le pêcheur change les figures de ses trabaques pour prendre la "verte" (anguille immature) et le "joël" (athérine) qui ne font que de petits déplacements (Féral 1980).

* Pêche en plongée : les produits sont récoltés individuellement à la main, ou à la grapette, par des pêcheurs en plongée sur des zones de gisements. La sélection des tailles se fait à la vue. Selon les saisons et l'état des gisements, les tailles des individus peuvent varier sensiblement. Pour les palourdes, les plongeurs adaptent quelquefois l'écartement des dents de la grapette à la taille minimale requise.

Concernant la qualité des produits, les professionnels tentent de les conserver à l'état vivant :

- Limite du temps d'attente entre la capture, ou la récolte, et la livraison : les anguilles sont prélevées presque tous les matins dans les nasses et livrées aussitôt après. Les oursins et les violets sont récoltés le matin au lever du jour et débarqués en fin de matinée.

- Utilisation de modes de capture n'entraînant pas la mort quasi immédiate des individus pris. Les capéchades restent calées plusieurs jours mais les pêcheurs visitent presque quotidiennement les nasses afin de réduire les risques de mortalité des poissons engendrée par leur concentration, leur contamination en cas de maladie, l'élévation de la température de l'eau ou l'absence d'oxygène dissous lors de malaïgues.

- Mesures de précaution pendant le temps de pêche et de transport : conservation des oursins à l'abri du vent, en caisses ou dans une toile de jute, répartition des violets en caisses pour éviter leur écrasement, conservation des anguilles dans des nasses immergées ou dans des viviers, en hiver conservation des palourdes dans un seau d'eau du fait des différences de température entre l'air et l'eau profonde...

- Pendant les fortes chaleurs estivales, lorsque le risque de mortalité des poissons est élevée, les filets sont relevés très tôt le matin. Parfois la pêche est interrompue.

Mode de capture présélectif ou récolte sélective. Mesures de précaution visant à préserver l'état vivant du produit.

Sélection des produits

De par les modes de capture ou de récolte relativement présélectifs (espèce, taille), le tri manuel des apports est relativement réduit. Les rejets peuvent concerner : les oursins, les violets ou les palourdes de petite taille; les anguilles et les crevettes mortes; les muges, les loups et les daurades de petite taille, les gobies...

Peu de tri d'espèces ou de tailles.

2. Technique d'exploitation

Repérage

* Le repérage de zones de calage des trabaques varie avec les saisons. A la période de dévalaison, les zones de passage des anguilles sont situées à proximité des voies de communication de l'étang avec la mer. Ces zones étant particulièrement convoitées, elles sont divisées en andanes (rangées de postes) et en postes. Ces derniers sont tirés au sort annuellement par les postulants. En dehors de cette période, le repérage des zones de calage des capéchades se fait sur la base des connaissances et de l'observation des déplacements des espèces dans l'étang ou dans les canaux principalement en fonction des variations météorologiques. La particularité de

l'étang est qu'il constitue un écosystème particulier où les variations du milieu (salinité, température, courants) sont "amplifiées" par rapport à celles du littoral. Ces variations ayant un fort impact sur les mouvements des poissons, l'exploitant doit en tenir compte.

* Pêche en plongée : le choix des zones exploitées repose sur la connaissance, par transmission et prospection, d'un grand nombre de gisements, sur une appréciation de l'état des gisements (fonction des récoltes précédentes de l'ensemble des pêcheurs, du temps nécessaire pour la reconstitution des stocks, de la remontée de certaines espèces...), sur la recherche de zones maritimes abritées... La présence de plongeurs sur une zone constitue quelquefois un bon indicateur de gisement.

Repérage fondé sur la connaissance précise de "milieux" (gisements, étangs...) et sur l'impact des variations naturelles sur le comportement des espèces recherchées.

Capture

* Capéchade : la capture des anguilles se fait grâce au calage régulier de filets à poste fixe sur différents sites. Dans sa figure la plus simple, la capéchade est constituée d'un filet droit ou "paradière" calé en travers du courant et destiné à orienter les poissons vers une chambre ou tour. Celle-ci comporte trois nasses disposées en étoile. Les figures varient en fonction du changement de comportement des anguilles : petits déplacements concentrés sur une zone d'anguilles sédentaires, migration des anguilles matures... Les dimensions et le montage des engins changent avec la configuration des zones habituellement exploitées (profondeur, superficie...).

* Pêche en plongée : la récolte se fait en plongée sur des gisements. Dans le quartier de Marseille, les pêcheurs bénéficient, en nombre limité, d'une autorisation pour l'usage d'un appareil respiratoire (scaphandre autonome) pour la capture des oursins et des violets. Ils organisent en contrepartie des opérations de repeuplement. Les oursins se ramassent entre 0 et 12 m et les violets entre 25 et 40 m de profondeur. La récolte dépend des variations du milieu, elles s'enfoncent en cas de températures extrêmes, de forte salinité... Lorsque les palourdes sont peu visibles, une technique consiste à remuer le fond avec la fourchette pour les faire "souffler".

Calage régulier et continu de plusieurs capéchades sur des sites différents. Exploitation successive de gisements sélectionnés.

Sélection de la ressource

Du fait du maillage employé, les capéchades sont devenues peu sélectives depuis que s'est développé un marché pour les petites anguilles. De par la conception de l'engin et la fréquence des visites de nasses, les rejets comprennent une grande partie d'espèces vivantes. L'incertitude des prises est liée à la difficulté d'appréciation de la présence ou du mouvement des poissons sur les zones de calage, sachant que les moindres variations du milieu (température, salinité...) peuvent modifier le comportement des poissons. Pour réduire les risques d'échec, les professionnels disposent de plusieurs atouts :

- caler les engins de façon continue,
- caler plusieurs engins en même temps pour répartir les chances de captures,
- déplacer fréquemment les engins en fonction de l'observation de plusieurs indicateurs (couleur de l'eau...).

C'est en été que les professionnels sont amenés à déplacer souvent leurs engins (tous les trois jours ou même tous les jours) en fonction des variations de température de l'eau et des risques de malaïgues localisées. Si les anguilles se prennent quand l'eau commence à chauffer, elles risquent de mourir lorsque la température s'élève encore. La pêche en plongée est

particulièrement sélective, la sélection des tailles des produits se fait principalement à la vue. Si des individus de petite taille ont été ramassés par mégarde, ils sont ensuite relâchés lors de l'embarquement. L'incertitude des prises est liée aux variations de densité des gisements exploitables d'une année sur l'autre (oursin, violet), ou d'une saison ou d'un jour à l'autre (palourde).

Sélection de la ressource fondée sur des modes de capture relativement présélectifs. Limitation des risques d'échec par la connaissance des variations annuelles, saisonnières ou journalières du milieu.

3. Espace-temps

Zone et durée d'action

* Capéchade : Les zones d'action des capéchades se situent le plus souvent en bordure ou quelquefois dans la partie centrale de l'étang, ainsi que dans les canaux. Sont particulièrement recherchées les zones proches des voies de communication de l'étang. De façon générale, ces zones doivent être traversées par des courants sans que ces derniers soient trop violents. La profondeur peut également être un obstacle compte tenu des dimensions des engins dans une zone donnée (moins de 0,2 ou 0,3 m et plus de 2 m pour les étangs palavasiens). Selon la superficie, la profondeur et le nombre d'étangs exploités, on observe diverses stratégies de la part des professionnels :

- exploiter prioritairement les zones proches du port d'attache,
- disposer d'une vedette rapide pour accéder aux différentes zones,
- posséder plusieurs petites embarcations pour exploiter différentes zones...

Le passage des barquets d'un étang à l'autre n'est pas toujours possible du fait de l'encombrement des voies de communication, du changement de niveau... Les zones d'action sont limitées par la réglementation prud'homale pendant la période de calage à poste, éventuellement par des activités littorales concurrentes (zone réservée à l'aviation, à la navigation ou à l'industrie dans Berre par exemple).

La durée d'action est relativement longue dans la mesure où le temps de calage n'est pas limité par les conditions météorologiques. Les périodes pointe peuvent varier selon les étangs. Dans l'étang de Bages, ces périodes sont mars, mi-juillet/mi-août, mi-septembre/mi-novembre, soit environ 4 mois au total.

* Pêche en plongée : la zone d'action des plongeurs dépend du nombre et de l'importance des gisements qu'ils connaissent. Un professionnel peut connaître jusqu'à une centaine de gisements d'oursins et 150 gisements de violets à proximité de son port d'attache. Dans l'étang de Thau, un pêcheur peut répertorier environ 4 à 10 zones de 2 à 3 hectares chacune, comprenant un ou plusieurs petits gisements... La durée d'action est limitée par les conditions de visibilité (durée du jour, clarté en fonction du temps) et de résistance physique au froid (température de l'eau en hiver). Pour la palourde, cette durée est encore réduite par l'enfouissement du coquillage lorsque la température de l'eau est trop élevée ou trop froide, ou lorsque la salinité augmente...

Durée et zone d'action dépendantes des conditions d'exploitation d'un "milieu" (gisement, étang...).

Zone et durée d'exploitation

* Capéchade : la zone d'exploitation peut être appréhendée par le nombre d'engins calés. En moyenne, les professionnels calent 15 à 20 capéchades qui occupent chacune approximativement une superficie de 200 à 250 m² (3 000 m² à 5 000 m² au total).

La durée d'exploitation varie avec la saison. Les périodes de pointe pour l'anguille sont de février-mars à juin et d'octobre à décembre, 9 mois environ, soit entre 250 et 300 jours par an.

* Pêche en plongée : la zone prospectée en plongée couvre approximativement de 100 à 500 m de côte. La durée de la plongée varie en moyenne de 2 h à 4 h.

Durée et zone d'exploitation dépendantes du nombre et des dimensions des engins de calage ou de l'étendue des zones et de la durée de prospection en plongée.

4. Commercialisation

Identification des acheteurs

A propos des anguilles vivantes, elles sont commercialisées auprès d'un mareyeur attiré, spécialisé dans ce produit. Les petites anguilles sont vendues en Italie à des entreprises de grossissement. Les grosses sont expédiées en Europe du Nord pour être fumées. La plupart des pêcheurs de violets et d'oursins les vendent à un écailler attiré, certains les commercialisent auprès d'un mareyeur ou directement auprès des consommateurs sur le quai. Les palourdes sont vendues à un mareyeur attiré.

Commercialisation auprès d'un mareyeur ou d'un écailler attirés, spécialisés dans ces types de produits. Vente directe parfois auprès d'une clientèle locale.

Organisation de la vente

En période de pêche importante, les anguilles sont débarquées journalièrement et placées dans un camion-vivier. Pendant la période creuse en hiver, les anguilles sont quelquefois conservées dans les nasses pendant quelques jours car selon les ports le chauffeur ne passe qu'une ou deux fois par semaine. Les oursins et les violets sont récoltés "à la commande" d'un jour sur l'autre. Le violet marseillais vendu aux écaillers et aux mareyeurs subit une forte concurrence des apports du Languedoc. Les plongeurs le récoltent en cas de baisse des apports du Languedoc, (par vent d'est par exemple).

Organisation de la vente liée au caractère vivant des produits. Possibilité de pêche à la commande pour certains produits (violets, oursins).

Sélection de la vente et formation du prix

Quelles que soient les quantités débarquées, le prix des anguilles est relativement stable. Il varie essentiellement en fonction de la taille : de 25 à 35 F par kilo. En cas de concurrence sur les marchés, le mareyeur a la possibilité de stocker les anguilles et d'attendre la remontée des cours. Les prises accessoires subissent d'importantes variations de prix en fonction de la concurrence : de 10 à 20F pour le joël, de 50 à 100 F pour le loup, de 15 à 25 F pour la dorade... Le prix du muge est très bas : entre 3 et 8 F selon la taille.

Le prix de l'oursin au mareyeur ou à l'écailler varie de 12 à 15 F la douzaine et celui du violet de 20 à 30 F par kilo en fonction de la qualité. En vente directe sur le quai, les prix atteignent 40 à 50 F le kilo de violets et 12 à 20 F la douzaine d'oursins.

La caractéristique de ces produits (produit vivant relativement résistant) devrait permettre aux producteurs de les stocker et de disposer ainsi d'un délai pour leur mise en vente. Cette marge de manoeuvre présente l'avantage de réguler les quantités commercialisées et de différer la vente

en cas de chute momentanée des cours. Cette pratique est surtout mise en oeuvre par les mareyeurs ou les écaillers qui sont organisés pour la bonne conservation des produits et la limitation des risques de perte qui en découle. La conservation des anguilles dans les nasses se fait en hiver pour des raisons logistiques et non commerciales. Les risques de perte sont dus à l'amaigrissement des anguilles pendant leur détention, l'échappement des poissons lié au déchirement des nasses, la mortalité provoquée par la maladie ou la concentration des individus...La conservation de violets et d'oursins est relativement brève (de l'ordre de 2 à 4 jours). Elle doit se faire en chambre froide et les pêcheurs n'en sont généralement pas équipés. Certains plongeurs ont tenté de stocker des palourdes avant la période de forte demande et de hausse des prix à Noël. Ces produits sont mis "à la trempe" dans l'étang. Le risque le plus important est celui du vol!

Relative stabilité des prix liée éventuellement à la possibilité de stocker les produits ou de les récolter au jour le jour en fonction de la commande pour certains d'entre eux (oursins, violets).

5. Travail

Recrutement

Le recrutement de matelots n'est pas systématique. Certains pêcheurs d'anguilles préfèrent s'associer entre eux plutôt que d'embaucher un matelot. Dans les étangs palavasiens qui sont peu profonds, le déplacement des barquets autour des filets se fait à la perche et la présence de deux personnes à bord serait gênante. Le recrutement se fait notamment pour former un jeune au métier ou lui permettre d'être inscrit sur le rôle d'équipage pendant sa période de matelotage de 3 ans. Le renouvellement des patrons se fait généralement par le biais d'un territoire social proche du territoire naturel exploité : famille, village, plaisanciers, anciens ouvriers des entreprises locales...

Les plongeurs de palourdes travaillent la plupart du temps seuls. Les plongeurs d'oursins et de violets qui utilisent une assistance respiratoire (bouteilles) ont généralement un matelot veilleur en cas de problème lié à la plongée. Certains d'entre eux embauchent également un matelot plongeur. Le recrutement se fait alors auprès de jeunes qualifiés pour la pêche en plongée (brevet délivré par l'Institut National de Plongée Professionnelle)

Organisation du travail

C'est en fonction de l'observation de plusieurs indicateurs (conditions et variations météorologiques, couleur de l'eau, sens du courant...) que le pêcheur d'anguilles déplace ses engins et les visite : "L'anguille prend 90% du temps. C'est un travail qu'il faut suivre continuellement. Si l'on court au poisson mort, c'est trop tard" (entretien avec un professionnel). L'association entre deux patrons présente certains avantages pour dépister les zones poissonneuses, concentrer une plus grande quantité d'engins sur une zone particulièrement riche, répartir le matériel et le travail sur des zones éloignées les unes des autres...

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHEES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 4

**COMPARAISON DES LOGIQUES D'EXPLOITATION
TABLEAUX DE SYNTHESE**

Préambule

Les indications quantitatives et qualitatives qui se trouvent dans ces tableaux servent à différencier les logiques d'exploitation, plutôt qu'à les décrire précisément. L'objectif de ces tableaux n'est pas de décrire exactement toutes les flottilles du golfe du Lion mais d'expliquer, au moins en partie, leurs modes de fonctionnement. Elles résultent de la confrontation d'une approche méthodologique, fondée sur l'analyse morphologique (Tempier, 1989, Centi, 1992) avec des informations fournies par des technologistes des pêches, des biologiques et des professionnels de la pêche. Ces informations ne prétendent donc ni à la précision ni à l'exhaustivité nécessaires à une analyse de flottilles à des fins réglementaires.

P R O D U I T S

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
Poissons blancs divers	Poisson bleu (anchois, sardines) <i>Chalutage</i> Production annuelle : 300 à 400 t Moyenne par sortie : 1 à 2 t Variabilité par sortie : 0 t à 5 t <i>Lamparo</i> Production annuelle : 300 à 400 t Variabilité par sortie : sardines : 0 à 15 t anchois : 0 à 8 t daurade : 0 à 1 t	Thon rouge Production annuelle : 125 à 400 t Moyenne annuelle : 200 à 300 t Variabilité par sortie : 0 à 50 t
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
Merlus ou merlus et soles : 80 à 90 % des apports Production annuelle : 10 à 25 t de merlu (ou 4 à 6 t de merlu et 3 à 4 t de sole) <u>Merlu</u> Moyenne par sortie : 50 à 150 kg Variabilité par sortie : 10 kg à 1 t <u>Sole</u> Moyenne par sortie : environ 20 kg Variabilité par sortie : 3 à 40 kg	Produits divers Production annuelle : 1 à 2 t Moyenne par sortie : 10 à 15 kg Variabilité par sortie : 4 à 100 kg	<i>Pêche des anguilles aux verveux</i> (étangs palavasiens) Production annuelle : 2 à 4 t (plus 4 à 10 t de joëls et 2 à 4 t de crabes) Moyenne par sortie : 8 à 15 kg d'anguilles Variabilité par sortie : 10 kg à 1 t <i>Pêche des oursins et violets en plongée</i> Production annuelle : <u>Oursins</u> : 6000 à 10 000 dz ; <u>Violets</u> : 1,5 à 2 t Moyenne par sortie : <u>Oursins</u> : 90 à 100 kg ; <u>Violets</u> : 30 kg Variabilité par sortie : <u>Oursins</u> : 70 à 120 kg ; <u>Violets</u> : 25 à 35 kg <i>Pêche des palourdes en apnée</i> (étang de Thau) Production : 3 t/an Moyenne par sortie : 12 à 15 kg Variabilité par sortie : 8 à 35 kg

QUALITE DES PRODUITS

Préservation de la qualité de produits destinés à la consommation humaine en frais

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
Mesures de précaution liées à la manipulation et au stockage de grandes quantités de produits.	Mesures de précaution dépendantes de l'importance des tonnages et de la fragilité des poissons bleus.	Organisation du stockage et du transport des produits en fonction de l'éloignement des zones de pêche.
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
Mesures de précaution par rapport au temps d'attente des poissons entre le moment de leur capture et leur embarquement puis jusqu'à leur débarquement.	Mesures de précaution adaptées aux différents métiers et produits.	Organisation de la capture ou de la récolte par rapport à la conservation des espèces à l'état vivant.

SELECTION DES PRODUITS

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
Tri manuel par espèce ou éventuellement par taille ou par groupe d'espèces.	Tri plus ou moins important selon les saisons et les tonnages embarqués	Plusieurs niveaux de sélection de la taille des thons : aperçu visuel, zone et période de frai, tri manuel...
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
Tri des espèces (pièces abîmées) par rapport aux exigences du mareyeur.	Orientation des captures en fonction des exigences de la clientèle locale.	Tri des produits par rapport à leur état vivant. Possibilité de récolte sur commande pour les oursins et les violets.

REPERAGE

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
Identifier des zones de relative concentration d'espèces ou de bancs		
Recherche de zones de relative concentration d'espèces benthiques ou démersales.	Recherche de bancs de petits pélagiques dans leurs déplacements au jour le jour.	Dispositif scindé en plusieurs étapes de repérage de bancs de thons en migration.
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
Repérer des zones de calage (ou de récolte) à partir des concentrations et des mouvements d'espèces sur des territoires de pêche délimités		
Repérage de zones précises de calage en fonction de l'observation des déplacements des poissons au jour le jour (recherche par expérimentation et en flottille).	Repérage de zones précises de calage des engins en fonction d'un grand nombre d'indicateurs de mouvements des différentes espèces en bordure des côtes.	Repérage fondé sur la connaissance précise de milieux (gisements, étangs) et de leurs variations.

CAPTURE

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
Capture d'espèces diverses réparties sur de vastes zones à l'aide d'un engin à grande capacité de capture : un chalut.	Capture d'espèces diverses réparties sur de vastes zones à l'aide d'un engin à grande capacité de capture : un chalut ou senne tournante et coulissante.	Dispositif de capture destiné à stopper un banc en migration et à l'enfermer dans une poche de plus en plus étroite avec un engin à grande capacité de capture : un senne tournante et coulissante.
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
Calage régulier et quasi-continu de pièces de filets. Type d'engin adapté au comportement et à la morphologie de l'espèce principale recherchée	Succession d'engins à faible capacité de capture utilisés sur des territoires de pêche limités et pendant une période brève. Engins conçus et montés en fonction de la nature des fonds exploités et du comportement des espèces recherchées.	Calage à poste fixe et sur différents sites de verveux. Exploitation successive de gisements sélectionnés.

SELECTION DE LA RESSOURCE

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
<p>Sélectivité de la maille.</p> <p>Réussite de la capture liée au choix de la zone exploitée, compte-tenu de la non détection, et à la limitation des phénomènes d'échappement et d'évitement par des améliorations techniques.</p>	<p>Sélectivité des engins de capture et de la zone d'action.</p> <p>Limitation par des améliorations techniques des phénomènes d'échappement et d'évitement.</p>	<p>Plusieurs niveaux de sélection : saison et période, choix d'encercler en fonction de l'aperçu du banc, sélectivité de l'engin...</p> <p>Limitation des phénomènes d'échappement par différents niveaux d'appréciation et de contrôle au fur et à mesure des manoeuvres.</p>
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p>Association entre un engin relativement adapté à un type d'espèces d'une taille minimale et une zone.</p> <p>Limitation des risques d'échec de capture par l'intensité de l'effort de pêche (nombre de pièces, durée de calage) et par une recherche en flottille.</p>	<p>Association entre un engin adapté à un type d'espèces d'une taille minimale, une zone et une période.</p> <p>Limitation des risques d'échec de capture par le savoir-faire et l'intuition.</p>	<p>Association entre un mode de capture plus ou moins sélectif et des zones plus ou moins changeantes selon les saisons et les variations du milieu exploité.</p> <p>Limitation des risques d'échec de capture par la connaissance et l'observation des variations annuelles, saisonnières ou journalières du milieu.</p>

ZONES ET DUREES D'ACTION

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
Grande mobilité spatiale et temporelle des unités d'exploitation		
<p><i>Zone d'action</i> : fonds de 10 m à 150 m du plateau continental (parfois jusqu'à 250/300 m), = 9 416 km².</p> <p><i>Durée d'action</i> : 12 à 15 h par sortie, 180 à 200 jours par an.</p> <p>Zone et durée d'action dépendantes du choix préalable des zones à exploiter et de leur éloignement.</p>	<p><i>Zone d'action</i> : fonds de 30 m à 150 m du plateau continental, = 9 000 km².</p> <p><i>Durée d'action</i> :</p> <p><u>chalutage pélagique</u> : 10 à 14 h par sortie, 180 à 200 jours de sortie par an</p> <p><u>lamparo</u> : durée nocturne 100 à 150 jours de sortie par an</p> <p>Zone et durée d'action dépendantes de la recherche et de la localisation des bancs.</p>	<p><i>Zone d'action</i> : rayon de prospection par sortie, avion : 6 667 km², bateau : 667 km²</p> <p><i>Durée d'action</i> :</p> <p>6 à 8 mois 100 à 150 jours/an</p> <p>Durée et superficie d'action dépendantes du dispositif de recherche et de la localisation des bancs.</p>
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p><i>Zone d'action</i> :</p> <p><u>merlu</u> : fonds de 90 à 200 m du plateau continental (66 à 83 km²),</p> <p><u>sole</u> : fonds de 70 à 100 m du plateau ou zone côtière en été.</p> <p><i>Durée d'action</i> :</p> <p><u>merlu</u> : annuelle</p> <p><u>sole</u> : saisonnière (200 jours/an).</p> <p>Durée et superficie d'action déterminées par un territoire de pêche et éventuellement une période saisonnière.</p>	<p><i>Zone d'action</i> :</p> <p>bordure côtière dont l'étendue dépend de la configuration des fonds.</p> <p><i>Durée d'action</i> :</p> <p>150 à 250 jours de sortie/an.</p> <p>Durée et zone d'action dépendantes d'un cumul d'associations entre des lieux et des périodes de pêche.</p>	<p><i>Zone d'action</i> :</p> <p><u>Pêche aux verveux</u> : bordure des étangs et parfois zones centrales.</p> <p><u>Plongée</u> : nombre de gisements connus (de l'ordre de 100 à 150 pour les oursins et les violets, 4 à 10 zones de 2 à 3 ha chacune dans l'étang de Thau).</p> <p>Durée et zone dépendantes des conditions d'exploitation des "milieux".</p>

ZONES ET DUREES D'EXPLOITATION

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
<ul style="list-style-type: none"> - Longueur de trait : 33 à 50 km par sortie pour 3 traits de 2 à 3 h à 3 noeuds - Aire balayée : 0,5 à 0,75 km²/jour pour une largeur de 15 m entre pointes d'ailes - Volume d'eau filtrée : 0,23 à 0,34 km³/an pour une ouverture verticale de 2m50 - 6 à 9h de trait de chalut par sortie. <p>Zone et durée d'action dépendantes du choix préalable des zones à exploiter et de leur éloignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 78 km de longueur de trait par sortie pour 1 à 5 traits de 30 minutes à 2 h à 4,2 noeuds (chalut pélagique, 0,029 km² d'aire de senne pour une longueur de senne de 600 m (lamparo). - volume d'eau filtrée par jour : 0,013 à 0,062 km³ pour une ouverture verticale de 20 m (chalut pélagique), 550 m³ de volume circonscrit par la senne pour une chute effective maximum de 100 m et par coup de filet. - 2 à 10 h de trait de chalut par sortie, 2 calées par nuit (lamparo) <p>Zone et durée d'exploitation dépendantes du nombre et de l'importance des bancs repérés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aire de la senne : 0,2 km² pour une senne de 1600 m de long. - Durée d'exploitation : de 20 à 55 jours de pêche positive par an. Durée d'un coup de senne : de 2h30 à 8h30. De 0 à 4 calées par sortie. <p>Grande variabilité de la durée et de la superficie d'exploitation liée à plusieurs facteurs : détection de bancs, décision de capture, taille du banc, réussite de capture...</p>
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p>De 3 à 6 km de long pour 30 à 60 pièces de filets de 100 m.</p> <p>Calage des filets pendant une journée, parfois une demi-journée.</p> <p>Durée et zone d'exploitation dépendantes de la dimension des engins et de la durée de calage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 kg de long pour 30 pièces de filets de 100 m. <p>Calage des filets pendant une journée, parfois une demi-journée ou une nuit en période estivale.</p> <p>Durée et zone d'exploitation variables selon les engins utilisés, leurs dimensions et la durée de leur calage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3000 à 5000 m² pour 15 à 20 verveux de 200 à 250 m ; 100 à 500 m de côte prospectée par les plongeurs d'oursins et de violets. <p>Calage des filets pendant plusieurs jours.</p> <p>Durée de plongée en bouteilles de 2 à 4h.</p> <p>Durée et zone d'exploitation dépendantes du nombre et des dimensions des engins de calage ou de l'étendue des zones et de la durée de prospection en plongée.</p>

LES ACHETEURS

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
<p>Ecoulement immédiat de produits vendus en frais par le biais de structures commerciales (criée, halle à marée) concentrant un grand nombre d'acheteurs, divers par leur volume d'achat et les types de produits recherchés.</p>	<p>Ecoulement de produits par le biais d'une organisation de producteurs auprès d'acheteurs différenciés (mareyeurs et grossistes pour la vente en frais, usiniers) en fonction de l'importance et de la qualité des apports.</p>	<p>Ecoulement de produits auprès d'un mareyeur attiré. Tentative de groupement des apports pour leur commercialisation sur un marché relativement structuré et concentré.</p>
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p>Commercialisation auprès d'un mareyeur disposant d'un réseau pour la vente de produits spécialisés.</p>	<p>Commercialisation directe auprès d'une clientèle locale (ou d'un mareyeur attiré en cas d'absence de marché local important).</p>	<p>Commercialisation auprès d'un mareyeur ou d'un écailler attiré, spécialisé dans ces produits (vente directe parfois auprès d'une clientèle locale).</p>

ORGANISATION DE LA VENTE

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
<p>Vente immédiate par un système d'enchères ou vente de gré à gré.</p> <p>Niveau des prix déterminé par la concurrence entre l'offre et la demande dans les criées du littoral.</p>	<p>Système de vente en OP avec des enchères successives ou des négociations en halle à marée pour la vente en frais.</p> <p>Contrat à l'année pour la vente de produits congelés aux usiniers.</p> <p>Différents niveaux de prix en fonction de la destination des produits et de la concurrence.</p> <p>Tentative de maintien d'un prix moyen élevé par un différentiel de qualité ou de présentation des apports.</p>	<p>Vente par contrat auprès d'un mareyeur attitré.</p> <p>Livraison dans le port le plus proche de la zone de pêche.</p> <p>Fort différentiel de prix en fonction de la destination des produits et de la concurrence compte-rendu de l'importance des apports.</p>
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p>Vente organisée en fonction des relations entre les professionnels et leur mareyeur attitré.</p> <p>Stabilisation des variations de prix par le mareyeur. Concurrence des mareyeurs variable selon les ports.</p>	<p>Vente régulière et sur le quai des produits du jour. Adaptation des apports au jour le jour en fonction des exigences de la clientèle locale.</p> <p>Relative stabilité des prix sur le marché local.</p> <p>Tentatives de fidélisation de la clientèle et d'attraction des badauds.</p>	<p>Organisation de la vente liée au caractère vivant des produits. Possibilité de pêche à la commande pour certains produits (violets, oursins).</p> <p>Relative stabilité des prix liée éventuellement à la possibilité de stocker les produits ou de les récolter au jour le jour en fonction de la commande pour les oursins et les violets.</p>

TRAVAIL

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
<p>Recrutement de matelots auprès d'une main d'œuvre habituée au travail en mer.</p> <p>Organisation du travail relativement régulière et rythmée par le nombre et la durée des traits de chalut.</p> <p>Sélection de matelots sur la base de leur intégration à un travail d'équipe.</p>	<p>Recrutement de matelots auprès de jeunes habitués au travail en mer et ayant une certaine dextérité pour le tri des apports.</p> <p>Organisation du travail dépendante de l'importance et de la fréquence des bancs repérés.</p> <p>Sélection des matelots sur la base d'un travail d'équipe pour les opérations de capture et de mise à bord et sur les résultats individuels pour le tri et le rangement des produits.</p>	<p>Recrutement différencié des matelots en fonction de la composition de l'équipage.</p>
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p>Recrutement de matelots auprès de travailleurs habitués au travail en mer, prêts à travailler le week-end et ayant une certaine dextérité pour le démaillage des filets.</p> <p>Organisation du travail dépendante du nombre et des dimensions des filets calés ainsi que du volume des apports.</p>	<p>Recrutement auprès d'un territoire social proche du territoire naturel exploité. Peu d'embauche de matelots si ce n'est pour l'apprentissage du métier et le renouvellement de la profession.</p> <p>Organisation du travail fortement dépendante des saisons et des variations météorologiques, ainsi que de la concurrence d'autres activités à propos du littoral.</p>	<p>Recrutement auprès d'un territoire social proche du territoire naturel exploité, ou de jeunes qualifiés pour la pêche en plongée.</p> <p>Organisation du travail fortement dépendante des variations des milieux exploités.</p>

LIMITES DES DIFFERENTS METIERS

Chalutage de fond	Chalutage pélagique et lamparo	Thonier
<p>Désaffection des produits par la demande, augmentation des exigences de qualité. Raréfaction ou variabilité plus ou moins forte des stocks exploités. Accès aux zones de relative concentration des espèces du fait de la concurrence entre métiers ou entre pêcheries. Saturation conjoncturelle liée à la plus ou moins grande irrégularité des apports, saturation structurelle liée à la concurrence. Problème de concurrence internationale du fait des changements de parité monétaire. Raréfaction de la main d'oeuvre disponible adaptée aux conditions de matelotage variables selon les métiers (travail diurne ou nocturne, annuel ou saisonnier, plus ou moins éprouvant...).</p>		
Petits métiers spécialisés filet maillant à merlus	Petits métiers côtiers polyvalents	Petits métiers spécialisés espèces vivantes
<p>Désaffection des produits par le réseau commercial ou par une clientèle locale. Raréfaction des espèces sur les territoires de pêche exploités (bordure des fosses, bordure côtière, milieux...). Obstacles à l'occupation des territoires de pêche exploités variables selon les métiers (concurrence entre pêcheurs, entre métiers, entre pêcheries, entre acteurs : plaisanciers, industriels, pêcheurs de loisirs...). Extinction d'un réseau commercial du fait de la concurrence des apports d'autres métiers ou d'autres pêcheries, voire des cultures marines, changement de comportement de la clientèle locale. Problème de renouvellement de la profession par l'extinction des réseaux sociaux.</p>		

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHEES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 5

**TENDANCES ET SITUATION DES
FLOTTILLES**

1. LA FLOTTILLE CHALUTIERE

1.1 DYNAMIQUE DE LA FLOTTILLE : RAPPEL DE QUELQUES FAITS MARQUANTS

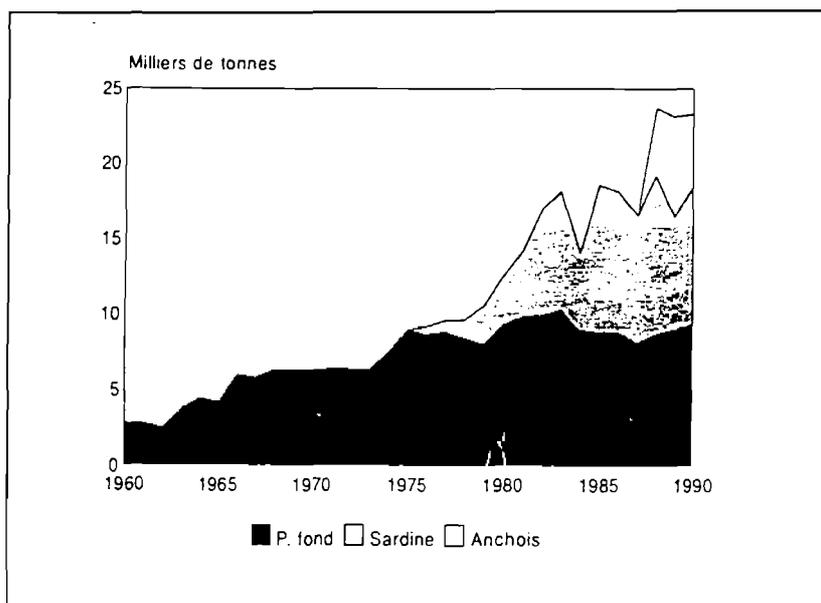
L'activité de chalutage est assez ancienne dans le golfe du Lion. Au XVII^{ème} siècle dans certains ports, les tartanes (navires à voile) pratiquaient alternativement la pêche et le commerce maritime (Degage, 1983). Le développement de ce métier est ensuite largement impulsé par des pêcheurs étrangers, tant pour le développement des techniques qu'en participant activement à la constitution d'une flottille chalutière. Ainsi en 1909, 95 % des navires du port de Sète appartiennent à des pêcheurs génois ou catalans (Giffard, 1967). C'est au début du XX^{ème} siècle que se développe le chalutage à vapeur. Toutefois, le chalutage à la voile, en boeuf ou à un bateau, continuera de se pratiquer jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale. A partir de cette date, un renouvellement important de la flottille s'effectue tandis que les filets en nylon sont introduits progressivement.

La première rupture se situe au début des années soixante avec deux faits majeurs : la généralisation de la pêche au lamparo en décembre 1959 et l'arrivée des pêcheurs rapatriés en 1962. Le développement de la pêche au lamparo (cf. § 21) a suscité de nombreuses reconversions, saisonnières ou annuelles, de chalutiers, 85 au total entre 1962 et 1967 (CEP, 1989), soit la quasi totalité des bateaux sétois et la moitié des unités marseillaises (Brun, 1967). Deux ans plus tard, en 1962, l'arrivée des rapatriés d'Algérie modifie de façon importante la physionomie de la pêcherie chalutière, à la fois parce que leurs bateaux sont récents (ils ont tous moins de dix ans), plus puissants et mieux équipés, que ce sont en majorité de jeunes pêcheurs et parce qu'ils viennent renforcer l'effort de pêche dans le golfe du Lion avec notamment le développement de Port-Vendres au dépens de Marseille dont le poids relatif diminue. Au total, le nombre estimé de pêcheurs rapatriés qui se sont fixés sur le littoral français serait de l'ordre de 450 à 600. Concernant la flottille chalutière, l'apport relatif est particulièrement important puisque 77 chalutiers viennent renforcer le développement de la flottille locale. En effet si l'on exclut les gros ganguis de Toulon et de Hyères, celle-ci est composée en 1958 de 89 unités pour l'ensemble du littoral dont seulement 20 sont équipées de sondeurs. L'analyse des conditions dans lesquelles s'est effectuée l'insertion des pêcheurs rapatriés (Brun, 1967) témoigne d'importantes difficultés d'intégration et d'une transformation des conditions d'exploitation, avec notamment de nouvelles zones de pêche plus au large (pour partie sur les conseils de la station ISTPM de Sète) et la reconnaissance administrative de certaines mesures coutumières de limitation des apports par bateau et des jours de pêche, en particulier dès lors que l'on observe une surproduction sardinière (cf. § 21). Tandis que le nombre d'unités est en croissance constante jusqu'en 1970, la nécessité d'une régulation conduira les professionnels à réclamer auprès des autorités administratives la mise en place d'un système de licences qui entrera en vigueur à partir de 1975 (Meuriot et Dremlère, 1987).

Dans un deuxième temps, à partir de la moitié des années soixante-dix, ce sont essentiellement des innovations technologiques stimulées par une politique de modernisation due à l'accroissement des interventions publiques qui vont être les facteurs déterminants de la dynamique. Alors que les chalutiers du golfe du Lion étaient, jusqu'au milieu des années soixante-dix, orientés exclusivement vers la capture des ressources de fond présentes sur le plateau, l'introduction du chalut de fond à quatre faces, à partir de 1974, modifie de façon significative les conditions d'exploitation, en permettant l'exploitation de nouvelles tranches d'eau et en rendant ainsi possible l'exploitation au chalut des petites espèces pélagiques. Une nouvelle génération de chalutiers de 24-25 mètres dont le rayon d'action est accru fait son apparition. Cette

évolution se traduit à la fois par une augmentation spectaculaire de l'ensemble des débarquements en poissons pélagiques, par une forte croissance puis une stabilisation des prises de poissons de fond (ceux-ci passant d'environ 2500 tonnes en 1960 à 10 000 tonnes en 1983 ; fig. 1). Toutefois, compte tenu de l'évolution des conditions économiques de l'exploitation, en particulier l'augmentation du coût du carburant et des charges d'exploitation, on note globalement une stagnation des revenus des chalutiers entre 1974 et 1984, avec une évolution contrastée selon les catégories de navires au bénéfice de ceux de 24-25 mètres qui étaient les seuls en 1984 à ne pas enregistrer de baisse de leur chiffre d'affaires (Meuriot et Dremière, 1987).

Figure 1 Evolution de la répartition des captures



Source : d'après statistiques IFREMER et Affaires maritimes

1.2 SITUATION ACTUELLE DE LA FLOTTILLE

Actuellement, la flottille des chalutiers du golfe du Lion est constituée de 165 unités (soit 90% du total de la flottille chalutière de Méditerranée française), réparties dans un nombre limité de ports (fig. 2). Ainsi, Sète, Le Grau du Roi et Port-de-Bouc hébergent 57 % de cette flottille et, avec Agde, Port-La-Nouvelle et Marseille 81 % de la flottille.

Près de 70 % des chalutiers du golfe du Lion ont une longueur comprise entre 18 et 25 mètres (fig. 3). La taille inférieure (18 m) est déterminée réglementairement dans le cadre du régime de licence en vigueur depuis 1975. Jusqu'à présent, la limite supérieure (25 m) correspondait uniquement à une limite de classe d'assiette de cotisations sociales que les armateurs n'avaient économiquement pas intérêt à dépasser. Depuis le mois de janvier 1993, cette limite est imposée réglementairement¹ aux chalutiers. C'est dans le quartier de Sète que la proportion de chalutiers de grande taille est la plus élevée (50 % de ces navires ont une longueur supérieure à 20 mètres). Dans le quartier de Port-Vendres les navires en activité, plus anciens, sont généralement plus petits. La puissance motrice des chalutiers est limitée à 316 kW. L'Administration a admis depuis de nombreuses années l'installation de moteurs plus puissants à bord de ces navires à condition que ces derniers soient bridés à la puissance réglementaire.

¹Arrêté préfectoral Provence-Alpes-Côte d'Azur N° 93-3 du 6 janvier 1993 applicable sur l'ensemble du littoral.

Figure 2 Distribution géographique des unités chalutières

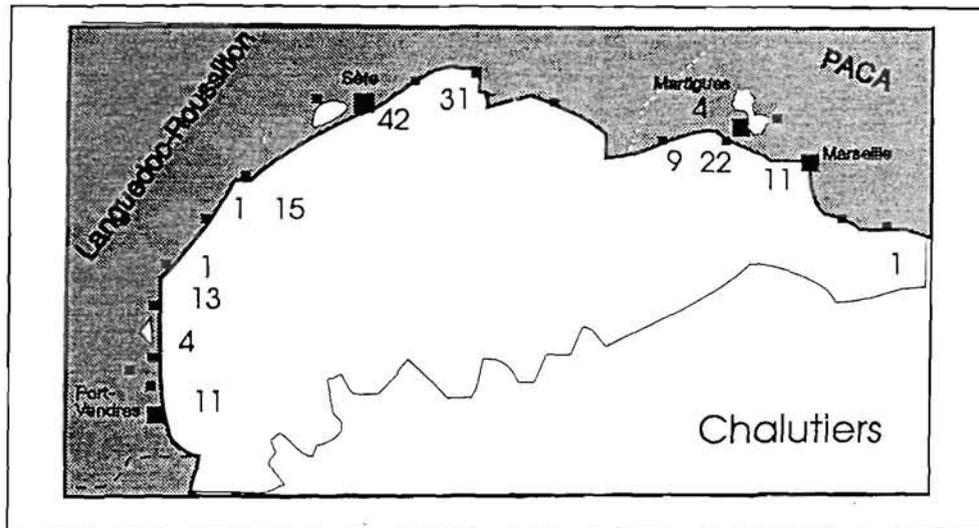
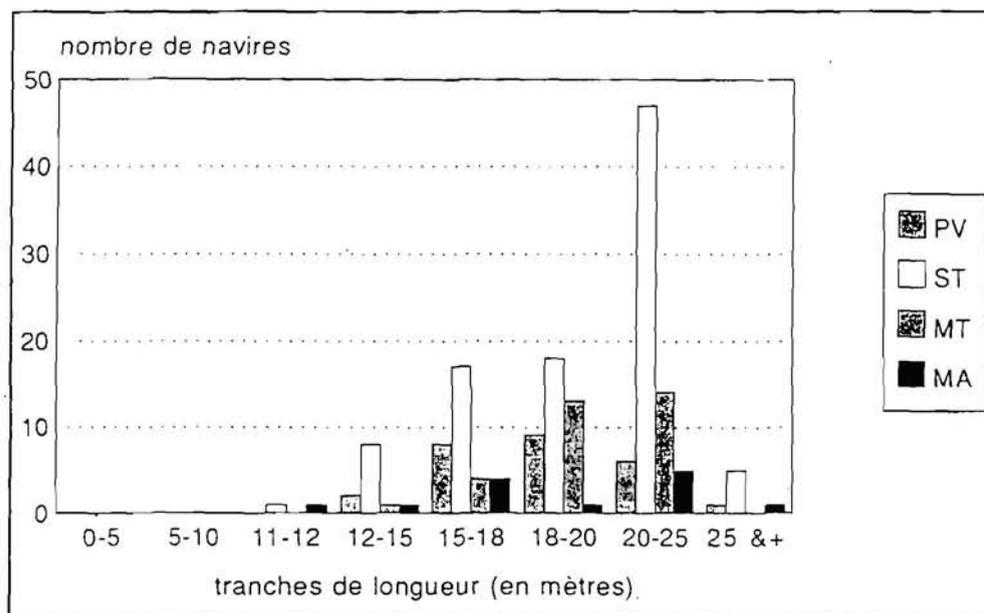


Figure 3 Distribution de la flottille chalutière par taille



Source : d'après statistiques CAAM.

Sur la base de la composition des débarquements, cette flottille peut être décomposée en trois sous-ensembles selon que les chalutiers sont équipés :

- de chaluts classiques dont l'activité est orientée exclusivement vers la capture des poissons de fond ; cette catégorie est constituée des navires les plus anciens, souvent relativement petits et faiblement motorisés. La fraction de la population de navires correspondant à ce type varie fortement selon les ports en fonction des caractéristiques de la flottille. En 1985, 55 % des chalutiers d'Agde étaient équipés de ce type d'engin contre seulement 29 % au Grau du Roi et 15 % à Sète (Farrugio et Le Corre, 1986),

- de chaluts à quatre faces dont l'activité est fortement orientée vers la capture des poissons de fond et des espèces démersales,
- de chaluts à quatre faces dont l'activité est dirigée principalement vers la capture des petits poissons pélagiques décollés du fond. Cette activité apparaît le plus souvent comme le résultat d'une évolution pour des navires antérieurement armés au chalutage des espèces démersales.

L'effectif des unités de ces deux dernières catégories varie selon les années en fonction de la disponibilité de la ressource et de son niveau de valorisation. En effet, le lien avec le précédent métier reste alors fort, les patrons étant prêt à "reprendre la chaîne" lorsque les conditions s'avèrent moins propices à l'exploitation des ressources pélagiques. Ainsi en 1989, année exceptionnelle pour la pêche de l'anchois tant du point de vue de la disponibilité de la ressource que des conditions commerciales, 70 % de la flottille des chalutiers de Sète se sont consacrés à l'exploitation de ces ressources. En 1992, toujours à Sète, on recense une dizaine de bateaux spécialisés dans le poisson bleu tandis que les autres choisissent de faire du poisson bleu ou du poisson de fond en fonction du prix du poisson bleu, soit en proportion égale (une quinzaine de bateaux) soit en privilégiant le poisson blanc (une quinzaine de bateaux aussi). A l'échelle du golfe, ces changements de stratégie peuvent entraîner des écarts importants de pression de pêche sur les différents types de ressources.

2. LA FLOTTILLE DES LAMPAROS

2.1 DYNAMIQUE DE LA FLOTTILLE : RAPPEL DE QUELQUES FAITS MARQUANTS

La technique du lamparo est une activité récente. La pêche des petits pélagiques était en effet pratiquée depuis des siècles dans le golfe du Lion par les pêcheurs "petit métier" pour lesquels elle constituait saisonnièrement un apport de revenu important (Doumenge, 1952). L'engin utilisé était le sardinal, filet maillant dérivant, auquel on adjoignait quelquefois une source de lumière. Cette technique qui signifie l'utilisation conjointe d'une source de lumière et d'un filet tournant et coulissant a été importée des USA à la fin de la première guerre mondiale par des italiens émigrés à leur retour en Calabre. Elle se diffuse progressivement en Italie et en Espagne où elle se généralise respectivement à partir de 1925 et 1936 (Berger et Féral, 1987).

En France on observe une importante résistance à l'adoption du lamparo qui apparaît comme l'un des principaux points de conflits de la pêche méditerranéenne française depuis la fin de la deuxième guerre mondiale (Berger *et al.*, 1991). En effet, autorisé à la Libération pour des raisons de ravitaillement, ce métier est interdit à partir de 1948 dans la plupart des prud'homies (l'arrêté du 12/5/48 permet de suspendre l'autorisation du lamparo dans les prud'homies qui en font la demande). De 1948 à 1959, les organisations professionnelles demandent son interdiction sur tout le littoral pour éviter les saturations conjoncturelles du marché local. En 1959, malgré l'opposition des organisations professionnelles, les pouvoirs publics incitent à une généralisation de l'utilisation du lamparo en réponse à la conjonction de plusieurs facteurs : l'ouverture des marchés liée au marché commun, l'évaluation d'un stock important de sardines par l'ISTPM en 1957, la baisse de rentabilité des chalutiers liée à la diminution des captures d'espèces benthiques (Berger *et al.*, 1991).

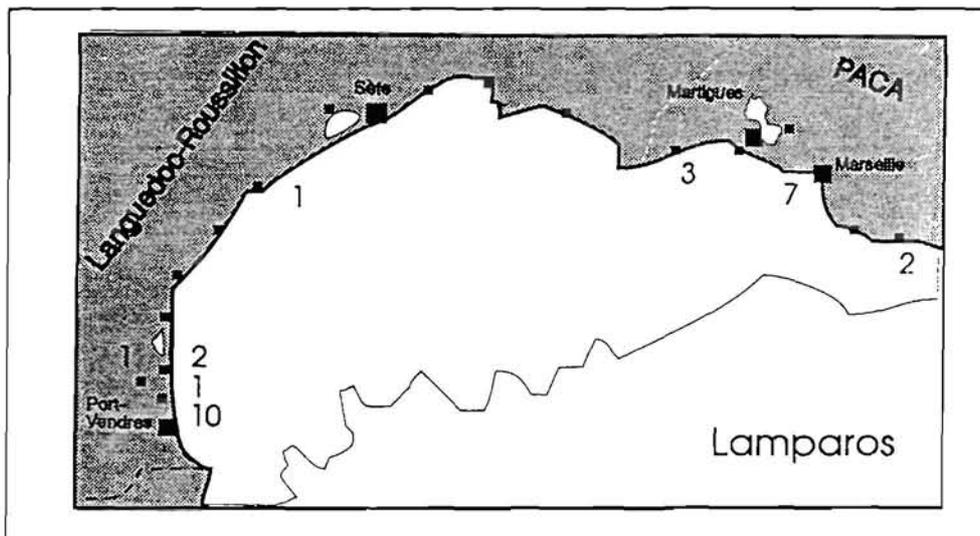
La multiplication rapide des bateaux exerçant le lamparo résulte des reconversions annuelles ou saisonnières des chalutiers, de l'apport en 1962 de 40 unités venant d'Algérie et enfin des nouvelles constructions (42 entre 1962 et 1967) (CEP, 1989). Ainsi en 1963, on comptabilise

200 lamparos (Brun, 1967). Corrélativement à la diffusion de cette nouvelle technique, on note un accroissement spectaculaire des prises. Alors qu'avant 1960, elles s'établissaient globalement en moyenne aux alentours de 2000 tonnes (1500 tonnes de sardines et 500 tonnes de thons), elles atteignent 10 000 tonnes dès 1961 et s'élèvent à 15000 tonnes en 1964 (Brun, 1967). Cette brusque augmentation des captures débarquées sur une période assez courte conduit à un effondrement des cours, qui n'a pu être que conjoncturellement retardé au début de la période par les possibilités de compensation des prises en Atlantique. Après une quinzaine d'années, malgré les tentatives d'accroissement des capacités de transformation locale, on observe l'effondrement de cette pêcherie avec, dès 1977 la mise en place d'un plan financier d'aide à la démolition et à la reconversion.

2.2 SITUATION ACTUELLE DE LA FLOTTILLE

Après avoir atteint son apogée au début des années soixante-dix, la flottille n'est plus constituée actuellement que de 26 unités. Celles-ci sont localisées aux deux extrémités du golfe, dans les quartiers de Marseille et de Port-Vendres (fig. 4). Il s'agit exclusivement de bateaux anciens (tous les navires ont plus de quinze ans et 78 % ont plus de vingt ans), de longueur généralement comprise entre 15 et 20 mètres et de puissance souvent inférieure à 300 kW.

Figure 4 Distribution géographique des unités de la flottille des lamparos



A part quelques jeunes patrons pour lesquels ce type d'investissement a pu constituer une opportunité d'acquisition d'un outil de travail, les propriétaires de ces bateaux sont souvent relativement âgés (plus de 50 ans).

3. LA FLOTTILLE THONIERE

3.1 DYNAMIQUE DE LA FLOTTILLE : RAPPEL DE QUELQUES FAITS MARQUANTS

L'apparition d'une flottille de senneurs en Méditerranée est récente : elle date de 1962 pour les seincholes et de 1968 pour les thoniers. Cependant, on trouve des traces de la pêche au thon rouge le long des côtes françaises de la Méditerranée depuis l'antiquité. Jusqu'à la fin du siècle dernier, les principales techniques d'exploitation du thon rouge étaient les filets dérivants et à poste (thonaire, thonaille et courantille) et la madrague, installation fixe destinée au piégeage du poisson lors de ses déplacements parallèles à la côte. Parmi les facteurs ayant justifié la fermeture

progressive de ces installations, on peut noter le rôle important de la compétition pour l'espace, entre groupes de pêcheurs, mais aussi par les contraintes qu'elles imposaient à la navigation (Farrugio, 1981). Dès la fin du siècle dernier, la tendance de plus en plus marquée des thons à rester éloignés des côtes a également contribué au déclin des madragues, ces engins devenant moins performants comparés aux filets placés plus au large (Gourret, 1894). Après la disparition totale des madragues dans les années trente, la pêche au thon le long des côtes françaises ne fut plus pratiquée qu'à la seinche et à la courantille jusqu'au début des années soixante.

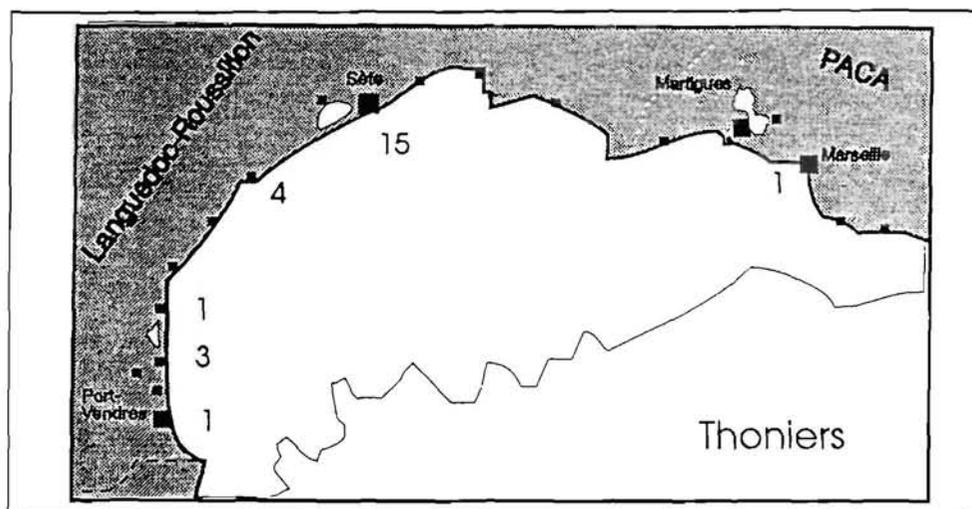
Se dégageant de la technique d'origine inspirée de la pêche aux petits pélagiques, les premiers senneurs thoniers spécialisés apparaissent le long des côtes françaises à partir de 1968, principalement dans les ports d'Agde, de Sète, de Port-de-Bouc et de Marseille (Farrugio, 1981). Depuis les années soixante-dix, le nombre de navires affectés exclusivement à la pêche au thon rouge est resté relativement stable, évoluant entre 25 et 30 unités. Il convient d'y ajouter l'activité de quelques lamparos qui recherchent occasionnellement cette espèce lorsqu'elle est présente dans leurs zones d'exploitation à l'intérieur du golfe du Lion.

Les caractéristiques des thoniers senneurs ont fortement évolué pendant les dernières décennies en relation avec l'extension vers le large de leurs zones d'exploitation. Cette évolution s'est traduite par un allongement progressif des navires, de 18 mètres (150 kW) en 1960 à 27 mètres (440 kW) en 1978, pour atteindre 36 m (1200 kW) pour la plus grande unité mise récemment en service. Même dans le cas de stabilité numérique de la flottille, cette tendance pourrait se maintenir à un rythme supérieur à celui du simple renouvellement des navires, par jumboïsation de bateaux déjà en activité. L'orientation vers un accroissement de la taille des navires, justifiée par des motifs liés à l'extension des zones de pêche, est destinée à accroître la vitesse des bateaux, augmenter la capacité de stockage et améliorer les conditions de conservation des produits à bord.

3.2 SITUATION ACTUELLE DE LA FLOTTILLE

La flottille des thoniers senneurs de Méditerranée est actuellement constituée de 25 unités dont plus de la moitié (58 %) est basée à Sète (fig. 5). Elle comprend un contingent important de navires construits pendant la deuxième moitié des années quatre-vingt (8 unités). Les entrées en flotte sont ensuite restées limitées (de 1 à 3 par période de cinq ans). Les senneurs thoniers disposent d'une puissance unitaire moyenne proche de 500 kW.

Figure 5 Distribution géographique des unités thonières



4. LA FLOTTILLE DES PETITS METIERS

4.1 RAPPEL DE QUELQUES FAITS MARQUANTS

Comme pour la flottille chalutière, l'évolution de la flottille des petits-métiers est marquée par des changements techniques importants : motorisation, introduction du nylon et du crin, équipement d'une roue remonte-filet et éventuellement d'appareils de navigation... L'arrivée d'Algérie d'une flottille "petits-métiers" ne semble pas avoir été aussi délicate que celle de la flottille chalutière du fait d'une moindre disparité technique avec la flottille locale et du nombre relativement faible d'unités concernées (75 unités au total) (Brun, 1967). Par ailleurs, l'apparition d'un système de collecte des anguilles en camion vivier a permis l'essor de la pêche lagunaire au début des années soixante. A partir de ce moment, on observe des cycles successifs de transfert partiel ou total de l'activité entre la mer et les étangs en relation avec l'évolution de la disponibilité des ressources respectivement en lagunes et en mer.

La comparaison des techniques de pêche actuelles avec celles qui étaient en usage en Méditerranée au début du siècle (Gourret, 1894) montre que les fondements des méthodes de pêche sont restées relativement constants, en dépit des adaptations liées aux progrès technologiques. On note toutefois que l'évolution récente des techniques s'est accompagnée d'une tendance à la spécialisation, en liaison avec l'augmentation des besoins d'investissement en matériel. On peut également relever que les évolutions technologiques comme l'introduction du lamparo (cf. § 21) ou l'adoption du sardinal ont souvent été acquises au prix de bien des difficultés et controverses. Ainsi, Gourret (1894) relate des contestations dès 1458 avec de nombreuses ordonnances successives visant à prohiber le sardinal (en 1458, en 1554, en 1787) jusqu'à ce que cet engin soit définitivement autorisé en 1859 (décret du 19/11/1859).

A côté de métiers traditionnels dont l'usage est maintenu, certains engins sont délaissés parce qu'ils ne sont plus adaptés aux caractéristiques de la ressource (comme pour la pêche au thon cf. § 32) ou parce qu'ils subissent la concurrence d'autres métiers (comme le sardinal avec l'apparition des lamparos cf. § 22). En revanche, des métiers nouveaux sont apparus. Il en est ainsi de la pêche des coquillages en plongée, ou de la pêche au large des espèces démersales par des "vedettes" et autres embarcations à grand rayon d'action (dont des chalutiers de moins de 18 mètres reconvertis). Cette dernière flottille s'est développée à partir des années 1976/80 après quelques tentatives ponctuelles dans les années soixante. Trente et une unités exercent actuellement cette dernière activité dans le Languedoc-Roussillon, avec une concentration marquée dans les ports du Grau-du-Roi (3), de Palavas (5), d'Agde (6) et de Port-Vendres (5).

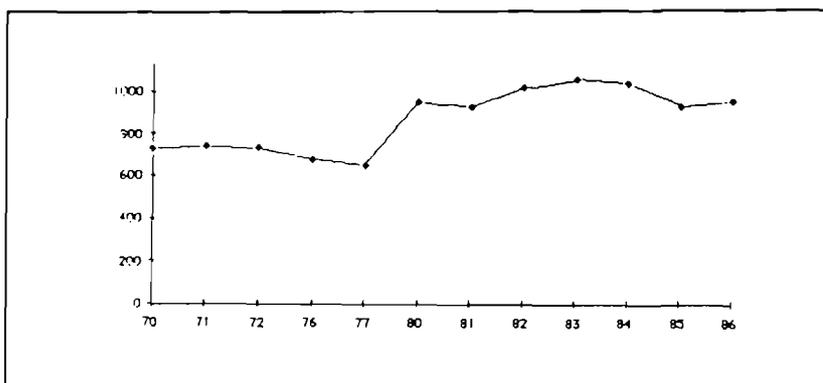
Les seules données disponibles pour effectuer le suivi de l'évolution globale des unités de pêche sont les immatriculations officielles des navires. L'interprétation de ces données est souvent délicate. En effet, certaines inscriptions en pêche ne correspondent pas à une activité de pêche effective et régulière. A l'opposé, certains bateaux utilisés régulièrement en pêche ne sont inscrits qu'au titre de la plaisance. Cette situation était déjà signalée par Gourret (1894) à la fin du siècle dernier. Il cite ainsi le cas des embarcations de plaisance qui sont en réalité utilisées selon des modalités de type professionnel et le fait que certains plaisanciers louent les services de patrons professionnels pour pratiquer la pêche le dimanche.

Un recensement effectué en 1984 (Farrugio et Le Corre, 1984) a montré que la proportion d'embarcations ayant une activité de pêche effective sur l'ensemble du littoral du Languedoc-Roussillon était supérieure de 40 % aux inscriptions auprès des services des Affaires Maritimes. Une actualisation réalisée sur le port de Gruissan (Duclerc et Bertrand, 1993) a confirmé cette tendance (30%). une étude des dépôts et reprises des rôles de pêche (CEP, 1989) a permis d'estimer que la proportion de pêcheurs qui restent régulièrement embarqués est globalement de

60% ; cette proportion varie fortement selon les zones géographiques (Port-la-Nouvelle 50 %, Gruissan 80 %).

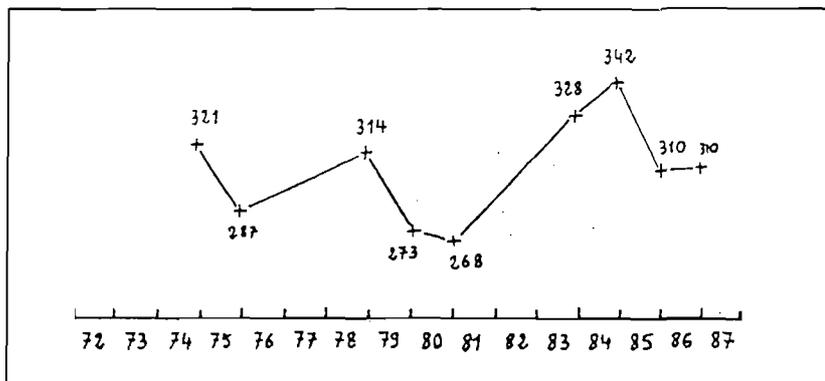
Néanmoins, la distribution officielle des embarcations petits métiers pour les quartiers de Sète et de Port-Vendres (fig. 6 et 7) témoigne d'une tendance à la régression de la flottille à la fin des années soixante-dix, puis d'une reprise au cours de la dernière décennie. Cette tendance globale recouvre toutefois des évolutions très contrastées selon les ports, ainsi qu'en témoigne les données disponibles par stations des Affaires Maritimes pour le Languedoc-Roussillon (fig. 8).

Figure 6 Evolution globale des petits métiers dans le quartier de Sète



Source : CEP, 1989, d'après monographies des Affaires Maritimes

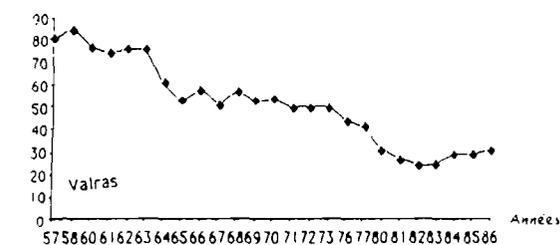
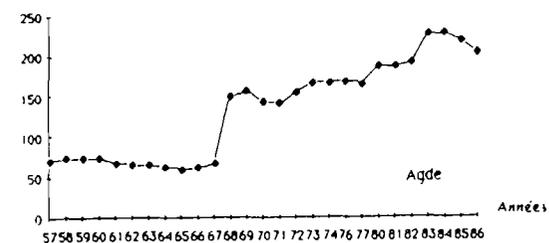
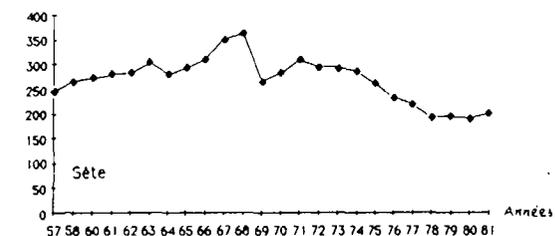
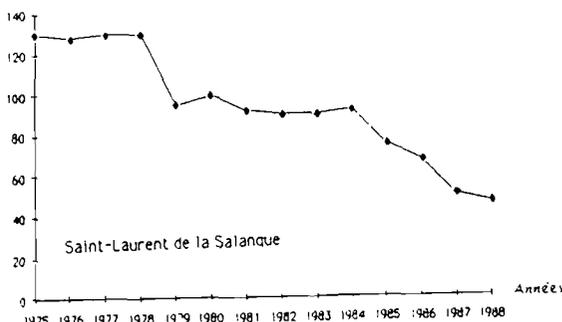
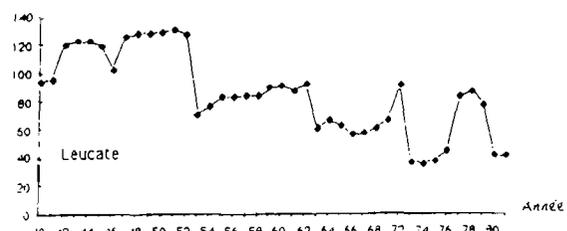
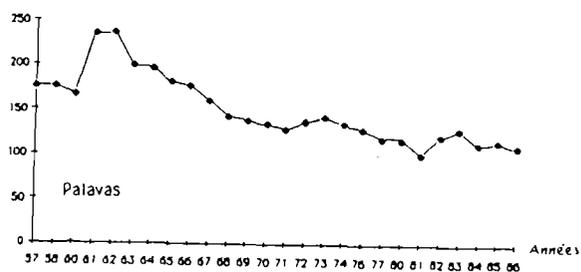
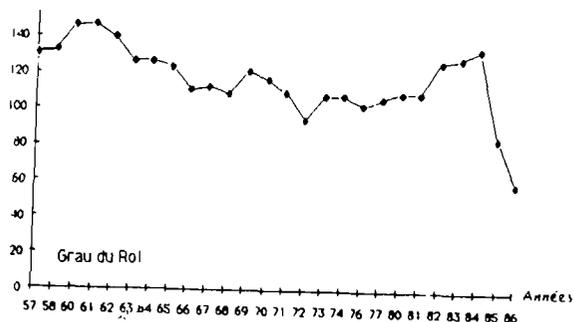
Figure 7 Evolution globale des petits métiers dans le quartier de Port-Vendres



Source : CEP, 1989, d'après monographies des Affaires Maritimes

L'analyse de la distribution des embarcations selon leur âge au cours des vingt dernières années montre un renouvellement permanent avec des disparités importantes selon les quartiers maritimes. Ainsi, le quartier de Marseille se caractérise à la fois par une plus grande durée de vie des navires (plus de 30 % des unités ont plus de 25 ans), mais aussi par un flux continu d'entrées en flotte depuis la fin des années soixante jusqu'à 1990. Dans les quartiers de Sète et de Port-Vendres, malgré le tassement des arrivées de navires depuis 1985, la flottille apparaît beaucoup plus jeune. En effet, en 1991, 45 % de la flottille étaient constitués de bateaux âgés de moins de 10 ans et les navires de plus de 25 ans ne représentaient que 10 % environ de l'effectif total de la flottille. Enfin, le quartier de Martigues est le plus dynamique dans la période récente (1985-1990) : il est le seul quartier du golfe pour lequel la part des navires jeunes est supérieure à celle des autres périodes. Par station maritime, au sein des quartiers de Sète et de Port-Vendres, on retrouve d'importantes disparités avec un âge moyen qui varie de 11 ans (Port-la-Nouvelle) à 19 ans (Gruissan) et un écart-type compris entre 10 ans et 14 ans (CEP, 1989). Cet indicateur d'âge moyen des bateaux ne peut servir à apprécier le dynamisme des entreprises

Figure 8 Détail des évolutions des petits métiers par stations des Affaires Maritimes dans les quartiers de Sète et de Port-Vendres (en nombre de pêcheurs inscrits, sauf pour les stations de Leucate et de Port la Nouvelle où l'évolution est présentée en nombre d'embarcations)



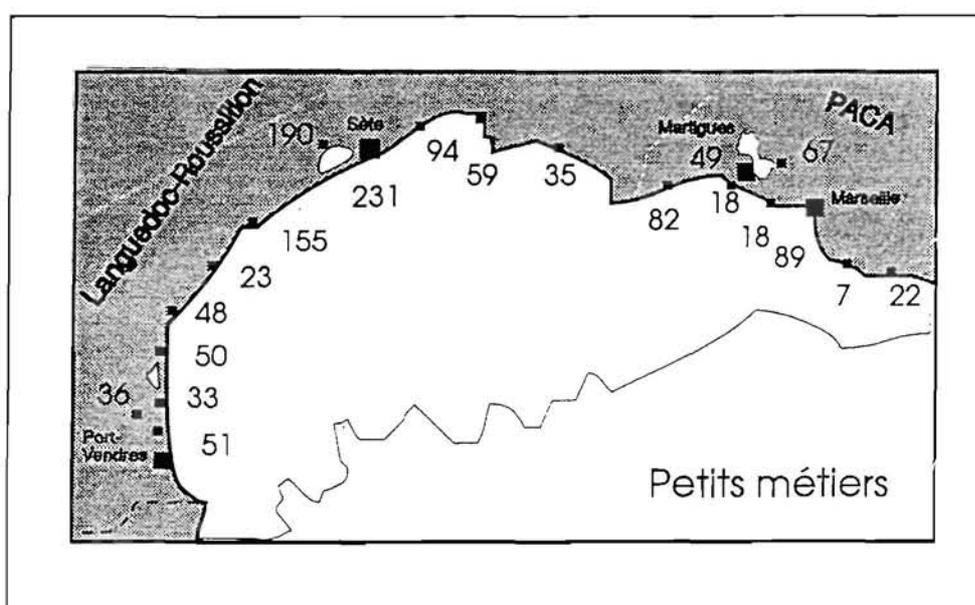
Source générale des tableaux : d'après Cejpa (CEPRALMAR, 1983), actualisé par CEP, 1989

du fait de changements fréquents d'embarcations et de l'importance du marché de l'occasion. Ainsi l'enquête menée dans le Languedoc-Roussillon (CEP, 1989) montre qu'au total les 3/4 des embarcations ont été acquises depuis moins de 10 ans, qu'il s'agisse d'unités neuves ou d'occasion.

4.2 SITUATION ACTUELLE DE LA FLOTTILLE

Au 31 décembre 1991, la flottille des "petits métiers" du golfe du Lion était constituée de près de 1330 embarcations (fig. 9) réparties entre 1260 propriétaires, 10 % d'entre eux possédant deux, voire trois bateaux immatriculés en pêche. Toutefois, si l'on tient compte des annexes qui ne sont pas toujours immatriculées en propre, le nombre d'embarcations par pêcheur s'accroît significativement. Ainsi en moyenne on observe qu'en Languedoc-Roussillon, il s'établit à 1,6 embarcations par pêcheur (et 1,6 moteur). Ce sont en général les professionnels exerçant alternativement en étang et en mer qui possèdent plusieurs bateaux (CEP, 1989).

Figure 9 Distribution géographique des unités petits métiers



Dans tous les quartiers, l'essentiel de la flotte de petits métiers est constituée d'unités de longueur comprise entre 5 et 10 mètres (70 à 90 % des flottilles). Alors que plus de 10 % des bateaux "petits métiers" des quartiers de Port-Vendres et de Martigues ont une longueur inférieure à 5 mètres, c'est dans le quartier de Marseille que la proportion de "grands" navires (supérieurs à 10 mètres) est la plus importante. La puissance motrice des navires "petits métiers" est dans 84% des cas inférieure à 100 kW (données affaires maritimes). Des différences importantes de puissance unitaire apparaissent suivants les secteurs. Ainsi, dans les quartiers de Port-Vendres et de Sète, les navires sont souvent équipés de moteurs moins puissants que dans les deux autres quartiers. En effet, dans les deux premiers quartiers, 70 % des unités de petite pêche disposent d'une puissance unitaire inférieure à 50 kW contre seulement 40 % dans les deux autres quartiers. Dans le quartier de Sète, le grand nombre de navires à faible puissance correspondrait principalement à l'importante flottille de pêche en étang de ce quartier. Une analyse plus précise témoigne de la faiblesse des niveaux d'investissement en Languedoc-Roussillon (CEP, 1989), avec cependant des situations sensiblement différentes selon que la pêche est maritime ou lagunaire. Globalement, dans cette région, 90% des pêcheurs ont une embarcation (ou la plus grande des embarcations s'il en possède plusieurs) qui mesure moins de 7 mètres et a une puissance moyenne de 65 ch et 46% des pêcheurs ont acheté leur embarcation d'occasion. Au total 80% des pêcheurs ont un investissement global (bateaux plus moteurs) inférieur à 50 000 F (CEP, 1989).

En référence aux types de métiers pratiqués, cette flottille apparaît assez hétérogène et différents types de classifications peuvent être envisagés. La structure du fichier géré par les services des Affaires Maritimes permet d'identifier quatre groupes de navires en fonction d'une activité de référence : la pêche en étang, la drague à poissons, la drague à coquillage et les autres petits métiers. Les limites de ce classement apparaissent très rapidement en raison du caractère non exclusif de l'activité des bateaux selon ces groupes. Une telle typologie permet toutefois d'appréhender deux grandes catégories de petits métiers, ceux qui pêchent en étang et ceux qui pratiquent le dragage des coquillages.

La **pêche spécialisée en étang** concerne 21 % de l'ensemble de la flottille de petits métiers positionnée dans le fichier officiel des navires de pêche du golfe du Lion. Cette flottille est concentrée autour de l'étang de Thau (59 % de la flottille étangs), dans les étangs palavasiens (environ 15 %) et à parts à peu près égales (environ 11 %) dans les étangs de Berre et du Roussillon. Si les grandes zones de pêche en étang correspondent effectivement aux secteurs mentionnés ci-dessus, des enquêtes sur le terrain montrent que l'effectif réel des embarcations utilisées pour ce type de pêche est souvent beaucoup plus élevé car s'y rajoutent les nacelles immatriculées au titre d'annexes et les navires à usage multiple.

L'**activité de dragage des coquillages**² sur les gisements de la zone côtière se situe le long de la bordure nord du golfe, d'Agde à Port-Saint-Louis du Rhône. 72 % de la flottille orientée vers ce type de métier sont localisés dans les stations maritimes bordant l'étang de Thau (Sète, Mèze et Agde).

Le **solde des unités**, soit 60 % des petits métiers correspond à tous les autres navires pour lesquels on ne peut identifier un métier structurant. Les unités de ce dernier groupe sont présentes dans toutes les stations maritimes (avec en général plus d'une vingtaine d'unités par station) mais avec une concentration plus importante dans les stations de Sète, Marseille et Agde qui regroupent chacune environ 10 % de cette flottille.

Ces résultats, issus de données administratives, peuvent être complétés pour le Languedoc-Roussillon par des données collectées par enquête, soit par le CEPRALMAR, soit par le Centre d'Etudes de Projets qui a réalisé une enquête cadre auprès de 198 pêcheurs (CEP, 1989 a et b). Nous reprendrons ici quelques-uns des résultats de l'étude du CEP (1989) pour tenter de caractériser plus précisément les types d'activité, le profil des pêcheurs et les caractéristiques économiques de ces unités.

4.2.1 Précision sur l'activité et les techniques en Languedoc-Roussillon

Globalement, dans le Languedoc-Roussillon, les principales espèces pêchées par les petits métiers (par ordre de tonnage décroissant) sont les suivantes : anguille, palourde, huître plate, sole, clovisse, moule, loup, turbot, joël, muge, daurade et pageot. Quatre des cinq premières espèces sont pêchées en étang. Il s'agit d'une pêche diversifiée mais avec des spécialisations adaptées aux caractéristiques du milieu, les pêcheurs étant peu mobiles. La proportion des pêcheurs qui exercent chaque technique de pêche, indépendamment des autres, est présentée dans le tableau 1. Les principaux métiers pratiqués sont, par ordre décroissant, la pêche des anguilles, la clovisière, la plongée, le trémail et le filet maillant.

² La pêche des poissons à la drague n'est officiellement pratiquée que dans la station de La Ciotat et ne concerne en outre qu'une fraction très faible de la flottille (16 unités). Toutefois, la pratique d'un métier appelé localement "la barre" à tendance à se développer dans le golfe du Lion et donne lieu à d'importantes controverses au sein de la profession.

Tableau 1 Pourcentage des pêcheurs exerçant chaque métier indépendamment des autres métiers pratiqués (source: CEP 1989)

Métier	%	Métier	%	Métiers	%
Trémail	54% ³	Palourdes	52%	Maillants	48% ⁴
Huîtres plates	48%	Anguilles	42%	Clovisses	32%
Moules	31%	Palangres	21% ⁵	Escargots	20%
Violets	7%	Ganguis	6%	Oursins	5%
Tellines	2%	Crocs	3%	Tchare	5%
Senne plage	2%	Battue	7%		

Afin de spécifier la nature de l'activité, tant du point de vue des pratiques que des niveaux d'investissement, on peut opposer la pêche des poissons et celle des coquillages. Selon ce critère, la population de pêcheurs se répartit entre les pêcheurs "spécialisés coquillages" (25%) qui sont surtout localisés sur l'étang de Thau, les pêcheurs "spécialisés poissons" (32%) qui se rencontrent plus fréquemment dans les zones du Grau-du-Roi, Palavas, Gruissan, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres, et les pêcheurs mixtes (43%). Alors que seulement 13% des pêcheurs sont spécialisés dans une seule technique de pêche, globalement le nombre total de techniques de pêche différentes utilisées dans l'année s'établit à trois (selon les grands types distingués ci-dessus). On observe une propension plus forte à la diversification chez les pêcheurs spécialisés dans le poisson et chez les jeunes pêcheurs. Cette enquête menée par le CEP (1989) a permis de montrer que les techniques pratiquées étaient indépendantes du mode d'accession à la profession (familial ou non) et qu'elles étaient plutôt stables au cours de la carrière, avec 76% des pêcheurs chez qui on n'observe pas de changements notables depuis qu'ils sont patrons.

La partition des terrains de pêche entre l'étang et la mer est bien sûr fonction de l'existence de lagunes sur le territoire de la prud'homie mais aussi des réglementations sur l'accès à ces lagunes : en effet les zones de Gruissan et de Port-la-Nouvelle où la pêche en étang est interdite de mai à septembre se distinguent par l'importance de la proportion des pêcheurs mixtes étang/mer. Inversement c'est sur l'étang de Thau qui est la plus importante des lagunes du Languedoc-Roussillon que l'on rencontre la plupart des pêcheurs spécialisés en étang. Au total on a la répartition suivante (tabl. 2).

Tableau 2 Distribution des pêcheurs du Languedoc-Roussillon selon la répartition de l'activité maritime et lagunaire (source: CEP 1989)

Pêche en mer exclusive	25%
Pêche en mer dominante	17%
Pêche en étang exclusive	33%
Pêche en étang dominante	18%
Pêche mer étang en proportion équivalente	8%

Cette partition de l'activité entre la mer et l'étang est fortement liée aux saisons puisqu'il s'agit d'une succession "saisonnaire" des terrains de pêche pour 67% des pêcheurs concernés. Parmi les autres stratégies possibles de répartition dans le temps des zones mer/étang, on note que 14% des unités travaillent toute l'année indifféremment en mer et en étang, que 8% ont une zone de pêche régulière toute l'année avec en plus une diversification géographique saisonnière et que 11% n'ont pas de répartition bien établie. Dans 72% des cas, ces stratégies sont stables d'une

³dont 13% ont moins d'un km de filet

⁴dont 27% ont moins d'un km de filet

⁵dont 22% ont moins d'un km

année sur l'autre. Enfin, la pratique d'une activité complémentaire extérieure à la pêche concerne la moitié des pêcheurs spécialisés en étang, le quart des pêcheurs mixtes "étang et mer" et très peu de pêcheurs spécialisés en mer.

4.2.2 Précision sur le profil des pêcheurs en Languedoc-Roussillon

L'analyse des fichiers des affaires maritimes montre que les propriétaires de navires petits métiers sont en moyenne plus jeunes que les propriétaires de chalutiers (57 % de moins de 40 ans contre 42 % pour les propriétaires de chalutiers). Comme pour les chalutiers, c'est dans les deux quartiers situés aux extrémités du golfe que les propriétaires sont les âgés (plus de 50 ans).

L'enquête précise menée par le CEP en 1989 montre, pour le Languedoc-Roussillon, que le pêcheur petit métier est un "entrepreneur individuel". En effet, si son activité s'effectue en liaison avec l'unité familiale, l'apport de travail familial est limité : 43% des femmes de pêcheur participent à l'activité de pêche, mais il s'agit pour 70 % d'entre elles d'une occupation (le plus souvent en liaison avec des tâches commerciales ou la tenue d'une comptabilité) qui représente moins d'un jour de travail par semaine et pour 13% d'entre elles d'un mi-temps. Un quart des pêcheurs reçoivent l'aide d'une autre personne de la famille (10% de leurs enfants et 11% de parents divers). Si 15 % sont actuellement en association (père/fils), on observe que 31% l'ont été au cours de leur carrière, ce qui semble témoigner d'une procédure particulière de transmission de l'unité.

La présence de matelot est marginale : elle ne concerne que 16% des unités et il s'agit alors généralement d'un apport saisonnier. Par contre 25% des pêcheurs ont un matelot régulièrement inscrit sur leur rôle. Il s'agit soit d'une inscription fictive destinée à lui permettre (dans 70% des cas c'est le fils du patron) d'obtenir les 36 mois d'inscription maritime obligatoire pour s'établir comme patron (21%), soit d'une inscription liée à une activité complémentaire à la pêche (4%).

Le caractère "héréditaire" de la profession n'est pas négligeable puisque 66% des pêcheurs sont fils de pêcheur et que 46% ont actuellement un membre de leur famille dans la pêche. On observe également une relative fermeture géographique de la profession, 61% des pêcheurs qui résident dans leur commune de naissance et 18% ayant leur agglomération d'origine à moins de 20 km de leur lieu de résidence actuel. Il convient de remarquer par ailleurs qu'un tiers des pêcheurs avait une profession avant leur première inscription maritime. Dans 50% des cas, la durée de la période pendant laquelle ils ont été matelots se limite au minimum réglementaire. Parallèlement, 18% des professionnels ont arrêté au moins 6 mois leur activité après leur inscription comme patron et 29% se sont embarqués comme matelots (19% sur des chalutiers, 28% sur des embarcations petits métiers et 31 % sur des lamparos) après avoir été patrons. Le suivi de leur itinéraire professionnel montre que, au cours de leur carrière, le temps passé comme matelots représente un tiers du temps d'inscription des marins de petits métiers (CEP, 1989).

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHEES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 6

LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Dans la présente annexe, les ressources halieutiques du golfe du Lion sont présentées selon trois approches complémentaires. Après un rappel des caractères dominants de l'ensemble des ressources et de leur exploitation, des diagnostics établis sur quelques espèces majeures de la région ainsi que quelques exemples d'interactions techniques sur les ressources sont rapportés.

I SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES DU GOLFE DU LION

1. Des ressources très diversifiées

Bien que l'étendue de la zone d'étude soit relativement réduite (environ 40 milles sur 120 milles dans ses plus grandes dimensions), elle est caractérisée par une assez grande variété de faciès, avec en particulier un vaste ensemble littoral marqué par la présence de nombreuses lagunes littorales et le débouché d'un grand fleuve, le Rhône. Les espèces halieutiques y sont naturellement abondantes et diversifiées. Une part importante des connaissances disponibles sur ces espèces, au regard de leur intérêt pour la pêche, peut être structurée autour de deux ensembles typologiques, les facteurs relatifs à leur distribution d'une part, ceux relatifs à leur dynamique biologique d'autre part.

1.1 Des schémas de distribution complexes et imbriqués

Différentes échelles spatiales peuvent être envisagées pour aborder la notion de territorialité des espèces sauvages. A l'intérieur d'un système, de nombreuses transitions entre des types dominants existent et les situations de recouvrement d'espaces de vie sont nombreuses, particulièrement en zone côtière. De plus, si quelques grands schémas de distribution sont relativement bien appréhendés, les connaissances sur la mobilité de ces espèces à micro-échelle, en particulier en relation avec les variations des facteurs d'environnement, sont encore très fragmentaires. Des connaissances disponibles à macro-échelle, on peut identifier quatre types majeurs de populations exploitées en référence à la localisation et à l'étendue de leur aire de distribution, ainsi qu'à leurs migrations à l'intérieur de ces aires.

1.1.1 Echanges entre lagunes et mer : un mode de vie côtier

Certaines espèces du golfe ont un comportement qui les conduit à effectuer des migrations entre la mer et les étangs littoraux selon des flux rythmés par leur âge et par les saisons et conditionnés par de nombreux facteurs de type bioéthologiques (cycle biologique, comportement alimentaire, etc) et physiques (température de l'eau, qualité du milieu, etc). De telles espèces peuvent alors être exploitées soit exclusivement dans l'un des deux milieux (par exemple dans les étangs pour les anguilles), soit successivement en mer et en étangs au fil de leur croissance et de leurs migrations saisonnières. C'est le cas d'espèces comme la daurade ou le loup dont les jeunes individus sont particulièrement abondants dans les lagunes en été.

1.1.2 Les espèces du plateau : une relation privilégiée avec le substrat

Le plateau du golfe du Lion héberge un grand nombre d'espèces strictement marines plus ou moins inféodées au substrat. Certaines d'entre elles vivent en permanence en contact ou en relation étroite avec le fond. En pêche, elles ne sont accessibles qu'aux engins directement posés sur le substrat (engins fixes ou traînants). Ce groupe rassemble des espèces communément appelées "poissons de fond", rencontrées en général à proximité immédiate du fond comme les poissons plats, les raies, etc., mais aussi des espèces plus mobiles verticalement comme le merlu. A l'intérieur de cet ensemble, de nombreux types de répartition peuvent être identifiés. La sonde, ou schématiquement l'éloignement à la côte, constitue une base structurante des distributions de ces espèces. Cet étagement fait que certaines d'entre elles sont plutôt côtières ou plutôt du large. Au sein d'une même famille, de véritables successions sont identifiables (par exemple entre la baudroie commune, espèce du plateau, et la baudroie rousse, rencontrée essentiellement sur le

talus). En outre, chez certaines espèces, la distribution sur le plateau varie fortement en fonction de l'âge. Ainsi, les jeunes rougets de vase se regroupent dans les eaux très côtières en automne, alors que les adultes se répartissent sur l'ensemble du plateau, avec de plus fortes densités en zone centrale (Abbes, 1991).

1.1.3 Les poissons bleus : des espèces de pleine eau

Certaines espèces, comme les petits poissons pélagiques (sardine, anchois, maquereau, etc.), vivent exclusivement en pleine eau. Bien que ces espèces n'entretiennent pas de relation directe avec le fond, il n'est pas rare que des concentrations soient observées à proximité immédiate de celui-ci. Dans le golfe du Lion, l'aire de distribution de ces espèces s'étend sur tout le plateau. Pour l'anchois, il semblerait qu'elle puisse aller au delà de cette zone, vers le large. Les concentrations de reproduction de la sardine et de l'anchois se situent essentiellement en bordure du plateau et au niveau du talus.

1.1.4 Les grands poissons pélagiques : des migrateurs à grande distance

Le thon rouge est la seule espèce de grands poissons pélagiques régulièrement exploitée par les pêcheurs français du golfe du Lion. Ces thons appartiennent à un stock dont les individus migrent, suivant les saisons et les âges entre la Méditerranée et l'Atlantique est. La Méditerranée contient d'importantes zones de reproduction de cette espèce. L'aire de reproduction la plus proche du golfe du Lion se situe dans le secteur des îles Baléares. En outre, un courant migratoire des juvéniles suit la direction du courant ligure (d'est en ouest) en fin de période estivale. Les principales zones de concentration de ces juvéniles dans la région se situent au large, au delà de la plate-forme continentale. Les mélanges entre le thon et d'autres espèces de grande taille sont en général très faibles.

Une autre espèce de grand poisson pélagique est également présente dans la région : le thon blanc ou germon. Non exploité formellement par les flottilles régionales, il a toutefois fait l'objet d'observations sur sa répartition. Ainsi, Liorzou *et al.* (1990) ont montré que cette espèce pouvait être abondante en fin d'été au large du golfe du Lion.

En terme de distribution géographique, les interpénétrations entre les différents groupes évoqués ci-dessus restent donc très fortes, en particulier pour les espèces démersales et les petits poissons pélagiques. L'interprétation des interactions entre ces différentes populations est encore très limitée malgré l'intérêt qu'elle présente tant ce phénomène participe au cadre dans lequel doit s'exercer tout schéma de gestion des pêches dans sa relation à la ressource.

1.2 Les dynamiques démographiques, des populations naturelles à leur perception par la pêche

A l'intérieur des grandes aires de répartition présentées précédemment, chaque espèce possède une stratégie d'occupation de l'espace spécifique. Ces stratégies se répartissent en un continuum entre deux grands types caractéristiques induisant une forte différence en terme de disponibilité de la ressource. Il est ainsi classique d'opposer des espèces à faible durée de vie et à population variable dans le temps à des espèces à durée de vie relativement longue dont les fluctuations interannuelles du recrutement sont amorties par la présence simultanée de plusieurs classes d'âge.

Dans le golfe du Lion, des espèces comme l'anchois et les rougets sont positionnées dans le premier groupe. Elles sont en effet caractérisées par une forte variabilité interannuelle d'abondance de leurs populations. A l'autre extrémité du tableau, des espèces comme le thon rouge, les baudroies ou les raies constituent des exemples d'espèces à forte longévité (Bertrand, 1990).

Au delà de ce schéma général illustrant des variations d'abondance liées au recrutement, différents paramètres peuvent orienter la perception de la disponibilité des espèces, dans la perspective de leur exploitation. Sans prétendre à l'exhaustivité dans ce domaine, il apparaît opportun d'attirer l'attention sur quelques repères particulièrement significatifs dans ce domaine.

Ainsi, lorsque la pression de pêche est exercée sur un petit nombre de classes d'âge d'une espèce à forte longévité (que les autres classes d'âge aient disparues par l'effet de la pêche ou qu'elles ne soient pas exploitées), les fluctuations de population perçues par la pêche sont celles de ces seules classes d'âge. La pêcherie ne bénéficie alors pas de l'avantage de stabilité relative que peut procurer une espèce à grande longévité. Un tel type de situation est identifiable pour le merlu du golfe du Lion dont une part importante des captures est réalisée, au moins par les chalutiers, dès le recrutement (Aldebert et Carries, 1990).

Des facteurs d'environnement ou climatiques intervenant à une échelle géographique inférieure à celle de l'aire de distribution de l'espèce peuvent modifier le schéma général de répartition des espèces et induire localement une variabilité de disponibilité supérieure aux fluctuations de l'ensemble de la population. C'est un phénomène auquel sont particulièrement sensibles les flottilles à faible rayon d'action qui peuvent constater la disparition – plus ou moins temporaire – dans leur zone de pêche d'espèces (comme la daurade, le bar ou la sole) qui, par ailleurs, ne présentent pas forcément des signes d'effondrement de population.

Mais il arrive aussi que l'aire de distribution d'une population tende à se réduire durablement, par exemple sous l'effet d'une diminution de son abondance. Lorsque les flottilles exploitant une telle ressource ont la possibilité de se déplacer et de se maintenir dans des zones de densité maximale de l'espèce, cette diminution de la population reste pendant un certain temps invisible à travers les rendements de capture.

Tous ces éléments, même s'ils ne sont pas formellement exprimés, induisent une perception de la ressource directement utilisée par les pêcheurs pour organiser leur activité. L'évolution de la pêche thonière au cours des dernières décennies (cf annexe 2) constitue un exemple particulièrement marquant d'adaptation en référence à cette question.

2. Des tendances de prélèvements très variables selon les espèces et selon les secteurs

Il est bien connu que les débarquements de la pêche n'expriment pas directement la tendance de l'état des ressources sur lesquelles s'exerce l'exploitation. Ils traduisent plus globalement une forme de relation entre les professions de la pêche et ces ressources. A ce titre, ils peuvent fournir des indices sur l'évolution des pêcheries. Pour le suivi des tendances à long terme de la production de la pêche dans le golfe du Lion, quatre groupes majeurs d'espèces peuvent ainsi être considérés à partir des travaux disponibles : le thon rouge, la sardine, l'anchois et l'ensemble des poissons de fond marins (fig. 1 et annexe 6a).

Au delà de variations interannuelles quelquefois importantes, la production de thon rouge par la flottille française de Méditerranée a eu tendance à progresser, passant de quelques centaines de tonnes au début des années soixante aux environs de 4 000 tonnes à la fin des années quatre-vingt. Compte-tenu de l'évolution générale des captures estimées en Méditerranée (ICCAT, 1991), les prélèvements de thon rouge de la flottille française représentent actuellement un peu moins de 30 % des prises totales de cette espèce dans la région contre seulement 11 % au début des années soixante.

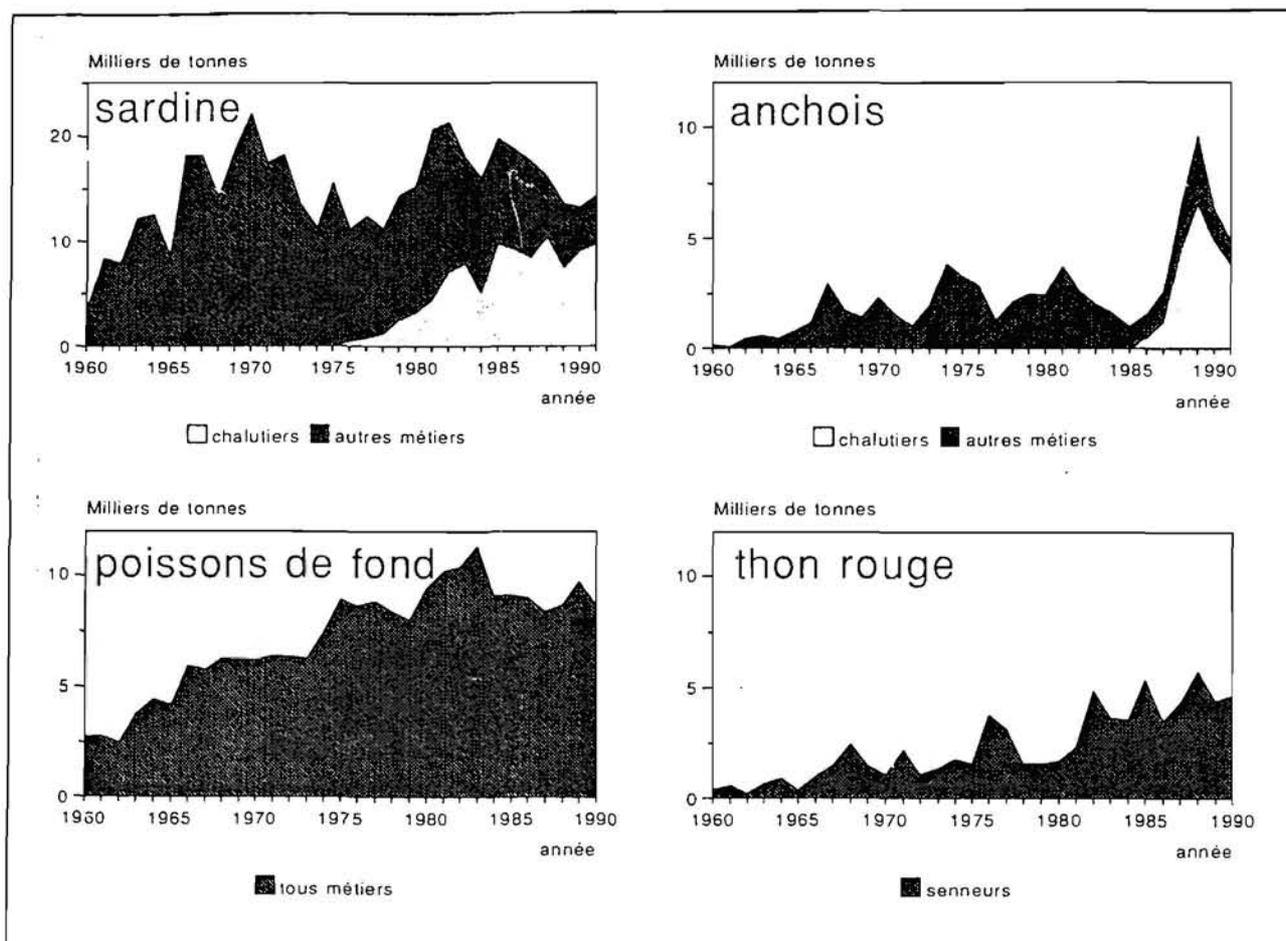


Fig. 1 – Evolution des débarquements de sardine, d'anchois, de thon rouge et des poissons de fond des flottilles du golfe du Lion de 1960 à 1990 (d'après données Affaires maritimes et IFREMER).

Les débarquements de sardine des trente dernières années sont caractérisés par l'existence de deux pics de production, l'un à la fin des années soixante, le second au début des années quatre-vingt. La première phase de progression correspond au développement de la flottille de lamparos dans le golfe à partir de 1960. La reprise de production à la fin des années soixante-dix résulte de la réorientation d'une partie de l'activité chalutière vers les espèces pélagiques.

Les débarquements d'anchois, très variables, sont toujours restés inférieurs à 4 000 tonnes pendant la période où ils étaient réalisés essentiellement par la flottille des lamparos. Ils ont ensuite progressé rapidement pour atteindre un maximum de plus de 9 000 tonnes en 1989 lorsque des chalutiers se sont tournés vers cette ressource. Mais cette année 1989 (et à un moindre titre les deux années l'encadrant) doit être considérée comme une année exceptionnelle pour la pêche chalutière de l'anchois dans le golfe.

Bien que les poissons de fond (hors espèces amphihalines) soient capturés par différentes flottilles, les statistiques officielles de débarquements des espèces concernées reflètent essentiellement l'évolution des prises chalutières. La courbe de la figure 1 montre que, après une progression régulière jusqu'en 1975, et en dépit d'un sursaut au début des années quatre-vingt, les débarquements annuels de ces espèces se sont stabilisés aux environs de 8 000 tonnes. Ce résultat synthétique masque en fait une forte variabilité interannuelle au sein des différentes espèces constituant ce groupe ainsi que les multiples adaptations de l'effort de pêche développées pour maintenir la production.

Répartition entre les quartiers maritimes

Naturellement convergente avec la distribution des flottilles présentée dans l'annexe 5, l'analyse de la répartition des débarquements dans les différents quartiers du littoral met en relief les éléments suivants (fig. 2 et annexe 6b).

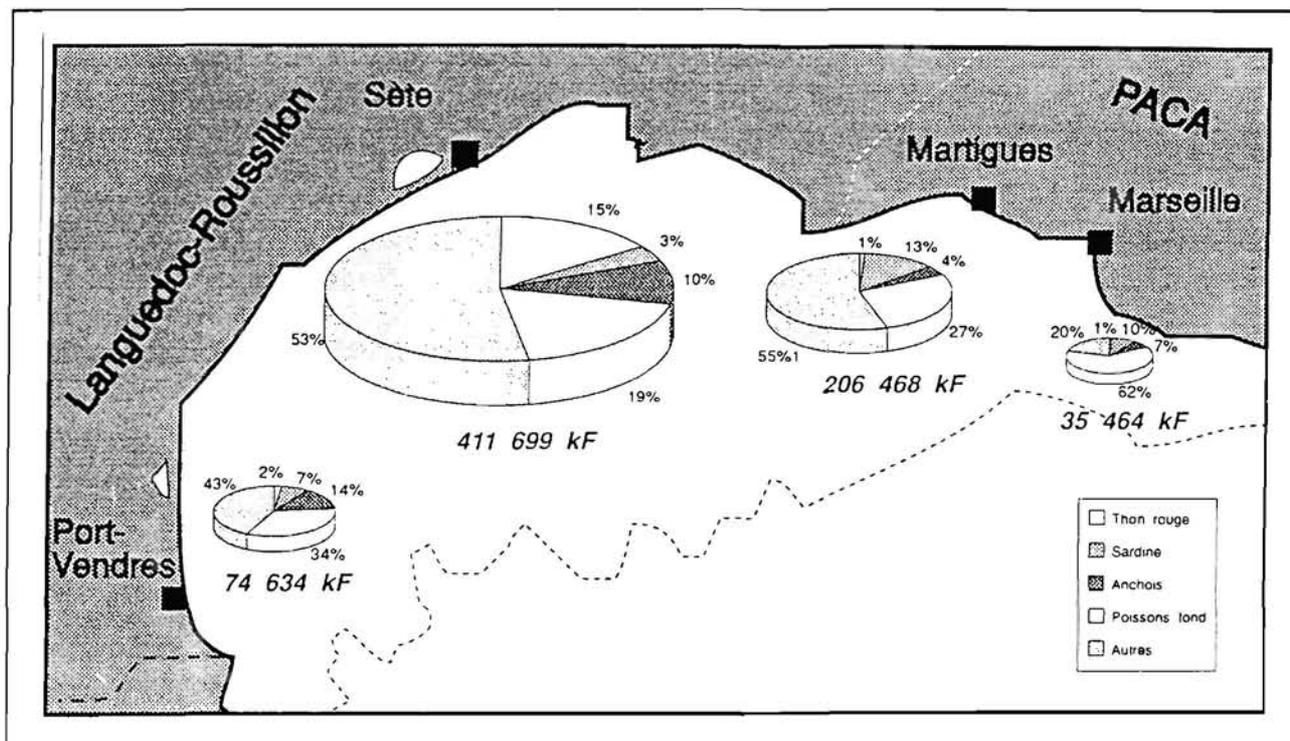


Fig. 2 – Répartition des débarquements des produits de la pêche (en valeur) entre les différents quartiers maritimes du golfe du Lion (d'après données Affaires maritimes, moyennes 1989 à 1991).

La production totale des produits de la mer par les flottilles françaises dans le golfe du Lion est de 64 000 tonnes pour une valeur de 728 millions de francs (moyennes 1989 à 1991). Avec 57 % de la valeur des débarquements, le quartier de Sète constitue le pôle dominant de ce secteur d'activité. Cette situation est largement due aux apports en thon rouge et à la production de mollusques qui sont à plus de 80 % concentrés dans ce quartier. Pour les autres espèces, le tableau apparaît beaucoup plus nuancé. Ainsi, au fil des dix dernières années, le quartier de Martigues a affiché une nette progression de son activité. Ce phénomène est particulièrement marqué pour certaines espèces comme la sardine ou les mollusques. Ainsi, les débarquements de sardine (5 800 tonnes en moyenne de 1989 à 1991) y ont été multipliés par quatre, largement au détriment de Marseille dont la production a chuté dans des proportions égales pendant la même période. De plus, si ce quartier se situe juste derrière celui de Sète pour la production des poissons de fond strictement marins, il occupe nettement la première place pour les espèces à affinité amphihaline, comme les muges, le bar ou l'anguille.

Dans les quartiers de Port-Vendres et de Marseille, les débarquements sont plus modestes (respectivement 10 % et 5 % de la valeur de la production totale de la région). On note toutefois que le quartier de Port-Vendres a saisi, comme ceux de Sète et de Martigues, l'opportunité du développement de la filière de production de mollusques de mer avec un doublement des apports au fil des dix dernières années.

Au terme de ce survol des caractéristiques de la production de la pêche française par les flottilles du golfe du Lion, il convient de rappeler que les résultats présentés ci-dessus n'ont de

pertinence que celle des statistiques de pêche disponibles. Or, chacun s'accorde à souligner les limites de validité de ces statistiques, notamment pour la petite pêche côtière dont la production est difficile à évaluer compte-tenu des modalités de commercialisation de sa production (cf annexe 3).

3. Des ressources halieutiques pleinement exploitées

L'accès à la connaissance sur l'état des ressources halieutiques reste un exercice difficile. Les quelques exemples donnés au fil des différents dossiers laissent percevoir les limites de capacités d'utilisation des données issues de l'activité des flottilles à cette fin¹ : difficultés d'accès à l'information sur les captures de certains segments d'activité en raison de la dispersion des modes de commercialisation, grande adaptabilité des flottilles. En effet, si cette dernière s'avère nécessaire dans le contexte dans lequel s'exerce l'activité, elle est susceptible d'altérer profondément la qualité d'indicateurs constitués à partir de tels "thermomètres" variables. La production d'indices d'abondance des populations marines par campagnes de navires de recherche constitue alors, dans certains cas, un complément indispensable aux évaluations résultant de l'analyse des données de la pêche professionnelle. Les diagnostics établis sur l'état des ressources résultent ainsi le plus souvent d'une combinaison d'informations disponibles avec des niveaux de qualité et de précision variables.

Avant de présenter les principales conclusions concernant l'état des ressources de la région, il apparaît également important de souligner que chacun des diagnostics établis sur les différentes espèces exploitées se réfère systématiquement à l'ensemble de l'unité biologique de population concernée. Les recommandations de gestion des ressources qui en découlent présupposent l'existence d'aires de gestion des pêches cohérentes avec ces aires de répartition des espèces.

Plus de 70 espèces d'intérêt halieutique ont été identifiées dans la région (Campillo, 1992). En fait, comme l'ont montré des analyses des logiques des différents métiers (cf annexes 2 et 3), la pêche des flottilles basées dans le golfe est organisée autour d'un nombre beaucoup plus restreint d'espèces. Seules ces espèces – ou groupes d'espèces – structurantes seront évoquées ici à partir des conclusions rassemblées par Campillo (1992), une information détaillée sur les autres espèces figurant en deuxième partie de la présente analyse.

Reprenant la décomposition utilisée précédemment, on considérera ainsi quatre grands groupes d'espèces : le thon rouge, la sardine, l'anchois et l'ensemble des poissons de fond (avec une mention particulière pour quelques espèces).

La stabilité relative de la population de thon rouge du stock est-Atlantique (incluant la Méditerranée) depuis une quinzaine d'années, associée à une constance moyenne de l'évolution des indices d'abondance des différents groupes d'âge permet de considérer que ce stock n'est pas menacé de surexploitation. Pour assurer la pérennité de ce stock, le comité scientifique de l'ICCAT recommande de façon constante, pour toutes les flottilles exploitant cette espèce, une stabilisation de la mortalité par pêche et un arrêt de la prise d'animaux immature (poids inférieur à 6,4 kg).

Les données disponibles sur la sardine du golfe du Lion indiquent que ce stock est en état de supporter l'effort de pêche actuel. La stabilité de la composition démographique des captures pourrait traduire celle d'un stock considéré comme étant en équilibre. L'exploitation de ce stock par les flottilles françaises étant apparue plus limitée par le marché que par des facteurs liés à la

¹ Les réserves de qualité exprimées ici ne remettent en aucun cas en question la nécessité impérieuse d'entretenir et de développer les connaissances sur l'activité des flottilles. De telles bases sont en effet indispensables à la compréhension du fonctionnement des pêcheries, à la réflexion sur les orientations des mesures de gestion des pêches et à l'évaluation des effets des mesures de régulation mises en oeuvre.

production, les études biologiques sur cette espèce ont été mises en sommeil depuis plusieurs années.

Le niveau d'exploitation de l'anchois dans le golfe étant resté relativement modeste jusqu'à la fin des années quatre-vingt, ce stock n'y faisait pas l'objet d'un suivi systématique. Les quelques campagnes d'évaluation directe (par écho-intégration) réalisées ainsi que les résultats de la pêche conduisent à penser que, comme dans beaucoup d'autres régions du monde pour cette espèce et pour des espèces à biologie voisine, l'anchois du golfe du Lion pourrait subir de très fortes variations interannuelles d'abondance. Le récent développement d'un programme international sur l'écologie de cette espèce en Méditerranée devrait fournir, à terme, les bases de méthodes d'évaluation spécifique.

La perception de la sensibilité aux risques de surexploitation des ressources démersales du plateau du golfe du Lion a suscité des efforts importants de recherche halieutique sur ce thème au cours des vingt dernières années. Différents types d'évaluations de l'état des populations de poissons de fond exploités ont été réalisés au cours des récentes années. Certaines de ces analyses portent sur des espèces particulières, importantes dans la pêcherie, comme le merlu (Aldebert et Carries, 1990), la sole, la daurade et le bar (Farrugio et Le Corre, 1987). D'autres analyses, fondées sur la reconnaissance du fait que toutes les espèces sont exploitées simultanément, ont conduit à porter des diagnostics d'ensemble sur la pêcherie (CGPM, 1987). Quelque soit la méthode utilisée, les analystes s'accordent à considérer que les ressources démersales du golfe du Lion sont actuellement en état de pleine exploitation, voire de surexploitation biologique pour certaines d'entre elles. Cette situation se traduit de façon tangible (également mise en évidence par les résultats des campagnes d'évaluation) par :

- une tendance à la diminution de la taille des poissons capturés pour certaines espèces comme les grondins. La période de croissance étant réduite, les stocks ne sont alors plus en état de fournir leur maximum de production potentielle. De plus, la pêcherie est fragilisée par le fait qu'elle est de plus en plus directement dépendante des variations interannuelles du recrutement, c'est-à-dire de l'arrivée des nouvelles classes d'âge.

- une réduction de la diversité spécifique des captures, les espèces à forte longévité résistant moins bien à la pression de pêche. Campillo (1992) note ainsi que diverses espèces de raies, habituellement pêchées sur le plateau du golfe du Lion pendant les années soixante, ont pratiquement disparu des débarquements, traduisant ainsi leur fragilité face à un effort de pêche en pleine expansion à partir de 1975.

- un risque d'exacerbation des concurrences entre métiers, par exemple pour le merlu entre les fileyeurs, les palangriers et les chalutiers (Aldebert et Carries, 1990) ou pour la daurade entre les pêches lagunaires et les pêches en mer (Farrugio et Le Corre, 1987).

II QUELQUES DIAGNOSTICS SPECIFIQUES

Les diagnostics présentés ci-dessous concernent les principales espèces (en tonnage et en valeur) repérées à partir des apports de la criée de Sète en 1992, et non formellement décrits précédemment.

- **Merlu** : le suivi régulier du stock de merlus du golfe du Lion réalisé par l'IFREMER depuis 1980 et les études auxquels il donne lieu permettent de confirmer l'état de forte exploitation de ce stock. "Ces apports fluctuent de façon importante d'une année sur l'autre : de 2600 tonnes en 1980, ils tombent à 1600 t en 1985 pour remonter à nouveau à 2300 t en 1989" (Campillo, 1992). Ces fluctuations peuvent être liées à la diminution temporaire de l'effort de pêche (conversion temporaire des chalutiers de fond au chalutage pélagique), à des phénomènes de surexploitation

ou encore à des variations du recrutement liées aux changements des conditions naturelles. Quelles que soient les causes, les analyses montrent qu'une diminution de l'effort de pêche aurait un effet bénéfique sur les rendements de capture (Aldebert et Carries, 1988).

– **Bar ou loup** : "Le stock du golfe du Lion est composé d'environ 90% de juvéniles et sa biomasse totale est proche de 1400 tonnes. Le taux moyen d'exploitation (taux de mortalité par pêche sur taux de mortalité totale) est de 54%, ce qui traduit l'existence d'un effort de pêche assez important sur ce stock" (Farrugio et Le Corre, 1986).

– **Baudroies** (*Lophius piscatorius* dont les prises sont marginales et *Lophius budegassa*) : "*Lophius piscatorius* constitue un stock fragile, supportant difficilement l'effort de pêche actuel. *Lophius budegassa* semble résister beaucoup mieux à la pression de pêche compte tenu de sa biologie; cependant, la diminution régulière des apports entre 1985 et 1990 pourrait traduire une forte exploitation du stock" (Campillo, 1992).

– **Sole** : "Ce stock est composé de près de 90% de juvéniles et sa biomasse totale est voisine de 1500 tonnes. Le taux moyen d'exploitation (mortalité par pêche sur mortalité totale) du stock de soles est assez élevé, de l'ordre de 60%, et environ 25% de cette exploitation sont dirigés vers les individus juvéniles (Farrugio et Le Corre, 1986).

– **Poulpes** (*Eledone cirrhosa*, *E. moschata* et *Octopus vulgaris*) : "Les travaux réalisés à la criée du port de Sète aboutissent à la conclusion que, pour accroître les captures de *E. cirrhosa*, on pourrait intervenir soit sur une augmentation de l'effort de pêche (ce qui est à exclure), soit sur un recul de l'âge de première capture. Cette dernière solution serait la plus appropriée dans la mesure où elle entraînerait également un accroissement de la taille moyenne de capture d'autres espèces faisant partie du stock" (Campillo, 1992). Par ailleurs, ces espèces ayant une durée de vie courte, leurs stocks peuvent être soumis à de fortes variations.

– **Maquereau** (*Scomber scombrus* et *S. pneumatophorus* ou maquereau espagnol dont la capture est marginale) : "La diminution marquée des débarquements est importante, cette baisse pourrait être la conséquence du transfert du chalutage de fond vers le chalutage pélagique... Il pourrait être souhaitable de réduire la part dans les débarquements des groupes 0 et 1 (classes d'âge < à deux ans)" (Campillo, 1992).

– **Daurade** : "Ce stock est composé de près de 70% de juvéniles et sa biomasse totale est voisine de 2000 tonnes. Le taux moyen d'exploitation du stock (mortalité par pêche sur mortalité totale) est de 28%, ce qui semble indiquer qu'un effort de pêche raisonnable lui est appliqué. Cependant le taux d'exploitation des jeunes du groupe 0+ (individus de moins d'un an) est élevé (43%) (Farrugio et Le Corre, 1986).

– **Rougets** (*Mullus barbatus*, *M. surmuletus*) : "Les importantes fluctuations interannuelles enregistrées tant au niveau des débarquements que des évaluations des biomasses relatives devraient trouver leur explication dans les variations du recrutement. Il est probable que les adultes peuplant la bordure du talus assurent la permanence d'un recrutement annuel. Cela étant, on peut penser qu'une augmentation du maillage associée à une meilleure protection de la bande des trois milles en automne–hiver devrait accroître la biomasse pêchable de cette population naturellement variable" (Campillo, 1992).

– **Sars** (*Diplodus sargus sargus*, *D. vulgaris*, *D. annularis*) : "Les tendances évolutives des stocks et des captures par métier sous différentes analyses de l'augmentation de la mortalité par pêche ont été réalisées en 1984 pour le seul quartier de Sète. Chez *D. sargus* et *D. annularis*, l'augmentation continue de l'effort de pêche sur 15 ans conduit à une élévation des prises

régulières. Ceci laisse penser que ce stock est actuellement sous-exploité. Cependant, la sous-évaluation des mortalités par pêche exercée sur les groupes 0 et 1 a pu fausser les résultats. L'observation des débarquements depuis 1975 montre une stagnation; dans ce cas, on peut incriminer un transfert de l'effort des chalutiers sur d'autres espèces. Il apparaît enfin que l'exploitation intensive des recrues en zone lagunaire intervient directement sur le stock. C'est à ce niveau que des mesures de protection devraient être prises ainsi que sur une meilleure application de la réglementation dans la zone des trois milles" (Campillo, 1992).

- **Congre** : "En Méditerranée, compte tenu des incertitudes biologiques, de la complexité des problèmes du recrutement, des distributions différentes suivant le sexe, de l'absence de suivi des débarquements par métier et par catégorie de tailles, nos connaissances sur l'état de ce stock sont insignifiantes. Les évaluations réalisées dans le golfe du Lion lors de campagnes expérimentales au chalut sont fortement sous-estimées compte tenu de la répartition bathymétrique du congre, de son habitat, de l'engin de capture utilisé. Il ne semble pas que ce stock soit surexploité compte tenu de sa vaste répartition bathymétrique, de la sélectivité des palangres et de l'absence d'exploitation dans les zones profondes" (Campillo, 1992).

- **Bogue** : "Compte tenu de son comportement bathypélagique, et de sa vaste répartition bathymétrique, ce stock échappe en partie à l'effort déployé par les chalutiers et ne semble pas menacé (Campillo, 1992).

- **Capelan** : "Jusqu'à présent, on peut estimer que ce stock réagit bien à la pression de pêche; il ne paraît pas vulnérable à l'effort actuel. Cependant un maillage permettant d'éviter la capture de la fraction la plus jeune du groupe 1 devrait permettre un gain des tonnages débarqués (Campillo, 1992).

III INTERACTIONS TECHNIQUES SUR LES RESSOURCES

Certaines ressources sont partagées entre différentes flottilles. Les interactions entre plusieurs métiers ont été appréciées pour quelques espèces dominantes en tonnage et en valeur, à l'aide de modèles analytiques. Selon les périodes et les espèces, ces modèles tiennent plus ou moins compte des apports des flottilles étrangères. Ces études à caractère essentiellement biologique montrent que la concurrence sur la ressource dépend pour une part importante des quantités de juvéniles prélevés par chacun des métiers. La comparaison des diagrammes d'exploitation entre les différents métiers montre que, en mer, les chalutiers ont tendance à capturer des individus plus jeunes que les petits métiers. La tendance peut s'inverser dans le cas de pêcheries très côtières et de pêcheries d'étang (voir l'exemple de la daurade ci-dessous). La flottille des chalutiers exerçant un prélèvement plus important (et mieux connu) sur de nombreuses ressources, son influence apparaît souvent plus nettement dans les tendances identifiées. Il n'en demeure pas moins que, dans le cas des pêcheries séquentielles, chacun des métiers contribue au prélèvement sur les ressources. La gestion du système se doit donc de les prendre tous en considération.

- **Le merlu** : Les quantités les plus importantes sont capturées par les chalutiers français. Ainsi, en 1988, les apports de ces navires représentaient 68,5% des tonnages estimés de merlus capturés dans le golfe du Lion, les chalutiers espagnols 13%, les filets maillants français 13% et les palangriers espagnols 5,5%. Les filets maillants exploitent essentiellement des animaux adultes (taille moyenne : 45 cm) alors que les chalutiers capturent toutes les catégories de taille et notamment des individus de petite taille en quantités très importantes. Or sauf dans les situations extrêmes d'effondrement de populations, la relation entre la taille des populations d'adultes et le recrutement est souvent très lâche. Par contre la capture de grandes quantités d'immatures peut affecter directement l'évolution du stock. Ainsi, "même si des fluctuations naturelles sont

responsables, au moins partiellement, de la diminution du nombre de jeunes poissons, il apparaît que toute augmentation de l'effort de pêche des chalutiers entraînerait une baisse de production globale affectant surtout les petits métiers. Un accroissement de l'effort de pêche des petits métiers se ferait au détriment des prises des chalutiers mais dans une moindre proportion. Par contre une augmentation du maillage des chaluts entraînerait un accroissement global de la production à long terme, profitable aux deux métiers et notable dès 50 mm, même pour un taux de mortalité naturelle élevé" (Aldebert et Carries, 1988).

– **Le bar ou le loup** : "Quelque soit le métier (chalut, petit-métier en mer ou en étang), les jeunes loups de l'année sont ceux qui subissent la pression de pêche la plus faible. La plus forte mortalité induite par la pêche au chalut s'exerce sur les adultes venant d'atteindre leur taille de première maturité sexuelle... La pêche des loups adultes dans les étangs semble par contre s'adresser à une fraction plus âgée du stock, donc à des individus ayant déjà eu l'occasion de se reproduire au moins une fois. Les taux de mortalité exercés sur le loup par la petite pêche en mer sont très faibles par rapport à ceux des deux autres pêcheries... Les analyses sur l'exploitation du loup montrent la sensibilité de cette espèce à une augmentation de l'effort développé par la pêche chalutière. Dans les conditions actuelles ce stock semble pleinement exploité et parmi les schémas d'exploitation testés, la baisse générale de l'effort de pêche peut être retenue comme la meilleure possibilité pour une gestion optimale de stock" (Farrugio et Le Corre, 1986).

– **La daurade** : "Les analyses menées pour l'exploitation des daurades montrent un déséquilibre entre les différents métiers, les captures réalisées en lagunes concernant essentiellement les individus 0+ (alevins et juvéniles de moins d'un an), celles des chalutiers les classes d'âge intermédiaires et les captures des petits métiers mer essentiellement les groupes d'âge 5 et plus (individus de 4 ans et plus)... Avec un prélèvement d'alevins stable de 200 000 individus (sont prises en compte ici les captures illégales d'alevins), le stock n'apparaît pas en situation critique, mais une augmentation de l'effort de pêche développé en lagune conduit à une baisse de production globale. Parmi les schémas d'exploitation testés, les situations qui peuvent être retenues comme optimales sont obtenues par une baisse de la pêche lagunaire et une augmentation conjointe de l'effort de pêche des petits métiers marins. Dans l'hypothèse théorique de l'arrêt de la pêche lagunaire et d'un doublement du taux d'exploitation des petits métiers en mer, on obtient un gain de production global (+ 39%) résultant d'une augmentation de 128% de la production des petits métiers marins et de 20% de celle des chalutiers" (Farrugio et Le Corre, 1986).

– **La sole** : "Les analyses développées pour l'exploitation de la sole montrent la sensibilité de cette espèce aux augmentations d'effort exercées par les petits métiers marins et les chalutiers. La composante lagunaire de l'exploitation est réduite et les modifications la concernant ont peu de conséquences sur les deux autres composantes de la pêcherie. Ce stock apparaît pleinement exploité et parmi les schémas d'exploitation testés, seule la baisse de l'effort exercé par les petits métiers marins permet d'obtenir un léger gain de production globale. La diminution de moitié du taux d'exploitation de ceux-ci conduit à un gain global (+ 5%) résultant d'une baisse importante (- 41%) des débarquements des petits métiers marins et d'une augmentation (+ 28%) des débarquements des chalutiers" (Farrugio et Le Corre, 1986).

– **Le pageot** : "En première approximation on peut évaluer le stock de pageots âgés de 1 à plus de 8 ans à 70% de juvéniles et sa biomasse totale est voisine de 2500 tonnes. Le taux moyen d'exploitation de ce stock semble modéré. Les recrues de l'année ne sont pas exploitées mais la quasi totalité de la pêche s'adresse aux individus des groupes d'âge 1 à 4 (la première maturité sexuelle survient dans cette tranche d'âge)... La mortalité par pêche exercée sur le stock de pageots par les chalutiers est beaucoup plus importante que celle qui résulte de la petite pêche côtière. Cette dernière activité semble par ailleurs avoir pour cible les individus les plus âgés de la

population (âges 4 et plus). Les analyses développées pour cette espèce montrent un accroissement de la production globale dans tous les cas d'augmentation de l'effort de pêche" (Farrugio et Le Corre, 1986).

Annexe 6a

Evolution des débarquements de diverses espèces de poissons dans le golfe du Lion
(quantités en tonnes)

Année	Anchois	Sardine	Thon rouge	Poissons de fond
1960	163	3379	400	2750
1961	97	8406	599	2800
1962	433	7896	214	2500
1963	574	12277	668	3800
1964	434	12662	953	4450
1965	774	8594	390	4200
1966	1174	18256	1000	6000
1967	2936	18231	1500	5850
1968	1734	14334	2500	6350
1969	1419	18719	1500	6300
1970	2302	22118	1100	6250
1971	1548	17535	2200	6450
1972	1041	18350	1100	6400
1973	1929	13744	1400	6350
1974	3851	11356	1800	7500
1975	3261	15642	1600	8950
1976	2864	11322	3800	8650
1977	1286	12487	3182	8850
1978	2128	11413	1597	8400
1979	2462	14517	1578	8050
1980	2445	15340	1701	9299
1981	3734	20693	2350	9839
1982	2645	21339	4878	9922
1983	2039	18066	3660	10271
1984	1619	16127	3600	8949
1985	1000	19810	5430	8819
1986	1522	18815	3490	8835
1987	2575	17727	4330	8122
1988	6425	16254	5780	8711
1989	9610	13762	4404	9016
1990	6307	13406	4663	9386
1991	4844	14500		

Sources : Affaires maritimes et IFREMER

Annexe 6b

Production des flottilles française du golfe du Lion de 1980 à 1991.

Thon rouge

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	126	16.74	4000	16.00	152	27.28	15	29.64	4293	16.47
1990	193	12.90	4000	16.02	25	15.96	3	43.92	4222	15.90
1989	9	18.61	4900	12.25	62	21.44	0	26.24	4971	12.38
1988	21	13.44	5030	11.08	84	16.19	49	21.30	5184	11.27
1987	73	10.42	3514	11.73	52	26.57	5	52.78	3643	11.97
1986	0	25.75	3269	11.42	71	19.38	3	48.44	3342	11.62
1985	0	24.11	2851	12.01	26	26.15	10	35.01	2887	12.22
1984	2	22.06	2605	13.01	17	23.32	16	14.95	2641	13.10
1983	18	8.27	3203	10.41	53	12.26	61	25.24	3335	10.70
1982	5	21.07	15	11.72	18	12.00	150	17.93	187	16.98
1981	35	8.20	1	11.65	0	0.00	10	41.03	45	15.33
1980	0	0.00	3	10.68	199	9.06	2	12.91	204	9.13

NB. en gras : données provisoires

Sardine

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	1714	3.07	3485	4.10	6653	4.80	1211	3.12	13062	4.23
1990	1830	2.87	3166	4.00	6500	4.56	1599	3.32	13095	4.04
1989	2061	2.75	3517	4.21	4427	4.08	318	3.25	10324	3.83
1988	4301	2.97	5115	3.38	5391	3.81	1220	3.38	16026	3.41
1987	2676	3.76	6797	2.68	7111	3.49	1588	2.89	18171	3.17
1986	2701	2.53	5626	4.41	5148	3.53	4429	3.15	17904	3.56
1985	1962	2.51	7868	2.46	5326	3.25	4658	2.96	19814	2.79
1984	2358	2.35	5554	2.86	2499	3.43	4981	2.79	15392	2.85
1983	2753	2.27	7169	2.54	1797	3.43	4902	2.50	16620	2.58
1982	5486	1.98	8485	2.18	1898	2.26	4910	2.57	20778	2.23
1981	2901	2.02	7155	2.08	1277	2.01	7441	2.26	18774	2.14
1980	2979	1.57	4716	2.08	900	2.09	6269	1.85	14863	1.88

Anchois

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	1028	9.42	2769	11.04	684	8.90	179	8.60	4660	10.27
1990	872	7.93	3334	10.36	939	9.57	713	7.55	5858	9.53
1989	1702	8.87	5267	10.52	1262	8.41	0	8.27	8231	9.86
1988	1237	9.38	3576	9.22	601	7.55	1008	8.05	6422	8.91
1987	879	9.75	1368	9.28	33	10.87	326	7.17	2607	9.20
1986	606	6.36	559	6.58	0	0.00	354	6.45	1518	6.46
1985	148	7.53	520	9.29	0	0.00	300	8.16	967	8.67
1984	901	5.94	659	6.10	0	0.00	56	3.48	1616	5.92
1983	1232	3.87	438	4.87	0	0.00	375	13.94	2046	5.93
1982	1287	3.33	960	3.15	8	4.00	311	3.93	2565	3.34
1981	1247	3.33	1260	2.86	0	0.00	393	3.41	2900	3.14
1980	1109	2.67	1022	2.18	0	0.00	152	2.76	2283	2.46

Maquereau

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	101	9.57	373	10.24	67	9.87	371	7.37	912	8.97
1990	154	7.95	475	9.94	115	11.16	22	10.20	766	9.73
1989	216	6.00	681	7.88	97	7.85	1	8.32	994	7.47
1988	351	3.60	911	5.67	128	8.13	12	8.05	1402	5.40
1987	202	4.99	900	5.56	209	7.91	49	21.84	1361	6.43
1986	275	5.32	945	7.60	269	7.65	67	25.43	1556	7.98
1985	242	5.76	912	7.56	293	7.92	85	24.28	1533	8.28
1984	326	3.92	890	6.90	233	8.78	104	25.09	1552	7.77
1983	338	3.64	1217	6.04	282	8.67	124	11.43	1961	6.34
1982	556	2.60	1375	4.62	472	12.64	246	5.01	2650	5.66
1981	221	3.62	1144	4.73	215	7.69	104	7.29	1684	5.12
1980	305	2.68	1245	5.14	198	6.13	508	3.82	2257	4.60

Annexe 6b (suite 1)

Poissons de fond

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	1245	21.13	5280	17.61	2483	23.21	1705	22.78	10713	20.14
1990	1079	22.09	3534	19.11	2075	25.34	708	33.25	7397	22.65
1989	1210	20.95	3872	19.56	2213	26.23	118	38.19	7413	22.07
1988	1257	17.81	3856	18.02	1844	26.83	617	43.91	7574	22.24
1987	1182	18.67	3445	16.82	1752	27.15	634	42.97	7014	22.08
1986	1147	18.31	4029	16.18	1718	24.52	636	33.02	7530	19.83
1985	1127	18.33	4004	14.85	1594	26.32	1017	31.80	7742	19.94
1984	1242	15.50	4009	14.21	1454	25.08	1160	30.08	7864	18.76
1983	1369	12.98	4140	13.12	1592	24.11	1721	29.69	8823	18.31
1982	1394	11.91	3778	12.61	1785	22.69	1430	31.68	8387	17.89
1981	1201	13.82	3955	12.09	1615	13.84	1392	28.48	8164	15.49
1980	1490	11.45	4038	10.89	1024	13.39	1109	23.29	7661	13.13

Bar

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	39	78.08	187	91.67	307	103.10	11	92.80	544	97.19
1990	37	93.57	131	102.97	505	105.32	11	118.20	683	104.45
1989	35	89.70	141	102.72	548	100.82	1	121.02	726	100.68
1988	50	69.73	155	91.65	461	88.12	7	142.79	674	88.13
1987	39	66.45	152	83.26	488	82.13	21	129.17	700	82.93
1986	34	66.21	190	82.88	352	80.77	30	102.37	606	81.68
1985	53	57.80	179	77.00	491	80.38	10	99.27	734	78.16
1984	40	63.67	189	76.06	266	68.05	33	47.65	528	69.30
1983	66	50.80	215	66.36	282	67.82	30	76.21	593	65.83
1982	54	47.19	185	57.08	269	96.83	24	76.50	532	77.06
1981	58	50.14	157	53.22	199	50.77	21	59.77	435	52.00
1980	61	33.95	141	47.45	180	41.19	13	52.70	394	42.69

Daurade

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	27	37.25	160	47.77	50	75.29	48	78.79	284	56.82
1990	28	31.11	210	29.34	54	75.63	25	91.59	316	42.21
1989	11	60.52	56	76.04	108	68.05	2	109.26	176	70.61
1988	13	61.93	40	79.35	105	71.98	41	77.33	199	73.91
1987	18	54.32	54	65.00	132	62.91	18	102.31	222	65.91
1986	13	42.92	78	60.37	103	68.91	15	96.66	209	66.15
1985	35	37.34	74	57.35	201	72.09	30	73.62	339	65.42
1984	18	37.12	54	61.32	102	54.42	32	74.08	207	57.81
1983	26	29.90	89	57.38	98	72.32	101	62.72	314	61.48
1982	25	31.01	91	43.23	64	68.51	138	46.75	318	48.88
1981	3	0.00	141	42.73	56	40.08	127	29.91	327	36.87
1980	0	0.00	70	41.23	36	31.57	62	29.56	169	34.84

Muges

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	92	6.70	701	4.88	1331	8.28	4	10.76	2127	7.10
1990	71	10.14	371	4.94	1753	5.22	6	15.28	2201	5.36
1989	50	10.48	271	5.46	1003	6.46	1	6.84	1326	6.41
1988	80	9.37	305	4.89	1011	5.96	3	20.06	1399	5.95
1987	85	9.11	323	4.44	758	4.94	7	16.87	1173	5.18
1986	87	7.11	453	4.40	521	5.69	16	17.15	1078	5.43
1985	89	6.73	430	4.76	466	7.85	29	30.84	1014	7.10
1984	81	6.50	654	3.94	822	8.28	16	27.82	1573	6.59
1983	123	4.77	697	3.77	690	8.66	25	28.17	1535	6.45
1982	89	5.28	581	4.34	2045	9.06	49	21.16	2763	8.16
1981	88	4.53	776	3.40	1725	4.99	59	25.10	2648	4.96
1980	122	4.63	437	4.20	1092	3.21	23	16.10	1675	3.75

Annexe 6b (suite 2)

Anguille

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	259	24.94	255	26.01	671	27.41	0	0.00	1185	26.57
1990	232	24.72	290	25.42	749	26.22	0	0.00	1271	25.76
1989	176	24.26	238	25.38	858	24.90	0	0.00	1273	24.90
1988	173	21.76	228	22.01	1011	22.39	0	0.00	1411	22.25
1987	211	19.13	227	21.68	877	24.17	0	0.00	1314	22.93
1986	324	18.79	225	17.19	615	27.66	0	0.00	1163	23.17
1985	225	16.63	288	15.27	800	28.33	0	0.00	1312	23.46
1984	255	14.77	294	14.42	1181	26.35	0	0.00	1730	22.62
1983	394	14.81	298	12.41	476	21.01	0	0.00	1167	16.73
1982	367	13.83	397	12.39	337	19.20	0	31.22	1101	14.96
1981	353	12.65	353	11.83	271	15.78	0	25.00	976	13.22
1980	260	12.27	340	10.70	309	15.51	0	17.95	910	12.79

Crustacés

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	32	16.42	119	7.33	30	16.76	1	161.06	182	11.16
1990	23	18.34	57	10.50	23	36.88	1	172.07	104	19.56
1989	36	12.67	139	4.30	29	21.40	0	92.91	203	8.29
1988	30	16.53	176	3.07	37	8.57	1	164.65	243	6.03
1987	26	16.92	250	2.42	22	8.45	1	175.87	298	4.76
1986	26	21.04	170	3.43	3	10.00	2	178.98	200	7.19
1985	32	15.31	289	3.47	0	0.00	0	143.72	321	4.87
1984	24	14.92	144	3.53	3	12.00	0	79.75	172	5.44
1983	34	13.78	44	8.15	16	14.84	1	89.98	94	12.01
1982	33	8.70	20	13.98	22	13.15	1	125.00	75	13.08
1981	87	10.15	46	5.33	34	13.76	18	47.30	185	13.21
1980	75	9.03	48	7.83	6	12.00	1	67.85	129	9.24

Céphalopodes

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	344	13.99	1057	16.84	332	20.39	97	27.06	1829	17.49
1990	376	14.07	1201	14.13	334	18.90	72	35.87	1983	15.70
1989	292	15.79	1001	14.33	296	19.92	15	23.80	1604	15.72
1988	212	16.70	640	17.53	241	21.31	45	37.50	1137	18.96
1987	192	15.30	577	14.57	292	10.96	46	35.91	1108	14.64
1986	233	14.88	702	14.99	308	9.36	63	27.17	1305	14.23
1985	190	14.38	575	14.32	266	10.70	46	38.06	1077	14.44
1984	208	11.81	592	12.99	242	11.80	43	28.27	1085	13.10
1983	310	8.60	726	11.54	333	12.31	81	23.52	1450	11.75
1982	297	7.90	750	7.41	381	16.91	107	20.38	1536	10.77
1981	337	7.21	844	7.89	392	9.59	103	20.41	1675	8.92
1980	404	6.65	877	8.11	252	7.06	105	17.84	1638	8.21

Mollusques

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	1013	8.89	28156	7.90	1851	13.14	0	60.00	31020	8.25
1990	1941	11.17	23723	6.91	2029	12.14	0	0.00	27693	7.59
1989	1282	11.34	15983	6.59	1493	14.43	0	0.00	18758	7.54
1988	1257	10.72	9507	9.39	1213	24.19	0	0.00	11977	11.03
1987	758	11.12	9173	10.35	853	19.99	0	0.00	10784	11.17
1986	34	22.46	9589	9.97	503	22.48	0	0.00	10126	10.63
1985	589	12.28	8863	9.02	494	20.23	0	0.00	9947	9.77
1984	477	11.05	6947	9.14	1071	9.30	0	0.00	8495	9.27
1983	188	11.73	7938	8.68	278	8.72	0	0.00	8404	8.75
1982	453	11.01	6787	7.76	252	7.76	0	0.00	7493	7.96
1981	38	13.31	8068	4.90	529	3.77	0	0.00	8635	4.87
1980	71	10.00	6801	5.07	145	5.78	0	0.00	7016	5.13

Annexe 6b (suite et fin)

Oursins

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	0	8.76	6	9.41	76	17.94	22	20.99	103	18.09
1990	4	8.18	2	9.30	34	14.87	146	17.72	186	16.89
1989	5	7.12	1	4.88	49	10.03	56	12.82	111	11.25
1988	1	6.90	1	10.12	75	12.13	87	14.41	163	13.31
1987	0	0.00	0	0.00	64	21.05	68	14.66	132	17.76
1986	0	0.00	0	5.10	153	11.34	64	10.12	217	10.97
1985	0	0.00	0	0.00	221	14.52	88	9.34	309	13.04
1984	0	0.00	11	4.46	45	10.00	88	8.48	144	8.64
1983	0	0.00	9	3.86	0	0.00	81	8.34	90	7.90
1982	0	0.00	7	3.00	50	8.00	92	8.38	149	7.99
1981	0	0.00	2	3.19	225	6.76	75	8.09	302	7.07
1980	0	0.00	2	4.20	143	4.65	81	4.64	226	4.64

Autres espèces

	Port-Vendres		Sète		Martigues		Marseille		golfe du Lion	
	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix
1991	11	14.21	47	11.99	43	16.17	1	162.97	102	15.17
1990	6	21.59	51	17.56	31	23.88	9	23.46	97	20.37
1989	8	19.77	8	30.12	26	27.04	0	15.00	41	26.26
1988	4	16.47	17	8.29	10	19.25	0	0.00	31	12.84
1987	18	11.14	27	10.83	36	21.29	0	41.71	80	15.56
1986	21	10.86	42	8.77	1	13.71	1	2.50	64	9.44
1985	3	8.66	26	13.11	0	0.00	1	2.86	31	12.29
1984	0	8.79	30	9.99	0	0.00	5	9.73	36	9.94
1983	3	3.62	24	9.32	0	0.00	0	5.48	27	8.76
1982	5	5.38	33	5.91	0	0.00	0	18.52	38	5.99
1981	4	4.40	29	5.82	0	0.00	0	5.97	33	5.66
1980	47	9.69	26	5.55	0	0.00	2	2.09	75	8.05

Production des flottilles françaises du golfe du Lion de 1980 à 1991.

(Qté en tonnes, Prix en francs/kg)

Source : Affaires maritimes

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHEES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 7

**RECAPITULATIF CHRONOLOGIQUE ACCOMPAGNE
DES COMPTES RENDU DES REUNIONS**

Chronologie des réunions du groupe de propositions

5 septembre 1992

Présentation du projet et organisation du groupe de travail

24 avril 1993

Bilan de la première phase du programme et validation de l'analyse de situation de référence
Orientations pour la deuxième phase du programme

3 juillet 1993

Analyse des préoccupations et des revendications des professionnels "petits métiers"

9 juillet 1993

Analyse des préoccupations et des revendications des professionnels chalutiers et senneurs

24 juillet 1993

Synthèse et conclusion des travaux du groupe

Comité Central des Pêches Maritimes

51 rue Salvador Allende 92027 - NANTERRE CEDEX

Tél : (1) 47 75 01 01 - Fax : (1) 49 00 06 02

--ooOoo--

Nanterre le 21 septembre 1992

CC/MF 12 b/92

COMPTERENDU de la réunion du Groupe de proposition sur l'organisation de la gestion des pêches dans le golfe du Lion, tenue le 5 septembre 1992 à SETE.

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - Présentation du programme.
- 2 - Organisation des modes d'interactions entre les différents partenaires associés au projet.
- 3 - Questions diverses.

--ooOoo--

- Assistent à cette réunion:

MM. J.RABOT Président du CCPM.
J-C.HENNEQUIN, Directeur Interrégional des Affaires Maritimes de Méditerranée.
J.BERTRAND et J.DUCLERC, IFREMER SETE.
J.CATANZANO et Mlle H.REY, IFREMER PARIS.
A.AQUILA, Président du Comité Régional des Pêches PACA.
R.AVERSA et A.ETIENNE, C.L.P.M. du GRAU DU ROI.
J-M.AVALLONE, Prud'homme de SETE.
M.DI CESARE, Président du C.L.P.M. de MARTIGUES.
A.DI TRENTO, Président du C.L.P.M. de MARSEILLE.
R.IRAILLES, Président de l'OP COPEMART.
C.LIBERTI, Président du C.L.P.M. de SETE.
LUBRANO et Mme BRAUN, OP PROCACO.
G.MIRETE, Prud'homme Major à AGDE.
F.NOCCA, Prud'homme à SETE,
R.SCANNAPIECO, Président de l'OP SATHOAN.
SALOU, Directeur de l'OP SATHOAN.
D.de VANDEUL, Directeur de l'OP COPEMART.
C.CABOCHE, C.C.P.M.

Après les traditionnelles paroles d'accueil et de remerciements des participants, M. RABOT précise que l'organisation de la gestion des pêches dans le golfe du Lion, dont il va être question au cours de la présente réunion, s'inscrit dans la logique de la réflexion conduite par la Commission de la CEE depuis 1990, ceci en vue d'aboutir à une harmonisation de la réglementation de la pêche en Méditerranée. Il rappelle qu'à cet effet la Commission a prévu, d'une part, de dresser l'inventaire des réglementations en vigueur dans l'ensemble des pays concernés et, d'autre part, de réaliser des études et de mettre au point des projets de gestion. C'est dans ce cadre, précise-t-il, que le C.C.P.M. a signé, avec la Commission, un contrat d'étude concernant la définition d'un programme de gestion halieutique dans le golfe du Lion.

M. RABOT note que la conduite du projet suppose une étroite collaboration entre les différents acteurs: le C.C.P.M. et l'IFREMER – associés dans la réalisation du programme –, la profession et l'administration.

Pour M. CATANZANO, qui insiste sur le fait que chacun des partenaires détient une partie du savoir, le projet dont il est question est un projet pédagogique: il ne s'agit pas en un an de refaire une étude de stocks ou d'élaborer un document destiné à alourdir les bibliographies, mais plutôt, à partir d'une mise en commun des connaissances, d'expliquer, à ceux qui vont prendre des décisions à BRUXELLES, "ce qui marche et comment ça marche en Méditerranée."

M. HENNEQUIN estime pour sa part que la période paraît très propice. Il semble en effet, qu'échaudés par les difficultés rencontrées dans la gestion d'autres pêcheries (Mer du Nord – Atlantique), les Services de la Commission souhaitent s'orienter vers une association plus étroite avec les professionnels méditerranéens. Dans ce contexte, il serait selon lui regrettable de ne pas répondre favorablement à cette attente de la Commission. Il ajoute que la réalisation de ce projet devrait en outre permettre de valoriser au mieux les travaux déjà effectués dans le cadre du Groupe de travail "Méditerranée", chargé d'étudier un régime commun de gestion des ressources halieutiques en Méditerranée.

M. AVALLONE fait état de la déception des professionnels français devant le manque de fermeté de l'IFREMER et de l'administration qui, selon lui, disposent de suffisamment d'éléments scientifiques pour imposer aux italiens et aux espagnols les règles d'une gestion rigoureuse du golfe du Lion. Répondant à M. AVALLONE, qui l'interroge sur la présence de biologistes espagnols dans le golfe du Lion, M. BERTRAND indique qu'en liaison avec leurs homologues français, ces chercheurs participent actuellement à une campagne d'évaluation du stock d'anchois (méthode d'écho-intégration et de répartition d'abondance des oeufs et larves d'anchois). Il précise que cette mission s'inscrit dans le cadre d'un programme portant sur la zone comprise entre le golfe de VALENCE et le golfe de GENES.

M. LIBERTI constate avec amertume que depuis des années, l'administration, la profession, les organismes scientifiques mettent au point des rapports dont finalement personne ne tient jamais compte. M. AVALLONE déclare approuver entièrement ce point de vue. Selon lui, la faiblesse des administrations, et en particulier de celle de l'IFREMER, réside dans un manque total de force de conviction: les travaux sont effectués, les résultats sont consignés et publiés, mais au moment des choix politiques il n'y a plus personne... Toutefois, c'est au nom de cette force de conviction, dans laquelle il voit une condition de survie, que M. AVALLONE se déclare prêt à participer à l'exercice qui aujourd'hui, est proposé à la profession.

M. AQUILA pense que l'on ne peut envisager de gérer la ressource qu'à partir d'un inventaire fiable et en s'appuyant sur une déclaration réelle des captures, aussi propose-t-il de lancer un appel à tous ceux qui ne passent pas en criée, et de leur demander de faire un effort.

M. HENNEQUIN rappelle que le Groupe de travail "ad hoc", précédemment évoqué, va être prochainement consulté. Parmi les propositions qui pourraient à cette occasion être soumises à l'étude, il cite :

- la définition des zones de juridiction,
- l'harmonisation des mesures techniques,
- la gestion par les professionnels d'un système de licences.

Tout en gardant à l'esprit les inquiétudes manifestées à maintes occasions au cours de la présente réunion, M. RABOT note que la discussion a également permis de dégager un consensus impliquant la participation des professionnels méditerranéens. Il signale que l'étude, réalisée par l'IFREMER avec le concours des représentants de la profession et de l'administration régionale, sera adressée par le C.C.P.M. à la D.G.14.

M. CATANZANO fait observer qu'il serait bon que la personne qui aura cette étude en charge ait la possibilité d'entrer facilement en contact avec des interlocuteurs privilégiés, ceci dans plusieurs secteurs (chalutiers, thoniers, petits métiers, lamparos, organismes de gestion...).

Après avoir rappelé que la polyvalence est l'une des caractéristiques des navires de pêche en Méditerranée, M. AVALLONE attire l'attention sur le fait qu'un patron de chalutier peut également représenter un autre type de pêche.

De son côté M. AQUILA tient à déclarer que compte tenu du champ très restrictif de l'étude, limitée au seul golfe du Lion, il ne saurait en aucun cas être question d'étendre à l'ensemble de la Méditerranée française les règles de gestion qui pourraient être définies au terme du projet.

Pour donner suite à la demande de M. CATANZANO, un tour de table est effectué en vue de désigner les représentants des différents secteurs concernés. Sont proposés: MM. NOCCA et SCANNAPIECO pour les chalutiers, AVALLONE et FORTASSIER pour les thoniers, MIRETTE pour les petits métiers, LUBRANO et PEREZ pour les lamparos. M. LIBERTI estime pour sa part que chaque organisation professionnelle peut être consultée directement par l'IFREMER. Il suggère par ailleurs qu'une note de synthèse soit adressée à tous les C.L.P.M. concernés afin de préciser: le cadre de l'étude, les moyens mis à la disposition de la profession et les objectifs poursuivis. S'insurgeant contre l'idée, émise au cours des débats, de s'en tenir à la consultation des membres du présent Groupe de proposition, M. AQUILA insiste pour que la composition de ce Groupe soit revue après les élections. Il fait en effet valoir que seuls les représentants démocratiquement élus, tels que les Présidents des C.L.P.M. ou des C.R.P.M., pourront alors représenter valablement la profession.

Aucune autre question n'étant abordée, M. RABOT lève la séance après avoir rendu hommage à l'esprit constructif de chacun des participants.

--ooOoo--

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

(Loi 91/411 du 2 mai 1991)

51 rue Salvador Allende 92027 - NANTERRE CEDEX

Tél : (1) 47 75 01 01 - Fax : (1) 49 00 06 02

--ooOoo--

Nanterre le 6 mai 1993

CC/MF 4 b/93

COMPT E R E N D U

de la réunion du Groupe de proposition sur l'organisation
de la gestion des pêches dans le golfe du Lion,
tenue le 24 avril 1993 à SETE

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - Etat d'avancement du projet. Bilan du fonctionnement de la première étape du programme.
- 2 - Validation des synthèses élaborées avec les professionnels.
- 3 - Orientation pour la deuxième étape du programme.

--ooOoo--

Assistent à cette réunion:

- Membres du Groupe de travail:

J. BERTRAND et E. TEMPIER, IFREMER SETE
J. CATANZANO et H. REY, IFREMER ISSY-LES-MOULINEAUX
CHABOUREAU, Adjoint au Directeur, DRAM Méditerranée
A. AQUILA, Président du CRPM P.A.C.A.
C. LIBERTI, Président du CRPM Languedoc/Roussillon
R. AVERSA, Président du CLPM de GRAU DU ROI
D. BLANCHARD, Président du CLPM de PORT-VENDRES
BOZONNAT représentant M. DI CESARE, CLPM de MARTIGUES
H. GRONZIO, Président du CLPM de SETE
M. MEACCI, Président du CLPM de MARSEILLE
R. SCANNAPIECCO, OP SATHOAN, Président de l'ANOP
LUBRANO, OP PROCACO
MASTRANGELLO, OP PRO.GRAU.SARDAN
C. CABOCHE, CNPMEM

- Autres personnes présentes:

BLASCO (SAINT-CYPRIEN)
GARCIA (GRUISSAN)
N.LATARD (MARSEILLE)
F.MARTY (GRUISSAN)
G.MIRETTE (AGDE)
JP.MOLLE (PALAVAS)
F.NOCCA (SETE)
B. PARY, CEPRALMAR
J.SALOU, OP SATHOAN
R.VIDAL (MARTIGUES)

– Absents excusés:

A. PARRES, Président du CNPMEM
J. RABOT, Directeur Général du CNPMEM
JC. HENNEQUIN, Directeur DRAM Méditerranée
JM. AVALLONE, OP SATHOAN
F. CICARELLI, représenté par M. LUBRANO
M. NICOLAS (PORT-VENDRES)
S. PELLAT (PALAVAS)
M. PEREZ, OP PROQUAPORT
J. ROMAGOSA (SAINT-CYPRIEN)
M. VINZANT, MIN SAUMATY

--ooOoo--

M. CABOCHE ouvre la séance en remerciant les membres de l'assemblée d'avoir accepté de se déplacer pour assister à cette deuxième réunion du Groupe de proposition concernant la gestion des pêches dans le golfe du Lion. Il présente ensuite les excuses du Président Alain PARRES et du Directeur Général Jean RABOT, retenus sur la côte par d'autres obligations professionnelles. Il tient enfin à préciser que la convocation adressée aux membres du Groupe de proposition (les Présidents des deux Comités Régionaux méditerranéens et les Présidents des Comités Locaux et des Organisations de Producteurs concernés), a également été envoyée à plusieurs professionnels qui, spontanément ou à la demande des représentants de l'IFREMER, ont activement participé à la réalisation de l'étude.

I – Etat d'avancement du projet. Bilan du fonctionnement de la première étape du programme.

M. BERTRAND rappelle tout d'abord que le principal objectif de l'étude était de donner aux décideurs européens une information aussi large que possible sur l'organisation de la pêche dans cette région du golfe du Lion. Il rappelle également que l'approche retenue comportait deux grandes étapes : l'analyse de la situation de référence et l'élaboration de propositions concernant l'évolution du système de gestion des pêches.

Au terme de la première phase de l'étude, le rapport qu'il convient d'analyser aujourd'hui est composé de neuf dossiers présentés de la façon suivante :

– le premier dossier reprend les principales caractéristiques des différentes flottilles de pêche.

– les dossiers 2 à 8 indiquent pour les sept types de métiers identifiés les logiques d'exploitation abordées tour à tour sous l'angle de la production, de la technique d'exploitation, de la gestion de l'espace et du temps, de la commercialisation et de l'organisation du travail.

– le dernier dossier est consacré à la recherche d'une adéquation entre l'évaluation des ressources halieutiques et la définition des limites de leur exploitation.

M. BERTRAND fait valoir que l'absence d'informations pour certains domaines n'a pas permis d'évoquer la question des investissements ou bien encore celle des aspects socio-économiques des activités décrites. Il insiste par ailleurs sur le caractère provisoire de ce rapport, dont la version finale ne sera établie qu'après avoir pris en compte les observations formulées par les professionnels au cours de la réunion. Il signale enfin qu'il paraît indispensable d'obtenir l'aval de la profession sur les conclusions de ces différents dossiers, avant d'aborder la deuxième étape.

Un examen critique de ces documents suscite de nombreux commentaires qu'il est possible de regrouper autour des trois thèmes suivants:

1/ la finalité des objectifs visés :

* L'étude n'arrive-t-elle pas trop tard ? Alors que le Conseil Economique et Social

des Communautés Européennes a déjà fait connaître son avis, dans un rapport daté du 13 avril 1993, sur la "proposition de règlement (CEE) du Conseil portant harmonisation de certaines mesures techniques en vigueur en Méditerranée", il est rappelé que le Parlement Européen se prononcera sur ce rapport le 27 avril, la Commission en mai et le Conseil des Ministres Européens le 24 juin prochain.

* Est-on sûr de bien prendre en compte dans cette étude la spécificité de la Méditerranée, en insistant notamment sur la géomorphologie de son sous-sol et sur la géopolitique des divers pays qui la composent ? Si oui, pour le compte de qui ?

* Tandis qu'en Méditerranée française, les mesures d'auto-régulation prises par la profession sont maintenues, on constate que, sous l'impulsion de la politique européenne et avec le concours financier de la Commission, plusieurs régions en Italie ont entrepris de reconverter et de moderniser les flottilles existantes. Pour aller où et sur quels stocks ?

2/ la non-fiabilité des statistiques mentionnées :

Elle met en lumière les limites de nos connaissances en matière halieutique, notamment en ce qui concerne l'état des stocks ou les cycles d'apparition et de disparition des espèces exploitables. Dans ces conditions :

* Comment justifier les décisions concernant la réduction de la flottille de chalutiers (-20 %) ? Ne serait-il pas plus raisonnable d'engager une politique de renouvellement de cette flottille dont la moyenne d'âge est de 23 ans ?

* Comment définir par ailleurs une stratégie commerciale cohérente, permettant de justifier une recherche d'équilibre entre la production et les importations ?

3/ les attentes des professionnels :

* D'une part, il est admis qu'il est urgent de passer de la phase descriptive de l'étude à une phase plus constructive, correspondant à la mise en place des modalités de gestion. Les professionnels font valoir à ce propos qu'ils ne sont pas là seulement pour donner leur aval, mais pour attirer l'attention sur les questions qu'ils souhaiteraient voir approfondir et surtout pour veiller à ce que les décisions ne soient pas prises sans eux à BRUXELLES.

* D'autre part, il est souligné que si la protection de la ressource est toujours vue sous l'angle de la limitation de l'effort de pêche, de l'augmentation des maillages et des tailles minimales, ou bien encore de l'institution de quotas, de licences, voire de cantonnements, les problèmes de pollution de l'écosystème, tant littoral que lagunaire, ne sont jamais abordés.

II - Validation des synthèses élaborées avec les professionnels.

A l'aide de transparents qu'elle commente, Mme TEMPIER présente une série de tableaux constituant la synthèse des logiques d'exploitation des différents métiers.

Une diffusion très large de cette série de tableaux a été effectuée le 30 avril 1993 par la Station IFREMER de SETE.

Outre les observations recueillies en séance, il est demandé aux participants de bien vouloir adresser par écrit à Mme TEMPIER, avant le 15 mai, les remarques complémentaires qu'ils pourraient être amenés à faire.

III – Orientation pour la deuxième étape du programme.

M. CATANZANO note qu'il s'agit maintenant d'aborder, sur la base des acquis précédemment exposés, les éléments relatifs aux règlements et aux organismes professionnels et administratifs existants. Il conviendra alors d'aboutir à une définition d'objectifs communs, puis de construire, avec le plus grand nombre de professionnels intéressés, une proposition de gestion des pêches dans le golfe du Lion. Il est admis que cette proposition devra impérativement tenir compte de la diversité des logiques d'exploitation, ainsi que des fonctions et des prérogatives des institutions répertoriées.

M. CATANZANO s'engage à adresser aux membres du Groupe une lettre circulaire précisant les grands axes de la méthodologie qui pourrait être retenue.

--ooOoo--

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

(Loi 91/411 du 2 mai 1991)

51 rue Salvador Allende 92027 - NANTERRE CEDEX

Tél : (1) 47 75 01 01 - Fax : (1) 49 00 06 02

--ooOoo--

Nanterre le 5 juillet 1993

SG/07/93

COMPT E R E N D U

de la réunion du groupe de proposition "Petits métiers" sur
l'organisation de la gestion des pêches dans le golfe
du Lion, tenue le 3 juillet 1993 à SETE.

--ooOoo--

Ont assisté à cette réunion :

J. BERTRAND, E. TEMPIER et L. BIGOT, IFREMER Sète
J. CATANZANO et H. REY, IFREMER Issy-les-Moulineaux
M. et Mme SEBAOUN, remplaçant M. AQUILA (CRPM PACA)
M. BLANCHARD, CLPM Port-Vendres
M. BLASCO, Saint Cyprien
M. DI CESAR, CLPM Martigues
M. DRUILLE, Agde
M. LIBERTI, CRPM Languedoc-Roussillon
M. MIRETE, Agde
M. PELLAT, Palavas
M. VIDAL, Martigues
M. HENNEQUIN, Directeur Régional des Affaires Maritimes de Méditerranée
S. GIRARD, C.N.P.M.E.M

--ooOoo--

J. CATANZANO ouvre la scéance en remerciant les professionnels qui se sont déplacés pour assister à cette réunion réservée aux représentants des "petits métiers". E. TEMPIER a entrepris, au cours de nombreux entretiens menés avec les professionnels ou leurs représentants, de lister l'ensemble des problèmes rencontrés par les petits métiers et les revendications qu'ils entraînent. J. CATANZANO précise que l'objet de la réunion est de structurer l'ensemble de ces propositions, retransmises in extenso dans un premier temps, en faisant la part des revendications ponctuelles et des demandes plus générales.

Auparavent, J. BERTRAND rappelle les principaux postulats sur lesquels repose le contrat d'étude CEE relatif au pilote de gestion en Méditerranée :

- 1 - Reconnaissance de la notion de zones de gestion, qui recouvre à la fois ressources exploitées, zones de pêche et communautés de pêcheurs.
- 2 - Conservation de la ressource : ce postulat sous-tend un partage équitable entre les différentes familles professionnelles.
- 3 - Respect de l'environnement : la nécessité de préserver la qualité du milieu s'exprime plus encore dans le domaine de l'exploitation des ressources très côtières.

Parallèlement, les attentes des professionnels relatives aux décisions de gestion mettent en avant la nécessaire flexibilité des flottilles et le souci de faire appliquer les mesures réglementaires par une autorité proche du terrain.

Avant d'exposer l'ensemble des propositions émanant du groupe des "petits métiers", E. TEMPIER précise que cette catégorie recouvre 3 logiques d'exploitation présentées au cours de réunions précédentes (petits métiers spécialisés dans la production d'espèces vivantes, petits métiers côtiers polyvalents, petits métiers spécialisés dans les filets à sole ou à merlu). Les demandes des professionnels ont été ensuite classées en 5 grands thèmes : Ressources, Environnement, Commercialisation, Travail, Institutions. Leur énoncé suscite tant d'interventions de la part des professionnels, qu'il est difficile de les reprendre en détail et dans leur totalité. Dans la suite de ce document, la retranscription des principaux débats abordés va être tentée.

Au sujet de la baisse généralisée de rendement des captures, la position de la profession renvoie à l'absence d'étude sur l'évolution de l'effort de pêche au cours des vingt dernières années. A défaut de résultats précis concernant l'évolution des moyens de captures, les causes de dégradation de l'environnement apparaissent à la profession comme le facteur déterminant de la réduction des débarquements. Dans cette optique, les représentants des "petits métiers" mettent en doute l'efficacité des mesures d'encadrement de l'effort de pêche (licences, mesures techniques) surtout si ces dernières ne s'accompagnent pas d'une réglementation stricte de la pêche de loisir et des flottilles concurrentes (chalutiers, navires étrangers).

M. HENNEQUIN tempère les critiques portées à l'encontre des réglementations nationales et européennes, en signalant que le report du projet de règlement "Harmonisation des mesures techniques" témoigne de la prise en compte de la spécificité de la gestion des pêches en Méditerranée. Concernant les aspects de qualité du milieu, il s'accorde avec J. BERTRAND à considérer que les progrès réalisés dans la sensibilisation aux problèmes environnementaux sont un acquis positif.

Tout en considérant que les risques majeurs encourus par une exploitation de type lagunaire sont liés à la pollution ou autre dégradation des milieux naturels, les professionnels proposent un dispositif visant à réduire les effets de la surexploitation, en limitant notamment la ponction de flottilles concurrentes : récifs anti-chalut, réserves destinées à circonscrire la pêche plaisancière, système de jachère... Dans tous les cas, la flexibilité doit être préservée afin de pallier les chutes de production d'origines accidentelles ou seulement inhérentes à la variabilité inter-annuelle.

Les mesures envisagées dans le domaine de l'environnement consistent en une demande d'extension ou de renforcement de la législation existante en la matière : mise en place de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), durcissement de la loi littorale... Etant donné la complexité des problèmes liés à l'environnement, les organisations professionnelles sont de plus en plus souvent amenées à rechercher l'appui d'autres associations (écologistes notamment) pour défendre leurs droits. Reste, une fois la responsabilité des pollueurs reconnue, la difficulté d'évaluer les préjudices économiques subis dans le cas de l'exploitation de ressources naturelles dont le renouvellement est soumis à une forte variabilité naturelle.

Le volet commercialisation est ensuite abordé. Dans ce domaine il est constaté que la réglementation européenne qui impose le glaçage des poissons s'oppose aux pratiques locales, comme la vente du poisson vivant qui permet à certains pêcheurs de valoriser au mieux leur production. Si la spécificité des circuits de commercialisation méditerranéens doit donc être reconnue, il en est de même de l'origine des produits qu'il serait souhaitable de mentionner afin de se protéger de la concurrence des importations, des produits d'élevage, voir du braconnage... La mise en place de labels, marques déposées, appellation d'origine... répondrait à cette demande de valorisation de la production des petits métiers, mais la réflexion menée à ce sujet n'est pas encore assez avancée.

A propos de l'emploi, la discussion porte sur les problèmes de renouvellement de la population maritime constatés dans certains ports. Cette situation, imputable pour certains à une réglementation trop contraignante en matière de formation (un régime dérogatoire subsiste néanmoins) réflète plutôt la baisse de rentabilité économique de ce secteur d'activité-

Dans le dernier chapitre consacré aux Institutions, le débat est axé sur les compétences et la représentativité respectives des prudhommes et des comités des pêches. Sans rentrer dans cette

polémique, il ressort de cette discussion que les représentants de la profession sont très demandeurs d'une formation complémentaire dans le domaine de la législation européenne et nationale. D'une manière plus générale, ils jugent les moyens dont ils disposent pour traiter les problèmes locaux nettement insuffisants : défaut de circulation de l'information et de moyens financiers (cf indemnisation des nombreuses réunions professionnelles).

Pour conclure ces nombreux échanges, les professionnels réaffirment leur préoccupation majeure en sollicitant le financement communautaire d'une étude sur la protection des lagunes méditerranéennes.

--ooOoo--

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

(Loi 91/411 du 2 mai 1991)

51 rue Salvador Allende 92027 - NANTERRE CEDEX

Tél : (1) 47 75 01 01 - Fax : (1) 49 00 06 02

--ooOoo--

Nanterre le 12 juillet 1993

CC/HR/93

COMPTERENDU

de la réunion du Groupe de travail "Chalutiers et senneurs"
tenue dans le cadre de l'organisation de la gestion des pêches
dans le golfe du Lion, le 9 juillet 1993 à SETE

--ooOoo--

Assistent à cette réunion (Membres du Groupe de travail) :

J. BERTRAND et E. TEMPIER, IFREMER SETE
J. CATANZANO et H. REY, IFREMER ISSY-LES-MOULINEAUX
J.C.HENNEQUIN Directeur, DRAM Méditerranée
J.M.AVALLONE, OP SATHOAN
AVERSA, (GRAU DU ROI)
FORTASSIER et NOUGUIER (GRAU D'AGDE)
C. LOPEZ représentant A. AQUILA, Président du CRPM P.A.C.A.
F. NOCCA (SETE)
S. PEREZ, OP PROQUAPORT
C. CABOCHE, CNPMM

--ooOoo--

M. CATANZANO ouvre la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence. Il rappelle que l'objet de la réunion est d'avaliser les messages perçus et consignés par Mme TEMPIER au cours des entretiens conduits auprès de la profession.

Après avoir laissé Mme TEMPIER exposer les éléments généraux de la synthèse qu'elle se propose de présenter, M. AVALLONE l'interrompt pour signifier qu'il ne comprend pas l'objet de la présente réunion. S'agit-il d'une enquête complémentaire ou d'une contre-enquête? De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque les variations naturelles du recrutement ou bien encore les variations interannuelles d'abondance des petits pélagiques? Est-il possible de préciser jusqu'à quel point il y a lieu de s'inquiéter de l'évolution des parcours migratoires des thons?... S'il reconnaît avec M. PEREZ qu'il est inutile aujourd'hui de refaire le passé, il insiste une nouvelle fois sur le manque flagrant de détermination dont fait preuve l'IFREMER vis à vis des instances internationales.

De son côté, M. PEREZ fait valoir que c'est bien aux représentants des organismes scientifiques, et non aux pêcheurs, qu'il appartient de se prononcer sur l'état des stocks. Ainsi, lorsque l'activité des chalutiers se trouve réduite et que l'on fait miroiter la possibilité d'un transfert d'effort vers la pêche des grands pélagiques, qui doit-on écouter : les chercheurs ou les patrons de chalutiers? Pourquoi pas les pêcheurs thoniers eux-mêmes, qui se montrent très réservés quant au développement possible de ce secteur thonier?

M. HENNEQUIN voit dans ces différentes interrogations la marque d'une profonde modification des mentalités, mais aussi la preuve de l'intérêt général du système des licences de pêche en Méditerranée. En vue de parfaire le travail déjà réalisé avec la profession dans le cadre du Groupe "ad hoc", il suggère de passer en revue les propositions rassemblées par Mme TEMPIER et de sélectionner parmi elles quelques thèmes pouvant présenter un intérêt communautaire réel.

La discussion reprend donc autour de la liste des propositions résumée par Madame TEMPIER. Après des discussions, parfois vives sur certains points, il apparaît un consensus, pour tout d'abord insister sur quelques principes généraux auxquels la profession est attachée, puis sélectionner quelques revendications jugées les plus importantes.

Les grands principes retenus sont les suivants :

- (1) Il est nécessaire que la gestion des pêches tienne compte des spécificités de la Méditerranée tant du point de vue géomorphologique que de la tradition d'autorégulation qui conduit à revendiquer une organisation décentralisée de la gestion (règlement des problèmes au niveau local).
- (2) Il est souhaitable d'obtenir un processus de gestion qui intègre les résultats de travaux scientifiques.
- (3) Dans le cadre du système de licence, il semble nécessaire de prendre en compte les avantages liés à la polyvalence ainsi que les contraintes liées aux variabilités des ressources et des marchés, et les cycles tenant au renouvellement du matériel et à l'innovation technologique.

Ce sont ces principes, réaffirmés par la profession, sur lesquels devrait se fonder la proposition concrète liée au projet.

La discussion générale permet par ailleurs de fournir un inventaire des besoins des connaissances supplémentaires exprimés par les professionnels. Concernant les points de recherche particuliers, on peut lister : les variations naturelles du recrutement, les variations interannuelles d'abondance des petits pélagiques, l'évolution des zones de frai, des parcours migratoires des thons et des cycles de certaines espèces (sars, bics...). Le besoin d'un *suivi* de la qualité de l'eau et des différentes activités de pêche (par métiers) y compris de la pêche plaisancière est aussi exprimé. Cet inventaire des besoins de connaissances est l'occasion de discuter du rôle de la recherche et des attendus des professionnels par rapport à l'IFREMER. Il ressort une demande pour un certain nombre d'améliorations des relations existantes. Les professionnels réclament notamment :

- (1) une prise en compte de l'importance des espèces et des besoins de la profession comme critère de choix dans la programmation des recherches,
- (2) un "contrôle" par les chercheurs français des études menées par les chercheurs étrangers, une meilleure information sur les études menées par les chercheurs étrangers ainsi que la présence d'un scientifique français à bord des bateaux scientifiques étrangers dans les eaux françaises,
- (3) un "contrôle" du transfert des résultats scientifiques français aux pays étrangers.

A cette occasion, Monsieur BERTRAND rappelle le fonctionnement de la programmation des recherches au sein de l'IFREMER et l'existence d'une instance : le Comité des ressources vivantes, où les professionnels peuvent exprimer leurs besoins et sont consultés sur les programmes à venir. Il fait remarquer l'absence des professionnels de Méditerranée à ce Comité, ce qui est l'occasion pour l'ensemble des participants de faire un constat sur l'"isolement" relatif de la pêche méditerranéenne et sur un besoin d'activer la diffusion d'informations.

La sélection des revendications précises, présentée par Madame REY, s'effectue ensuite tandis que la formulation de certains points donne parfois lieu à des discussions animées. Il résulte de cette discussion les points suivants, classés par thème :

Ressource

Niveau national

- * harmoniser les heures de sorties et de rentrée des chalutiers pour tous les ports
- * instaurer un contrôle du nombre de thoniers par un système de licences avec un gel des constructions
- * faire respecter la réglementation concernant les ligneurs non professionnels (thon)
- * prévoir s'il le faut des périodes d'arrêt de la pêche avec indemnisation
- * instaurer des cantonnements à condition d'en contrôler l'accès pour tous les métiers
- * envisager la conception d'une réglementation spécifique pour la pêche dans les grands fonds accompagnée d'un contrôle particulier par exemple au moyen de balises.

Niveau international

- * interdire la pêche et la vente des géniteurs de thon au moment du frai pendant une période d'un mois et pour deux ou trois années de façon à apprécier l'efficacité de la mesure
- * contrôler l'usage des pavillons de complaisance pour la pêche thonière.

Commercialisation

Echanges internationaux

- * établir une meilleure classification des produits et faire une étude des effets réels des importations produits par produits sur les productions locales.

Monsieur CATANZANO fait remarquer les contraintes d'une telle étude si elle ne s'effectue pas en lien étroit avec la profession, compte-tenu de la méconnaissance des pratiques commerciales hors des marchés institutionnalisés (criée, etc). Les professionnels affirment à ce propos une volonté de participer activement à une telle étude si elle était réalisée.

Organisation du marché régional

- * unifier le marché régional et le rendre plus transparent (harmonisation entre OP)
- * nécessité d'étendre les OP à la commercialisation du thon à condition, du fait des spécificités de ce marché, qu'il y ait un consensus autour d'une seule OP.

Qualité et promotion

- * nécessité de spécifier l'origine du produit en créant une marque produits méditerranéens
- * mesure en faveur de la qualité tant en matière d'investissement que d'organisation du marché et de logistique
- * faire des actions de promotion en vue de valoriser des espèces peu connues des consommateurs.

Monsieur HENNEQUIN fait remarquer à ce sujet qu'une politique est mise en place à ce niveau en collaboration avec le FIOM et que des actions précises à ce sujet doivent être inscrites dans le prochain contrat de plan.

Institutions

- * appuyer la reconnaissance d'une organisation interprofessionnelle au niveau méditerranéen
- * améliorer la représentation de l'ensemble des activités et de l'ensemble des zones géographiques
- * garantir, dans les conditions énoncées au point précédent et sur des questions spécifiques à la Méditerranée, la représentation des professionnels entre pays riverains
- * améliorer la circulation de l'information, notamment concernant les projets de mesures au niveau national et européen.

--ooOoo--

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

(Loi 91/411 du 2 mai 1991)

51 rue Salvador Allende 92027 - NANTERRE CEDEX

Tél : (1) 47 75 01 01 - Fax : (1) 49 00 06 02

--ooOoo--

CC/MF. 7/93-CEE MED.

Nanterre le 9 septembre 1993

COMPTERENDU

de la réunion du groupe de proposition sur l'organisation
de la gestion des pêches dans le golfe du Lion,
tenue le 24 juillet 1993 à SETE

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - Accueil des participants.
- 2 - Rappel sur les modalités de mise en oeuvre de l'étude CEE sur la gestion des pêches dans le golfe du Lion.
- 3 - Bilan des difficultés rencontrées au cours de l'étude.
- 4 - Présentation de la proposition concrète du groupe.
- 5 - Présentation des résultats sur l'enquête relative à la perception de la gestion par les professionnels (enquête SEM/FRANCE ECO-PECHE).
- 6 - Questions diverses.

--ooOoo--

Assistent à cette réunion:

MM. J.C. HENNEQUIN Directeur Interrégional des Affaires Maritimes de Méditerranée
J. BERTRAND, J. DUCLERC et E. TEMPIER, IFREMER SETE
J. CATANZANO et H. REY, IFREMER ISSY-les-MOULINEAUX
A. AQUILA, Président du C.R.P.M. "Provence-Côte d'Azur"
J. AVERSA, C.L.P.M. GRAU DU ROI
D. BLANCHARD, C.L.P.M. de PORT-VENDRES
BLASCO, SAINT-CYPRIEN
R. DRUILLE, AGDE
H. GRONZIO, C.L.P.M. SETE
C. LIBERTI, Président du C.R.P.M. "Languedoc-Roussillon"
G. MIRETTE, AGDE
J.P.MOLLE, PALAVAS
F.NOCCA, SETE
S. PELLAT, PALAVAS
J. SALOU, SATHOAN
D. de VANDEUL, COPEMART
M. VINZANT, MARSEILLE
C. CABOCHE, C.N.P.M.E.M.

--ooOoo--

1 & 2 – ACCUEIL DES PARTICIPANTS. RAPPEL SUR LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE L'ETUDE CEE.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de l'assemblée, en remerciant plus particulièrement les professionnels de leur présence, M. BERTRAND ouvre la séance en rappelant les principales étapes qui ont marqué le déroulement de l'étude :

- septembre 1992 : lancement de l'étude et mise en place du groupe de proposition,
- de septembre 1992 à janvier 1993 : définition de la méthodologie puis préparation et présentation du rapport intermédiaire,
- de janvier à avril 1993 : analyse du fonctionnement du "système pêche" du golfe du Lion,
- d'avril à juillet 1993 : élaboration des propositions.

M. BERTRAND rappelle également que la synthèse des suggestions recueillies "sur le terrain" par Mme TEMPIER a été présentée au début du mois à la profession : le 3 juillet pour les "petits métiers" et le 9 juillet pour les "chalutiers et senneurs".

M. BERTRAND note que si la démarche suivie a permis de mettre en évidence la complexité des modalités d'organisation de la pêche et les contraintes qui lui sont associées, elle a également permis d'attirer l'attention sur la nécessité d'une expression plus explicite du fonctionnement et du rôle que peut jouer la recherche en soutien à la pêche. C'est dans cette perspective que la Direction de l'IFREMER a décidé d'engager, dès l'automne prochain, une réflexion sur la mise en place d'un Comité Méditerranéen des Ressources Vivantes.

3 – BILAN DES DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'ETUDE.

M. HENNEQUIN évoque brièvement les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre puis pendant le déroulement de l'étude, difficultés inhérentes à toute action qui, alors même qu'elle se poursuit, reste liée à un contexte économique et social lui-même en évolution. Il cite en particulier :

- le flou institutionnel résultant de la refonte de l'organisation professionnelle : la légitimité des équipes en place se trouvant quelque peu remise en cause par l'annonce de l'arrivée, le 15 octobre 1992, de nouveaux partenaires élus.
- la poursuite des démarches entreprises par la Commission des Communautés Européennes en vue de faire adopter par le Conseil des Ministres Européens un règlement (CEE) portant harmonisation de certaines mesures techniques en vigueur en Méditerranée. Si cette proposition de règlement a finalement été repoussée le 24 juin dernier, il n'en reste pas moins vrai que la conduite simultanée des deux projets a amené la profession à s'interroger sur la finalité des objectifs visés.
- la mise à plat des réglementations applicables en Méditerranée par les différents Etats riverains, membres de la CEE.
- la définition, en France méditerranéenne d'un système de licences par métier. A ce sujet, M. HENNEQUIN précise que s'il ne souhaite pas reconsidérer les principes de la licence, la concertation avec la profession reste ouverte en vue de faciliter la mise en pratique du dispositif ou encore d'apporter au système les améliorations qui pourraient être apportées.

Pour M. LIBERTI ce système de licences est incompréhensible et inacceptable. De la même manière, le but de l'étude confiée à l'IFREMER reste pour lui mystérieux et vraisemblablement rempli de chausse-trapes. Il constate en effet que, sur les trois pêcheries spécifiques de Méditerranée : le golfe du Lion, l'Adriatique et la Sicile, il ne subsiste que la première, ceci grâce aux efforts poursuivis depuis vingt ans par les professionnels français. Il y a selon lui tout lieu de craindre que, sous couvert d'une gestion commune de la ressource, ces mêmes professionnels aient à payer pour la négligence de nos voisins, en se voyant imposer la présence de bateaux espagnols et italiens dans le golfe du Lion. Mme REY tient à préciser que ce projet de gestion du golfe du Lion n'est pas unique et que la CEE a confié le même genre d'étude à l'Italie et à l'Espagne.

De son côté M. HENNEQUIN se déclare prêt, si tel est le souhait de la profession, à suspendre l'application du dispositif actuel de licences en Méditerranée. Il tient toutefois à souligner qu'à défaut de système national, c'est la Commission Européenne qui imposera sa loi.

Au titre des modifications qu'il conviendra d'apporter, M. MOLLE, qui sur le principe ne se montre pas opposé au système, insiste sur la nécessité de revoir la rédaction de l'article 3 de l'arrêté, afin de définir le rôle des prud'homies. M. AQUILA estime pour sa part que le système de la licence remplacera avantageusement celui du PME, non adapté à la Méditerranée.

4 – PRESENTATION DE LA PROPOSITION CONCRETE DU GROUPE.

A partir de trois principes fédérateurs qui sont :

- l'affirmation d'un droit de regard, voire d'antériorité, en cas de conflit sur la zone maritime au sein de laquelle se définit un partage de territoires;
- la reconnaissance d'un droit d'activité pour l'ensemble des familles professionnelles de la pêche présentes dans le secteur du golfe du Lion, et l'affirmation d'un besoin de polyvalence;
- l'application au niveau régional ou local du principe de subsidiarité, ceci en fonction de l'expérience acquise en matière d'autorégulation;

A partir également de trois motivations exprimées par les professionnels, à savoir :

- travailler à l'amélioration de la gestion régionale, en vue d'une gestion plus large appliquée à toutes les unités de pêche nationales et internationales venant dans le golfe du Lion;
- faire accepter le pêcheur comme l'un des acteurs susceptibles de veiller à la qualité des milieux espace et ressources vivantes;
- construire des relations plus interactives avec les partenaires scienti-fiques;

M. CATANZANO évoque trois voies d'orientation pour la proposition concrète et il dresse la liste des actions d'accompagnement:

1 – par rapport aux modalités de gestion locale : mise en place d'un système de licence.

- tenue d'un calendrier d'activités spécifiques;
- enregistrement, diffusion et préparation des dossiers;
- réflexion concernant les difficultés liées au fonctionnement du système de gestion ou à son évolution.

2 – par rapport aux autres niveaux de la politique des pêches : doter le système régional d'une capacité d'articulation et d'intégration des volets nationaux et internationaux de la politique des pêches; avancer dans la voie d'une structure internationale de concertation en Méditerranée.

- élaboration d'un document synthétique de présentation de l'ensemble de la réglementation existante pour le golfe du Lion (outil commun pour les différents représentants professionnels et administratifs);
- reconnaissance d'une organisation interprofessionnelle régionale méditerranéenne;
- synthèse et diffusion d'informations nationales et internationales.

3 – par rapport aux autres secteurs ou acteurs présents sur le milieu ou l'espace littoral : forcer à une prise en compte de leurs effets directs ou indirects sur la ressource; faire reconnaître dans les instances hors secteur des pêches les principes sur lesquels se fondent les activités

professionnelles de pêche.

- élaboration d'une plaquette sur la gestion des pêches à l'usage des pêcheurs non-professionnels, des aménagés, des touristes, des écologistes;

- animation et soutien pour l'insertion des professionnels dans les structures ou institutions agissant sur l'environnement.

4 - modalités proposées : mise à disposition de deux personnes chargées d'aider à mettre en oeuvre les actions proposées au terme du travail de concertation entre la profession, la recherche et l'administration.

5 - durée d'expérimentation, positionnement et budget : la durée d'expérimentation prévue est de dix huit mois. Dans le cadre de cette phase d'expérimentation, les personnes venant en appui doivent se trouver au sein des structures professionnelles. Les profils souhaités supposent des qualités d'animation, d'écoute et de dialogue ainsi que des capacités à produire des synthèses et à innover dans les outils d'information à partir du monde de la pêche. L'ensemble du budget de fonctionnement nécessaire aux personnes et à la mise en oeuvre pratique des actions sera présenté à la Communauté Européenne.

S'il admet qu'il convient comme le suggère le dicton de "commencer à balayer devant chez soi", M. AQUILA doute fort que ces propositions puissent provoquer un effet d'entraînement chez les autres pays riverains. Il observe par ailleurs :

- d'une part, que si l'on évoque longuement les problèmes de gestion de la ressource, ce que les professionnels savent faire depuis longtemps, les problèmes de pollution restent totalement occultés;

- d'autre part, que si les professionnels savent également "faire de l'information" (cf. "Le Pêcheur Varois"), le problème des moyens financiers n'est toujours pas réglé (cf. l'absence de budget des C.R.P.M.E.M.).

M. LIBERTI insiste également sur ce dernier point en faisant valoir que les Comités Régionaux se trouvent dans l'impossibilité de travailler. Il note à son tour que si l'on parle en effet beaucoup de gestion, le silence continue de planer sur les conditions d'accès à la profession ou sur le non-fonctionnement de la police des pêches.

De son côté, M. BLANCHARD constate avec satisfaction que l'IFREMER se préoccupe, beaucoup plus que par le passé, de questions relatives à l'environnement. Il serait toutefois souhaitable selon lui que l'Institut se rapproche davantage des organismes qui travaillent dans ce domaine, de façon à pouvoir bénéficier des résultats de leurs travaux. M. BERTRAND signale que ces résultats appartiennent en principe aux organismes qui financent les travaux. Il indique cependant que de nombreux liens existent en Méditerranée entre les Services de l'environnement et l'Institut.

5 - PRESENTATION DES RESULTATS SUR L'ENQUETE RELATIVE A LA PERCEPTION DE LA GESTION PAR LES PROFESSIONNELS (ENQUETE SEM/FRANCE ECO-PECHE).

Mme REY présente brièvement les résultats de cette enquête réalisée en 1991 auprès de 754 pêcheurs, dont 96 de Méditerranée.

M. AQUILA fait observer qu'il y a une confusion entre l'aire de l'étude, limitée au seul golfe du Lion, et la couverture de l'ensemble "Méditerranée".

6 - QUESTIONS DIVERSES.

6.1 - Déplacement en Méditerranée de M. CLARKE SMITH.

M. AQUILA informe les membres de l'assemblée que, lors de la réunion à MALTE du Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée, il a eu l'occasion de rencontrer M. CLARKE

SMITH. Ce dernier lui a fait part de son intention d'effectuer un déplacement en France courant septembre, ceci afin de mieux connaître le monde méditerranéen de la pêche. M. AQUILA, qui pense pouvoir accompagner M. CLARKE SMITH, invite les représentants de la profession à l'aider à préparer l'accueil de cet émissaire de la DG XIV.

6.2 – Observations complémentaires.

M. MOLLE fait état d'un besoin complémentaire d'informations et de réflexions sur les différents points suivants :

- clarification des statuts des prud'homies;
- mise à jour des réglementations, et formation permanente des responsables professionnels pour leur permettre d'assimiler ces nouvelles réglementations;
- contrôle et surveillance de l'accès à la ressource des pêcheurs étrangers, ceci pendant le temps des négociations;
- fixation, avec l'accord de la profession, d'un prix-plancher pour les importations;
- mandatement des préfets pour une intervention rapide (hors intervention des élus) en cas de pollution des zones sensibles.

6.3 – Implication de l'Etat dans la lutte contre les pollutions.

Répondant à M. BLANCHARD sur cette question, M. HENNEQUIN rappelle que M. le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a récemment confirmé que les procédures concernant l'application de la loi sur l'eau dépendent directement de l'autorité administrative du Ministère de l'Environnement. M. BLASCO en conclut qu'il est donc urgent que la profession puisse rencontrer un représentant de ce Ministère.

Aucune autre question n'étant abordée, M. BERTRAND remercie vivement les professionnels de leur participation active aux différentes réunions tenues dans le cadre de cette étude. Il précise qu'il est disposé à recueillir toute nouvelle observation sur les propositions qui viennent d'être présentées et à les intégrer dans le rapport final. Il invite ensuite les membres de l'assemblée à poursuivre la discussion autour d'un repas.

--ooOoo--

**PROGRAMME PILOTE DE GESTION HALIEUTIQUE :
GROUPE DE PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION
DE LA GESTION DES PECHES DANS LE GOLFE DU LION**

ANNEXE N° 8

BIBLIOGRAPHIE

- ABBES (R), 1991. – Atlas des pêches françaises dans les mers européennes. IFREMER Ouest-France, Rennes.
- ALDEBERT (Y.) et DREMIERE (P.Y.), 1981. – Compte-rendu de mission à Hyères 25-26 mars 1981, rapport. I.S.T.P.M.Sète, 21 p.
- ALDEBERT (Y.) et CARRIES (C.), 1988 . – Problèmes d'exploitation du merlu du golfe du Lion. – FAO, Rapp Pêches (395), 5 p.
- ALDEBERT (Y.) et CARRIES (C.), 1990. – Application de l'analyse des populations virtuelles au stock de merlu du golfe du Lion. Impact des modifications de régime d'exploitation. FAO. Rapport sur les pêches n° 447 : 143-150.
- ATMANE (H.), 1981. – La pêche à la senne de plage dans le quartier maritime de Sète, DAA Halieutique E.N.S.A. Rennes.
- BERGER (A.) et FERAL (F.), 1987. – Problématique de l'interventionnisme de la puissance publique dans le domaine des ressources marines vivantes : les secteurs du poisson bleu et de l'aquaculture nouvelle en Méditerranée. In Acuicultura y economia Esteve (R.), Narvaez (A.), Ruiz G. y Ruiz A. Eds. Sci. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentacion. Universidad de Malaga Departamento de economia aplicada : 451-488
- BERGER (A.), FERAL (F.) et TEMPIER (E.), 1991 – Concurrences, conflits et modes de régulation sur le littoral méditerranéen. 1er rapport : Inventaire et typologie des concurrences et conflits sur le littoral méditerranéen. Contrat IFREMER Rapp. CRPEE Université Montpellier 1, 240 p.
- BERTRAND (J.), 1990 – Typologie des ressources halieutiques du golfe du Lion et application au problème du maillage des chaluts de fond. FAO. Rapport sur les pêches n° 447 : 151-159.
- BERTRAND (J.) et DUCLERC (J.), 1992 – Essai d'évaluation de l'impact d'un récif artificiel expérimental dans le golfe du Lion. Rapp. CIESM, 33 : 337-337.
- BONNET, 1973 – Les pêches maritimes sur les côtes françaises de Méditerranée. Actualités, perspectives. Science et Pêche, Bull. Inst. Pêches marit., (222) : 18 p.
- BRUN (F.), 1967. – Nouveaux aspects de la pêche sur les côtes françaises de la Méditerranée Etudes et travaux de Méditerranée, Revue géographique des pays méditerranéens : 7-163.
- CAMPILLO (A.), 1992. – Les pêcheries françaises de Méditerranée : synthèse des connaissances. Rapp. IFREMER, RI-DRV-92/019, 206 p.
- CAMPILLO (A.) et coll., 1989. – Données sur la distribution des principales espèces commerciales du golfe du Lion. IFREMER, DRV 89-041-RH/Sète, 175 p.
- C.E.E., 1991. – Rapport 1991 de la Commission au Conseil et au Parlement sur la Politique Commune de la Pêche. SEC (91) 2288, 90 p. + annexes.
- C.E.E., 1992. – Communication de la Commission au Conseil sur l'état des travaux suite au document de réflexion concernant les orientations pour un régime de pêche en Méditerranée. SEC (92) 183, 19 p.
- CEJPA (A.M.), 1987. – Approche de l'activité des sennes de plage en région Languedoc, IFREMER
- CENTI (C.), 1991. Critique du marché du travail. Fondements d'une économie politique comme science pratique. Thèse d'Etat en sciences économiques, Univ. Aix-Marseille II, 616 p.
- CENTI (C.), 1992. – La morphologie des dynamiques spatiales dans l'Arc latin. Rapport CERS, Univ. Aix Marseille II.

- CEP 1989-a. – Etude économique de la pêche aux petits métiers en Languedoc–Roussillon : Monographies par station. Contrat Ministère de la Mer, Rapp. Centre d' Etudes de Projets, 178 p. + annexes
- CEP, 1989-b. – Etude économique de la pêche aux petits métiers en Languedoc–Roussillon. Contrat Ministère de la Mer. Rapp. Centre d' Etudes de Projets, 211 p.
- CGPM, 1987. – Rapport du groupe de travail ad hoc sur l'aménagement des stocks dans la Méditerranée occidentale. FAO, Rapp. Pêches (386), 17 p.
- COFREPECHE & CENTRE D'ETUDES DE PROJETS, 1992. – Etudes régionales à caractère socio-économique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Rapport pour le région F3 : Languedoc–Roussillon, Provence, Alpes–Côte d'Azur, Contrat CEE, 250 p.
- DEGAGE (A.), 1983. – L'amirauté de Cette et la flotte sétoise de 1691 à 1735. Etudes sur l'Hérault, XIV-3 : 15 – 23.
- DREMIERE (P.Y.), 1984. – Régulation des maillages dans les pêcheries au chalut. Conséquences biologiques et économiques : application à la Méditerranée. Rapp. Conv. CEE XIV-B-1 83/1/M08 P1, 30 p. + annexes.
- DOUMENGE (F.), 1952. Laz pêche et le commerce du poisson bleu en Roussillon. Bull. Société languedocienne de géographie. Montpellier, T. XXIII, fasc. 1 : 151 –169.
- DUCLERC (J.) et BERTRAND (J.), 1993. – Variabilité spatiale et temporelle d'une pêcherie au filet dans le golfe du Lion. Essai d'évaluation de l'impact d'un récif artificiel. Rapp. IFREMER, RI-DRV -93/003, 42 p.
- FARRUGIO (H.), 1981. – Exploitation et dynamique des populations de thon rouge *Thunnus thynnus* (LINNE 1758) atlanto-méditerranéennes. Thèse Etat : mention Sciences, USTL Montpellier, 325 p.
- FARRUGIO (H.) et LE CORRE (G.), 1984. – Stratégie d'échantillonnage des pêches aux petits métiers en Méditerranée. Rapp. IFREMER
- FARRUGIO (H.) et LE CORRE (G.), 1986 – Interactions entre pêcheries de lagunes, pêcheries côtières et pêche au chalut dans le golfe du Lion. – Conv. CEE XIV-B1 85/2 M10 P, DRV IFREMER/RH Sète.
- FARRUGIO (H.) et LE CORRE (G.), 1987. – Etude pour une gestion optimale des pêcheries démersales interactives du golfe du Lion. Rapp. convention CEE / IFREMER.
- FERAL (F.), 1980. – La prud'homie des pêcheurs de Palavas. Droit et Economie de l'environnement. Publications Périodiques Spécialisées, 188 p.
- GERARD-VARET (L.A.), LOMBARDO (E.), PEZANIS-CHRISTOU (F.) et SOUKUP-STEPHAN (S.), 1992. – Relation de fidélité, formation des prix : analyse des transactions sur les marchés aux poissons de Sète et de Lorient; rapport préliminaire. Contrat IFREMER/ GREQUE, 24 p. + annexes
- GIFFARD (J.R.), 1967. – L'économie des pêches en Bas-Languedoc, Thèse de Doctorat "• cycle de géographie. Université de Montpellier, 248 p.
- GIGAROFF (H.), 1991. – Le système productif de la filière pêche à la sardine et l'anchois en Méditerranée française. Mémoire de DESS en ingénierie économique et financière, Montpellier.
- GOURRET (P.), 1894 – Provence des pêcheurs, Editions Serre réédité en 1981.
- HESS (R.), 1983. – Histoire et typologie de la recherche action. In revue POUR n° 90 spécial "recherche action" juin-juillet 1983 : 9-16.

- IARE, 1990. – Les espaces lagunaires du Languedoc–Roussillon. Connaissance et Aménagement, IARE Institut des Aménagements Régionaux et de l'Environnement, Rapp. IARE.
- ICCAT, 1991 – Rapport de la période biennale 1990–91, 1ère partie, 1990 : 474 p.
- LIORZOU (B.), GUENNEGAN (Y) et BIGOT (JL), 1990. – Les facteurs hydroclimatiques et biologiques induisant les concentrations de thonidés dans le golfe du Lion. Recueil Doc. scient. ICCAT, 32 (1) SCRS/89/105 : 207–213.
- LIORZOU (B.) et BIGOT (J.L.), 1989. – L'exploitation du thon rouge au large des côtes françaises de Méditerranée. Bull. Soc. Zool. de France : 13 p.
- LIU (M.), 1992.– Présentation de la recherche action : définition, déroulement et résultats. In Revue Internationale de Systémique, vol. 6 (4) : 293–311.
- MEURIOT (E.) et DREMIERE (P.Y.), 1987. – Les systèmes de licences de pêche : le cas de la Méditerranée française. Rapports économiques et juridiques de l'IFREMER, n° 2, 93 p.
- MEURIOT (E.), DREMIERE (P.Y.) et CAPELLE (J.), 1987. – Le chalutage en Méditerranée : le port de Sète. Evolution économique 1970–1984. Rapports économiques et juridiques de l'IFREMER, N°3, 147 p.
- PLACENTI (V.) CATANZANO (J.) et PITIOT (H.), 1991. – Fish prices formation model for the north sea and Mediterranean contrat CEE– FAR MA 1–210, rapport intermédiaire n°3. Septembre 1991, 90 p.
- PITIOT (H.) 1991. – Fish price formation model for the north sea and Mediterranean. Contrat CEE–FAR MA 1–210, rapport intermédiaire n°2, juin 1992 tome 3 :sector structure and characteristic of individual national markets, 130 p.
- TEMPIER (E.), 1985. – Mode de régulation de l'effort de pêche et le rôle des prud'homies. Les cas de Marseille, Martigues et Le Brusc. Contrat IFREMER Rapp. CERS Université Aix–Marseille II, 154 p.
- TEMPIER (E.), 1986. – Prud'homie et régulation de l'effort de pêche. Economie Méridionale n°133–134 CRPEE Université Montpellier 1, 11 p.
- TEMPIER (E.), 1989. – Approche morphologique de la pêche. In Symposium ORSTOM/IFREMER "La recherche face à la pêche artisanale". Montpellier, 3–7 juillet 1989. Durand J.R., Lemoalle J. et Weber J. Eds. Sci.. Coll. Colloques et Séminaires ORSTOM Ed., 1991. Tome 1 : 483–490
- TEMPIER (E), 1992. – Concurrence et conflits à propos de la pêche et des cultures marines sur le littoral méditerranéen français. Revue de l'économie méridionale n°159 vol.40, CRPEE Université Montpellier I, 19 p.
- TEMPIER (E.), 1993. – La pêche franco–méditerranéenne à l'épreuve de l'administration : enjeux et enseignements, contribution à la V° conférence de l'Association Européenne des Economistes des Pêches (EAFE) Bruxelles 24–26 mars 1993, 14 p.
- TEMPIER (E.), en préparation. – Approche morphologique de la pêche et des cultures marines. Le cas de la Méditerranée française. Projet de thèse en sc. économiques, Univ. Aix–Marseille II.
- WEBER (J.), 1992. – Le rôle des organisations professionnelles dans la gestion des pêches en Méditerranée (Espagne, France, Italie, Grèce). Doc. de synthèse. Rapport Convention CCE–ASCA n° XIV–I/MED/91/010, 24 p.